

L'ECHARP
ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS
EN PARTENARIAT AVEC

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB

ET

LE CENTRE ALBERT MARINUS

VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP

**Bibliothèque Centrale du
Brabant Wallon – FWB**

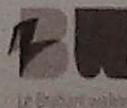
Place Albert 1er, 1 - 1400
Nivelles
+32 67/893.589
bibcentrale.mediation@cfwb.be
www.escapages.cfwb.be

Echarp

Entente des Cercles
d'Histoire et d'Archéologie
du Roman Païs
+32 479/245.148
echarp@gmail.com
www.echarp.be

Centre Albert Marinus

Musée communal de Woluwe
-Saint-Lambert
40, rue de la Charrette
1200 Bruxelles
+32 2/762.62.14
fondationmarinus@hotmail.com
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la
Province du
Brabant Wallon

December 1934 - February 1935

Revue de Recherches Historiques
Folkloriques du Brabant

LE FOLK-LOA BRABANÇON



Le Client des Nutons.

398
(493.2)
FOL
F

année
81-82 -

-- 12, Vieille Halle au Blé, Bruxelles --

2215

FRW 2215

14^e année - N^{os} 81-82 Décembre 1934-Février 1935

398
(493.2)
FOL
#

Le Folklore Brabançon

S O M M A I R E

Les Sires de Haeren. — Opinions populaires sur le pouvoir des esprits malfaisants. — Menus Faits. — Bibliographie. — Le mouvement folklorique. — Nos excursions. — L'Exposition de Vilvorde. — Nécrologie.

Les Sires de Haeren (lez Bruxelles)

Mes amis, faisons des contes : pendant que nous en faisons nous oublions, et le conte de la vie s'achève sans qu'on s'en doute.
Diderot.

Le village de Haeren qui ne reconnaissait que l'autorité des ducs de Brabant, possédait trois châteaux ou manoirs dont nous allons faire connaître les propriétaires successifs. Ce sont 1^o la *hoeve van Cortenbach* ; 2^o le château (démoli) des vander Noot, appelé jadis *fief de Ter Elst* et 3^o le *goed van Flodorp*.

La plus ancienne propriété féodale de Haeren paraît être le château Cortenbach, actuellement possédée par la famille de le Court (1), entre l'église et la *ganze weide* (pré aux oies). Cette dernière est actuellement remblayée et sert de voie d'évitement au chemin de fer.

D'anciens actes, dit A. WAUTERS, *Environs*, III, 78, signalent *Apud Haren, juxta castrum ibidem*, en 1322. Ce *castrum* ou forteresse, serait l'antique ferme dont on voit la porte charretière monumentale de la ligne du chemin de fer vers Anvers (2). Les de Hertoghe y auraient habité

(1) D'or à un oiseau de sable accompagné de 3 coquilles du même.

(2) Ms. N^o 830 de la *Bibl. Royale à Bruxelles*.

Cette porte du *castrum* paraît être fort ancienne. On y voit encore les coulisses d'une herse. Elle était surmontée d'un étage et commandait l'entrée d'une ferme-fortifiée avec cour carrée intérieure. Cette antique ferme était une dépendance du château de le Court.



ainsi que les *van Haeren* : « fort ancienne et noble maison « en Brabant et comme telle ont esté avecq le duc de Brabant et plusieurs chevaliers de plusieurs guerres, à savoir de Pierre et Jehan et Arnou de Haeren, en l'an 1145 « avec le S. G. de Wanghe (qui est Crainhem) chevalier, « et Adolphe van Erpe de la famille de Haeren ont eu fort « honorables charges au rang des nobles à Malines et portent le nom de Haeren, du village et seigneurie situé « entre Bruxelles et Malines, proche Vilvorde ». (1)



Castrum de Haren datant du XIV^e s. dit : *het oud casteel van Cortenbach*, provenant des familles Clutinc, de Hertoghe, Cortenbach et vander Noot. La porte charretière, amputée d'un étage incendié était jadis garnie d'une herse dont on voit encore la coulisse.

L'an 1182 Guillaume Pipenpoy aurait reçu en donation du duc de Brabant, Henri, la terre et la seigneurie de Haeren-lez-Bruxelles. Dans l'acte le duc donne la qualification de *cousin* à Guillaume Pipenpoy.

En 1208 ou 1230, ce dernier, qualifié *Chevalier*, donne à l'église Ste-Gudule les dîmes qu'il possédait à Haeren, pour l'anniversaire d'Aleyde sa femme et des aumônes à distribuer aux pauvres. D'après le Ms. 1502 de la Biblio-

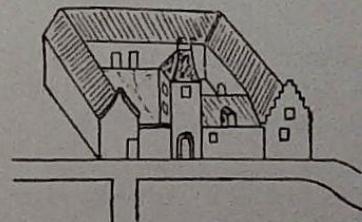
(1) Un Renier de Haeren-lez-Vilvorde a, au XIV^e s., plusieurs enfants naturels cités dans le Ms. II 6520, de J. B. HOÛWAERT, *Bibl. Royale*.

thèque Royale, Guillaume Pipenpoy aurait épousé Aleyde fille du comte Renault de Boulogne.

Son fils, Wouter Pipenpoy, qui épousa Mathilde de Rummen, donna en 1221, à l'église de Betecom-lez-Aerschot, une cense, des bois, des prairies, etc. pour le repos de l'âme de son épouse. Le fils de Wouter fut Guillaume Pipenpoy, qui devint sénéchal de Brabant et qui aurait épousé Marie-Louise de Vianden.

Un Wouter Pipenpoy, chevalier, est Amman de Bruxelles en 1341 et 1349. Il épousa Cathérine Boote, fille d'Aimery. Son fils Gisbert Pipenpoy, aurait conduit les milices de Bruxelles à la bataille de Basweiler en 1371.

Cette famille Brabançonne, malgré de belles alliances, perdit son lustre à partir du XV^e siècle.



Haeren. Castrum dit *hoeve van Cortenbach* avant l'incendie. D'après le cartulaire de l'hôpital S. Jean par J. De Deken, en 1711.

VAN DEN LEENE, *Théâtre de la noblesse*, publia une généalogie des Pipenpoy, mais des changements y furent apportés dans les éditions ultérieures, par ordre du Conseil de Brabant.

Les chevaliers Pipenpoy figurent, dès 1234, sur la liste des drossarts du Brabant. Plus tard ils furent échevins de Bruxelles. Cf. A. WAUTERS, *Hist. des environs de Bruxelles*, II et III. HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*. MIRAEUS.

Les *Pijpenpooi*, *Pypenpooey*, *Pypenbuys*, *Pipenpoy* une des familles les plus anciennes du Brabant, portaient : d'azur à trois fleurs de lis au pied coupé, d'argent, armoiries analogues à celles des Clutinc (1).

(1) Sur la généalogie des Pipenpoy, Cf. DU LAUSNAY, *Mémoires généalogiques et héroïques de l'illustre famille de Pipenpoy* (1645). Notice émanant d'un faussaire. VAN DEN LEENE, *Théâtre de la Noblesse du Brabant* (1705). EEKMAN, *Généalogie de quelques familles*, etc. (1781). AZEVEDO, *Généalogie van der Noot*. VEGIANO,

Ses origines sont fabuleuses et nous ne garantissons nullement l'exactitude des vers manuscrits *inédits* que nous avons trouvés dans le fonds Houwaert (Ms. II 6613, p. 133 de la Biblioth. Royale). Ils se trouvent écrits en marge d'un imprimé « *Joannes Pipenpoii Jubilat-Jubila laete Patris, « merito celebrate Prioris Optat, etc., etc.* » Acrostiche qui célèbre les mérites de Jan Pipenpoy, Prieur des chartreux à Bruxelles, en 1674. Il était fils de Zeger Pipenpoy, né en 1599 et de Jeanne van Cutsem, fille du brasseur Jean van Cutsem, de Bruxelles († 1623) et de Pétronille Stroobant, fille de Jean Stroobant, Mayor de Haeren, notre ascendant, et de Josyne de Becker. Le frère du prieur Jean Pipenpoy fut Jacques Pipenpoy, trésorier de la ville de Bruxelles en 1673, admis au lignage de Serhuyhs en 1660.

* * *

Pipinus diemen noemt van Herstal is' den stam
 Waer uyt dat Pipenpoy, den Edeldom bequaem
 Syn soon die Drago hiet, een soon heeft naer
 [gelaeten,

Die Carolus Martel in Adelijke staten,
 Syns hof heeft op gevoedt, is pipenpoy genaemt
 Waeruyt dat dit geslacht, noch desen naem betaemt

1000 Wanneer men duysent schreef, doen kost men
 [wildrich kennen
 Die doen van Godefroy, verjaeght wirt vuyt
 [Ardennen.

1180 Duyst hondert tachtich daer laet zich schriften af,
 Wat hertog Hendrick, dan aen Wilhelmus gaf
 't bezit der heerlyckheyte van *haren* tot een erven
 Van Pipenpoos geslacht om voorts op hun te sterven

Nobiliaire. A. WAUTERS, *Hist. des environs de Bruxelles*. SACRÉ, *Geschiedenis van Merchtem*. TH. DE RAADT, *Seeaux armoriés*.
 A. WAUTERS, *Les plus anciens échevins de Bruxelles*. Cités par
 J. LINDEMANS et M. SACRÉ, *Oude West-Brabantsche Geslachten = Pipenpoy*, très bon travail généalogique publié en 1929. Mais la source la plus abondante est le fonds Houwaert, acquis récemment par la section des manuscrits de la Bibliothèque Royale. Ms. II 6601, p. 63.

1163 Elfhondert t' sestich drij, Arnoldus was getrouwd
 Met Berta die men recht van 't huys van Limburg
 [hout

1221 'Twelf hondert twintich een, Walterus dan de vader
 Met Walter en Guillam, sijn sonen bij te gaeder
 Die kerk van Betecom met giften heeft vereert
 Doen is der miltheijt deught aen Wilhem voort ge-
 [leert

Die Sinter Goedelen tot Brussel heeft gelaten
 Die thiende welcke sij tot HAREN dan besaten
 Heydwigis pipenpoy, besetten noch daer bij

1282 int jaer tachtich twee, aldaer een capellij
 D'abdij van Bijgaerden, die houdt oock noch ge-
 [denken

Van Willem Pipenpoy ende van Gerardus schenken
 Dus was in hun gevoeght den weldoen bij de deught
 Alsoo ghij noch heer van hun miltheyt weten meught
 Rodolphus Zeneschalk van Brabant was int leven

1381 Als duyst driehondert wirdt, een dertich was ge-
 screven

Een Wouter met Gisbert int jaer t'zeventich een
 Die waeren in den slach van Gulick op de been
 Vuyt desen Gijsbrecht is Joannes voort gesproten
 Die voor sijn huijsvrouw had Maria Swaef genoten
 Die hebben voor getelt, heer Jacques en Guillam
 Van wie d'oudtgrootvader was ons Prior quam
 Maer laet ons eten... etc.

Ioannes pIpeno II IVbIleert In

CarthVsIa oVer 't prIester DoM = (1674).

« Gheluck wensch over den blij verwachten jubilé
 van den seer Godtvruchtighen Eerweerdigen Ouden vader
 V^r Joannes PIPEPPOY, Lof-baerigen Prior des Carthuysers
 binnen Brussel, 1674 ».

* * *

En 1249 vivait Pierre de Haeren, et, en 1253 Walter de Haeren, vassal du seigneur de Malines (Berthout). Pierre eut, entre autres enfants, un fils nommé René (1269) et une fille, qui épousa Paridan de Haeren (1253). C'est

probablement le René de Haeren qui vend, en 1285, le moulin de Dieghem au duc Jean. En 1241 maître Jacques de Haeren, chanoine d'Anderlecht, donna à l'abbaye d'Aflighem un bonnier situé à Haeren. Pierre de Haeren, prêtre, est cité en 1314. En 1367 Gérard van Haeren, homme de fief de Henri de Oyenbrugge, scelle : *trois annilles au franc quartier brochant, chargé d'un lion issant de la pointe*. Dans l'acte de 1367, il sagit de biens *op de*



Haeren. Le castrum dit *hoeve van Cortenbach* avant l'incendie mais déjà amputé de son aile droite. Voir le plan de De Deken de 1711. (Cliché Cosyns).

Zenne, te Heffene, in Zennebroeck. Cependant le manuscrit n° 830 du fonds Goethals, Bib. R. leur donne pour armoiries un fascé d'argent et de gueules, de huit pièces. En 1378 y aurait résidé, un Jean van Haeren, qui devint, cette année, maieur de Vilvorde et époux de Cathérine van Dust. Catherine van Haeren épousa Geert Stroobant, né vers 1370 fils de Godefroid et de Mathilde Crabbé (1).

A. WAUTERS, *Environs*, III, 18, dit que le castrum dit *hoeve van Cortenbach*, aurait appartenu dans le principe à Jean, fils de Gosuïn de Hertoghe, dit à la barbe.

(1) VERKOOREN, *Inventaire des archives de la Belgique*, V 5442, 5626, 5734. TH. DE RAADT, *Secaux armoriés*, p. 33 ; Ms. 6489, p. 335, Bib. Royale.

Jean acheta le *Wijneghembosch* et le transmet à son petit-fils Walter vander Noot. (*Environs I*, 474). Les Hertoghe possèdent au XV^e siècle, le *Camdriessche* à Bergh, vers Neder-Ockerzeel, l'*hof te Ghoye*, à Meerbeek, et d'autres domaines.

Le bourgmestre de Bruxelles, Jean de Hertoghe, avait épousé Marguerite van Wesele dite de Sompeke, laquelle était veuve de Guillaume de Berthem, chevalier. Le chevalier Jean de Hertoghe fut condamné en 1420 avec Giselbert Pipenpoy pour invectives contre les négociateurs de la paix de Vilvorde. L'ascendance de Jean de Hertoghe se trouve in GOETHALS, *Dictionnaire généalogique*, V^e t Serclaes.

Les Hertoghe, échevins de Bruxelles au XIV^e et XV^e s. scellent de trois tours ou portes crénelées. Ce sont les armes des Coudenberg dit Rolibuc.

Guillaume de Hertoghe, échevin de Bruxelles en 1332, portait d'or à trois châteaux crénelés de gueules et portillés d'azur, au franc-canton d'azur à trois fleurs de lis d'argent (Clutinc ou Pipenpoy).

Jean de Hertoghe eut deux filles, Élisabeth et Marguerite. Élisabeth de Hertoghe épousa vers 1400, Englebert d'Enghien, chevalier, sire de Kestergat, qui descend des Crainhem et de Berthe d'Anderlecht (1). Englebert d'Enghien, fils de Colard et de Julienne de Beringen, fut tué à Azincourt.

Jean d'Enghien † août 1478, sire de Kestergat et de Lembeke, vicomte de Grimberghe, seigneur de Wambeek etc, Amman de Bruxelles et maître d'hôtel de Philippe et de Charles de Bourgogne, releva en 1451 le fief de

(1) Cf. LOUIS STROOBANT, *La famille Bau*, Malines, 1928, p. 28, avec un fragment généalogique des Enghien de Haeren.

Parmi les propriétaires fonciers de Haeren, au XIV^e siècle nous trouvons *Henricus campsor de Bruxella, dictus de la Brughe*, lequel tient VII journaux de terres et prairies à Haeren et les vend à Henri Platvorch ; Jean Freybaert *opidanus Bruxellensis* et Jean de Dieghem qui tiennent des prairies à Haeren. VERKOOREN, cité.

Les époux d'Enghien d'Oisy (1) eurent plusieurs enfants parmi lesquels Jeanne ou Catherine d'Enghien, dite de Kestergaet, *dame de Haeren*, décédée avant 1517. Elle épousa 1^o Florent de Mottenghien, seigneur d'Asprignies et 2^o Henri Bau, seigneur de Vremde, Millegem, Eechove et Vryssese, décédé le 1^{er} janvier 1512 qui gît dans l'église de Rumpst (2). Henri Bau van den Eeckhoven (3), fils de Wouter et d'Elisabeth van Ranst, descendait par bâtardise, du duc Jean III dit le triomphant et d'Isabelle van de Vene, dite Ermengarde de Vilvorde (4).

Leur fille *légitime unique*, Elisabeth-Catherine Bau † sans hoirs, 2 septembre 1560, fut une riche héritière (5) ;

(1) En 1488 la Seigneurie de Stockel à Woluwe appartient à Henri Bau. — Cf. A. WAUTERS, *Environs*, III, 261.

(2) Alexandre de Zoete, écuyer, seigneur de Houtain-le-Val et de Sart-Dame-Avelines, en qualité d'époux de Jeanne de Ranst, déclare pour le château et les seigneuries en question, avec la justice haute, moyenne et basse, mayeur et échevins, collation de la cure, entrée particulière dans l'église, etc. — Le tout provenant de Jean de Ranst, père de ladite Jeanne. — A cette déclaration est annexé un vidimus des lettres de Jean, duc de Brabant du 8 avril 1345, par lesquelles il donne à Jeanne, sa fille naturelle, née d'Isabelle van den Vene, dite Ermengarde de Vilvorde, pour en jouir elle et ses descendants, la seigneurie de Houtain-le-Val, suivies de l'approbation de Henri de Brabant, fils aîné du duc. — 2^o Lettres de Godefroid de Brabant, seigneur de Malines, autre fils du duc, datées de Tervueren 28 avril 1357, portant l'engagement de se conformer à cette donation. — 3^o Lettres semblables de Jeanne de Brabant, comtesse de Hainaut et de Hollande, fille du dit duc, du même jour et datées du même lieu. (Cahier in f^o de 28 pages) *Aveux et dénombrements*, n^o 610, Liasse 4213 — Sur les Bau, voir L. STROOBANT, *La famille Bau*. Malines, 1928. Les épitaphes des Bau enterrés à Rumpst et à Duffel se trouvent avec les armoiries dans les Manuscrits 1511 et 1512 de la Biblioth. Royale.

(3) D'après le Ms. II 6601, p. 220 par J. B. HOUWAERT, à la Bibliothèque Royale, *Jonkvrouw Joanna van Edingen trouw Hendrik Bauw. Sij creeg ten houwelijck een hoff gelegen in de prochie van Haeren*, n^o 1500.

(4) *Lodewyck van Edingen geheten van Kestergaet, Ridder 2 oktober 1480, bij doode wijlen heer Jan van Edingen, etc. zijn vader*. Ms. 6531, p. 43. Bibl. Royale.

(5) En 1513, Jean de Cortenbach relève au nom de sa femme, les terres de Vremde, Beckoven et Millegem (en partie) l'hof van Ginderachter à Vilvorde, le bien *Ten Dycke* à Bonchout, ainsi que le manoir au Ganzeweide à Haeren appelé *het oud Casteel van Cortenbach*.

elle épousa le chevalier Jean de Cortenbach, Echevin, Communemestre et chef doyen de Malines † 21 août 1549 (1), Seigneur de Keerbergen. Il gît à Malines dans l'église N. D. au-delà de la Dyle. Son épitaphe avec ses armoiries se trouve in *Inscriptions funéraires de la province d'Anvers*, p. 257 (2). Cf. *Cour féodale de Brabant* n^o 349, p. 362 sur l'*Hof de Cortenbach*. Les époux Cortenbach-Bau occupaient à Malines le *Hof van Cortenbach* au marché aux grains. Le magnifique cheminée armoirée à leurs armes, en albâtre se trouve au musée de la porte de Hal.

Ils possédaient *de hoeve van Cortenbach* à Haeren et relèvent le 31 mars 1513 le fief dit *Vanderbosch* à Vilvorde. Elisabeth Bau épousa (après 1549) en secondes noces, Virgile d'Enghien (3), † 1560, dont deux filles, Jeanne et Marie d'Enghien. Celle-ci, dame de Santberghe, Beauvolers et Reneghelst, épousa Jacques de Lalaing, Chevalier, seigneur de la Mouillerie et Maffle, qui fut bourgmestre d'Audenarde en 1574 (4) fils de Philippe et de Florence de Reckem. Ils relèvent le fief de *Ginderachter* à Vilvorde le 22 juin 1561.

(1) Les effigies de Jean de Cortenbach et d'Elisabeth Bau(w), seigneurs de Haeren, etc. se voyaient à Malines dans une verrière de l'église N. D. au-delà de la Dyle, vis-à-vis de leur monument avec les quartiers : *Cortenbach, Bertels, Helmont, X, Schoof, Schoonjans, vander Aa, Erps, Eeckhoven, Kermans, Ranst, Bostel, Enghien alias Kestergaet, Mols, Dolsy alias Santberghe, Vaerne-uyck*. — *Inscriptions funéraires de la province d'Anvers-Malines*, p. 301. Sur les origines des Cortenbach, cf. FRENKEN, *Helmond in het verleden* et L. STROOBANT, *Les origines du docteur J. van Helmont*.

(2) D'après la pierre tombale, Elisabeth Bau écartelait Bau d'azur à la bande d'or chargée de trois croix de gueules, avec Eeckhoven, d'argent trois croissants de gueules.

(3) Virgile d'Enghien fils de Wautier et de Catherine Hinckaert, veuf en premières noces d'Agnès de Berchem † 9 octobre 1514. *Reg. scabinal de Haeren*, n^o 3809, p. 176.

(4) Ils eurent Charles de Lalaing, seigneur de Santberghe, etc. † 2 avril 1632, époux de Catherine de Fourneau de Cruyckenborg. Leur fille Florence, dame de la Mouillerie et de Maffle † 1662, épousa François de Plaines, seigneur de Quarebbe, Terbrugge, etc. sénateur de Louvain en 1623-27, échevin en 1624, † 23 avril 1640. Sur cette famille Cf. AZEVEDO, *Gén. van der Noot*, 273 ; Th. de Raadt, *Berlaer et ses seigneurs ; Norderwijk en zijne heeren*, etc.

Ils eurent Florence de Lalaing, dame de Mouillerie et de Maffle † 27 septembre 1662, alors veuve de Michel t'Seraerts dit Haenkenshoot, sire de Rammeloo qui épousa François de Plaines, sire de Quarebbe et de Terbrugge † 23 Avril 1640. François, fils de Louis de Plaines, seigneur de Haeren (en partie) qui épousa Anne vander Vorst, fille de Jean, sire de Loonbeek, petit-fils de Josse de Plaines, bourgmestre de Louvain en 1570 et de Marguerite van de Vorst, fille d'Englebert. Cf. *Environs de Bruxelles*, III, 196 et Ms. 850, p. 147, *Bib. Royale*.

Henri Bau († 1512) père d'Elisabeth qui épousa Jean de Cortenbach, eut deux enfants naturels : 1° Wouter Bau et 2° Elisabeth Bau. Cette dernière épousa Antoine vander Meeren † à Haeren vers 1559 (1). Wouter Bau qui fut écoutez de Rumpst † 10 Octobre 1559, ayant épousé Elisabeth d'Aerschot de Schoonhoven † 1558, fille d'Adrien.

Wouter Bau, fils naturel de feu Henri Bau, déclare au nom de Jean de Cortenbach (mari de sa demi-sœur), comme époux d'Elisabeth Bau pour ses fiefs à Dommelen, Wedert, Loon, Haeren et Lierre. (*Aveux et dénombremens*, n° 610, liasse 3714).

Octave (?) d'Enghien fait relief le 2 septembre 1561, *bij doode Elisabeth Bauws zijn nichten, de zes dachwanden beempt geheelen den witten muer comende aen de ganze weide (à Haeren) ende gemeyne beemden*. En 1575, un acte scabinal cite les biens de feu Jean de Kestergat (d'Enghien) situés à Haeren, au lieu dit *ter Clespen, die nu zijn den hove van Cortenbach*.

La plus grande partie des propriétés des d'Enghien de Kestergat à Haeren provient d'Elisabeth de Hertoghe

(1) Vander Meeren possédait de nombreux biens à Haeren. — En 1567 *op 't Kerkvelt*, 1566 *den harenberg*, 1567 *op de clispensstraete, op den huppelenberg, in de heide te Haeren, het lank half bunder (in de haerenheide), in den Waterpoel (te St. Stevens Woluwe)*, etc., *den Eesbempt int harenbroek, op den Dommelenberg, boven d'oude Smesse (à Dieghem), op de boschdelle (à Haeren), boven den luyshorre (à Haeren)*, etc. *Registres scabinaux* 3814 et suivants. Henri vander Meeren et Geldolphe Haenkenshoot possédaient chacun la moitié d'un fief à Machelen en 1474. A. WAUTERS, *Hist. des environs*, III, 89.

épouse d'Englebert d'Enghien en 1426, fils de Jean et d'Elisabeth van der Hellen, petit-fils de Gosuin de Hertoghe, échevin de Bruxelles en 1350 et de Marguerite Platbosch alias Clutinx, fille de Henri et d'Elisabeth Thonys, veuve 1362.

Jan van der Noot, *heere van Carloo*, relève le 27 avril 1617, *bij doode J° Lysbeth Baus. (Clapper van Brussel, 49, f° 174)*.

Jeanne, d'Enghien (seconde fille de Virgile) épousa Philippe-René d'Oyenbrugghe et Milsen, né à Bruxelles 12 septembre 1531, drossard de Grimberghe, où il est enterré. Jeanne d'Enghien était la seconde femme de Philippe d'Oyenbrugghe lequel était veuf de Louise van der Noot, fille de Walter, seigneur de Carloo (1). Leur fille Philipotte d'Oyenbrugghe épousa en 1595, Adolphe de Busleyden, seigneur de Ter Borch et Ter Tommen, vicomte de Grimberghe (2).

Jeanne d'Enghien, fille de Virgile, épousa en secondes noces (en 1561), Gaspard van der Noot, seigneur de Carloo (3), capitaine d'une compagnie de 200 hommes à

(1) TH. DE RAADT, *Norderwyck en zijne Heeren, in Kempsch Museum*, II, 1891, 232, Philippe d'Oyenbrugghe était fils d'Englebert, drossard de Grimberghe et de Catherine t'Seraerts, † 1583.

(2) Cf. Leur descendance in TH. DE RAADT, ci-dessus. — En 1521, Josse van Houbraeken, fils de feu Philippe, déclare pour ses fiefs à Haeren, Machelen, Jodoigne et Udenhout. *Aveux et dénombremens* n° 4040.

(3) *Biblioth. du Conseil héraldique. Fragments généalogiques*, tome IV. La seigneurie de Carloo est une paroisse distincte de celle d'Uccle. Catherine Hinckaert qui avait hérité Carloo, de la famille van den Eetvelde, apporte cette terre aux van der Noot. GACHARD, *Inventaire*, 90. Sur le château de Carloo, voir *Uccle au temps jadis*, publié par Uccle, *centre d'art*, 1925. En 1563, Gaspard vander Noot possède des terres au *Kerkveld* à Haeren. Les vander Noot possèdent des terres à Haeren au XV^e siècle provenant du chevalier Wouter Eggloy († en 1433) dont une fille épouse, en 1433, Wouter vander Noot. — Elisabeth vander Noot, fille d'Antoine et d'Isabelle van der Meeren (de Saventhem), épouse Jacques Schooff, seigneur de Loxum, † 1513 qui git à Malines (Ste Catherine), fils de Jacques, communestremestre de Malines et de Elisabeth van Dielbeek. Ils eurent Jacques Schooff, chevalier, échevin et communestremestre de Malines † 1551 qui git à St. Rombaut et qui épousa Anne de Voosdonck († 1554). Ils eurent Catherine Schooff,

ped, tué l'an 1573 en conduisant du secours à la ville de Haerlem. — Il était fils de Wautier VII vander Noot, seigneur de Risoir et de Cathérine Hinckaert.

Gaspard vander Noot, sire de Haeren en 1565 descend des Hertoghe comme suit.

1. Gaspard vander Noot, chevalier, seigneur de Carloo, (fils de Wouter et de Catherine Hinckaert) épousa Jeanne d'Enghien.

2. fille de Virgile d'Enghien, sire de Santbergen etc. et de A. van Berchem.

3. fils de Philippe d'Enghien, sire de Santbergen etc. et de Jeanne van Liere.

4. fils de Louis d'Enghien † 1514, chevalier, sire de Kestergat, vicomte de Grimberghe, Amman de Bruxelles en 1465, 1468 et 1477 et de Marguerite Oisy, dame de Santbergen, etc.

5. fils de Jean d'Enghien † 1478, sire de Kestergat et de Lembeke, vicomte de Grimberghe, Amman de Bruxelles, conseiller de Philippe de Bourgogne et de Marie de Mol † 1464.

6. fils de Englebert d'Enghien qui épousa Isabeau de Hertoghe, citée ci-dessus.

(Cf. L. STROOBANT, *La famille Bau*, Malines, 1928).

Gaspard van der Noot eut une existence assez mouvementée. Il fut l'un des signataires du compromis des nobles et fut impliqué dans la conspiration de 1568 qui avait pour objet de s'emparer de la personne du duc d'Albe. Cité devant le conseil des troubles, il préféra se réfugier en Hollande et prit service dans les armées du Taciturne.

dame de Ter Elst qui épouse Pierre van der Noot né 9 avril échevin de Bruxelles, puis conseiller au Conseil de l'archevêque de Waetermael en 1559, fils d'Adolphe et de Pl Waetermael. — Marie van der Noot, † 2 mars 1630 est Ter Elst. Elle épouse Godefroid de Laistre (sans hors Jean et de Béatrice de Brecht. Les de Laistre sont de Ste Gertrude. AZEVEDO, *Généal. vander Noot*, 304, 319, fragment généalogique des Hinckaert et des Enghien GHJELINCK VAERNEWYCK, *Un complot contre le duc* 1568. — Cf. aussi le *Stambuch* des van der Noot, imprimé en 1577 qui contient les armoiries des Salm et dont exemplaires est inséré dans le Ms 11 6617 de la fonds HOUWAERT.

Enghien	Oisy	de Lierre	N...	Berchem	de Veurhoute	Bau	Ranst
Louis † 1514 Amman de Bruxelles 1465-1477 Vicomte de Grimberghe fils de Jean Amman de Bruxelles, créé chevalier à la bataille de Gavre	Marie, dame de Santberghe, fille de Wenceslas et de Marie de Vaerne- wyck	Henri		Jean, Chevalier, Seigneur de Wommel- ghem	Marguerite, fille d'Hector sire de Veurhoute	Wouter, † 1480 fils de Wouter et d'Elisab. d'Ursel	Elisabeth, dame de Vremde
Philippe d'Enghien, Seigneur de Sombreffe et Santberge		Jeanne de Lierre.					Agnès Bau.
Virgile d'Enghien S° de Santberghe.				Henri de Berchem, Chevalier, ép. 3 février 1476 Agnès Bau			

Jeanne d'Enghien épouse Gaspar van der Noot, chevalier, Seigneur de Carloo, fils de Wautier et de Catherine Hinckaert, dont Gaspar vander Noot, Seigneur de Haeren en 1565, dont Jean, Pompée, Gaspard et Guillaume van der Noot (*Régistre Scabinal de Haeren*, N° 3809, p. 176 aux *Archives du Royaume*).

Maximilienne vander Noot, dame de Wuestwezel et Morchoyen † 9 mars 1559 ; épousa Philippe van der Meeren, chevalier, seigneur de Saventhem et de Sterrebeek. Ils gisent dans l'église de Sterrebeek avec les quartiers :

Vander Noot-Herbais
Assche-Huffele
Eggloy-Hertoghe
Berghe-Bauw
Van der Meere-Cuyck
van Hamme (?) - Muysene
Erpe-Hemert
Heetvelde-Boydens.

Ses biens furent confisqués et son manoir de Carloo à Uccle fut loué à Jacques de Lalaing. — En 1578 les enfants de Gaspard van der Noot et de Jeanne d'Enghien rentrèrent dans une partie des biens de leurs parents. — Les époux vander Noot-Enghien eurent Jean vander Noot, seigneur de Dhui (Duyst), dont il obtint la haute juridiction le 18 août 1638. Il mourut le 18 août 1643 et git à Uccle (1) ayant épousé le 7 août 1597 Jeanne de Masny, Dame du fief du Grez † 1 février 1624, fille de Gilles et de Yolende de la Croix.

Les époux vander Noot-Enghien eurent encore, Pompée, Jaspas et Guillaume vander Noot.

De 1567 à 1574, les registres scabinaux renseignent plusieurs actes de Haeren, citant les vander Noot et Jeanne d'Enghien, mais ils n'y sont pas qualifiés seigneurs de Haeren.

Un Adrien van der Haeghen, fils de Michel, habitant Grammont, possédait une ferme à Haeren, provenant de Jeanne d'Enghien, laquelle l'avait achetée de Catherine d'Enghien, fille de feu Jules et veuve de Jean van der Haeghen. Cette dernière l'avait hérité, suivant le testament de Jean de Cortenbach, chevalier, seigneur de Keerbergen, Eechoven etc., et de sa femme Elisabeth Bau(w), le 22 décembre 1537.

Jean de Cortenbach (2) qui épousa Elisabeth Bau et dont il n'eut pas d'enfants, fut seigneur de Keerbergen, échevin de Malines (en 1526), communemestre (en 1528), chef-doyen (en 1529). Il était fils d'Ywain, seigneur de Keerbergen et de Barbe Schooffs (3) dame de Swyveghem

(1) La pierre tombale de Jean vander Noot existe encore dans l'église d'Uccle. Sur sa descendance, le fief de Carloo, etc. Cf. E. VANDERLINDEN, *Carloo St. Job*; A. WAUTERS, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 652.

(2) Sur les Cortenbach, cf. MEULENERS, *Les seigneurs de la Rochelle de l'Avouerie de Fléron*. — Les Cortenbach possèdent au XV^e s. la moitié du château Cortenbach sous Voerendaël et Paepenhoven sous Obbicht. BUTKENS, *Trophées du Brabant*, II, 181.

(3) Ywain de Cortenbach qui fut écoutète de Malines, possédait le *'t crive Ambacht van Pedelant*. (*Aveux et dénombremens*, liasse 2643). Il était fils de Jean et de Catherine van der Blay et mourut le 25 décembre 1523. — *Inscriptions funéraires, Malines*, p. 250. *Leenbrieven*, reg. 127, f^o 183.

(en 1477) fille de Guillaume Schooffs († 1480) et de Lucase van der Aa.

Les Cortenbach (d'or à trois bandes de gueules) sont originaires de Fauquemont ou existe le château Cortenbach. Jean de Cortenbach, fils de Gosuin et de Belle d'Amsteraede, épousa Catherine van Helmont, fille bâtarde de Jean Berthout de Berlaer, sire de Helmont. Ils eurent Jan van Cortenbach, né en 1425 époux de Jeanne Hinckaert, fille de Philippe, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et Grand Veneur de Brabant et Catherine de Wittem dite de Bergues de Boutersem. Leur fils, Jan van Cortenbach fut écoutète de Bois-le-Duc et épousa en 1493 Marguerite de Ghistelles, fille de Joost, chevalier, sire d'Axele et de Malstede et de Marguerite de Raveschoot. Ils eurent Jan van Cortenbach qui épousa 1531, Catherine van Assendelft. Cf. FRENKEN, *Helmond in het verleden*. SASSEN, *Heeren van Helmond*. Ms. 72, vol. I, p. 155 de la *Bibl. Royale à Bruxelles*. Ms. N^o 780 de la *Bibl. Royale, Annales Acad. d'archéologie*, 1849, p. 244. L. STROOBANT, *Les origines du docteur J. B. van Helmont*.

Jan van Cortenbach, en qualité d'époux d'Elisabeth Bau(w) déclare pour le fief seigneurial et manoir appelés *van Daer Achter*, à Vilvorde, avec les droits, prérogatives et arrière-fiefs y énoncés. Parmi ces droits on remarque que ce manoir et son enclos étaient un lieu d'asile pour les criminels. — Les bateliers de la Senne, dont les bateaux étaient amarrés le long de cet enclos, ne pouvaient y être poursuivis ni molestés. En outre, le possesseur avait le droit de tenir des cygnes sur la Senne. Le déclarant rappelle que ce fief fut donné par la duchesse Jeanne de Brabant à sa sœur naturelle (Isabeau van de Venne) laquelle épousa Costin van Ranst (1), seigneur de

(1) Costin van Ranst, né vers 1340-50, était un Berthout dit van Ranst, fils de Wouter Berthout, sire de Ranst et d'Elisabeth de Bouchout (née vers 1320) fille de Daniel de Bouchout, chevalier, sénéchal du Brabant et seigneur de Sterrebeek, et de Marguerite Pipenpoy dame de Blaesvelt, sa seconde femme. Les Bouchout issus des Crainhem, étaient châtelains de la forteresse de Bouchout pour le duc de Brabant. D'après l'auteur du *Grimbergsche oorlog*, les Crayenhem portent : *van gouden met eenen cruce daerin van kelen, meer noch min ; eene craye in den quartier van sable*.

Boxtel. Son fils, Henri van Ranst, seigneur de Boxtel, en hérita, puis Elisabeth van Ranst sœur d'Henri qui le laissa à Henri Bau(w), seigneur d'Eeckhoven (1), père de l'épouse du déclarant.

Celui-ci ajoute que les archives relatives au-dit fief avaient été détruites pendant les guerres. Cette déclaration concerne d'autres fiefs de Jean van Cortenbach, situés au quartier de Bois-le-Duc, la seigneurie de Vremde, une partie de celle de Milleghem (2).

Le 10 Février 1471, le chevalier Wouter Bau, époux d'Elisabeth van Ranst, déclare que devant elle et les hommes de fief de sa seigneurie « *van heuren hove vander Achter binnen Vilvorden*, savoir Jan T'Serclaes dit Violet (3), Pierre Buelin, Jacques Stroobant (4) et Jan de Smet dit

Isabelle (Elisabeth) de Ranst (porte Berchem), épousa Walteri Bau van den Eeckhoven et *ipsa habuit Vremde* (d'azur à la bande d'or à trois flanchis de gueules).

Elle était fille de Henricus de Ranst, seigneur de Kessel, etc. duxit Isabella de Meerhem, dame de Boxtel, Liemphe, etc. par contrat de 1439 (de gueules à l'aigle éployée à bec et pieds d'or, écartelé de Boxtel, 1415).

Henri de Ranst, fils de Costerius (Costin) seigneur de Bouchout et Hove *cum Joanna ducissa Brabantiae... et accepit Eegem et Mortzel*, duxit Joannem filiam Joannis ducis Brabantiae Dnam de Houtain.

Costin, fils de Welteris dictus de Ranst, *duxit sororum Danielis de Bouchout*.

(Ms. N° 734 de la Bibl. Royale à Bruxelles).

(1) Etant veuve de Wautier Bau van den Eeckhove, Elisabeth van Ranst déclare pour le manoir appelé *van Daer Achter* à Vilvorde et tout ce qui en dépend. Avec fragment de cachet. *Aveux et dénombremens*, n° 588, Liasse 2600.

(2) GALESLOOT, *Cour féodale*, II, 218. *Aveux et dénombremens*, n° 599, liasse 3627.

(3) En 1434 un Laurent T'Serclaes dit Fyolet ou Violette s'oppose à la construction d'une écluse au *Dieghemsche Ham-lez-Haeren*, parce qu'elle nuirait au *Nederste-Molen* de Vilvorde, sa propriété. Sur les 't Serclaes alliés aux van der Noot et aux van der Meeren Cf. AZEVEDO, *Général. vander Nool*, GOETHALS, *Dictionnaire généalogique*, DE BEHAULT DE DORNON, *Le château de Vilvorde*, A. WAUTERS, *Hist. des environs de Bruxelles*, etc.

(4) GALESLOOT, *Cour féodale*, I, 376.

Nobelman (1), il a été vendu par Pierre de Beeringen, fils de Jean, une rente à Quintin van den Poele, fils de feu Nicolas. (DE RAADT, *Sceaux armoriés*, *Vce Ranst*).

Le 16 septembre 1359, Wenceslas et Jeanne, duc et duchesse de Brabant, avaient donné à leur sœur naturelle, Jeanne *van der Achter*, le bien nommé *Ten Audenhove*, situé à Zelleke, près de Diest, tel que le possédait le sire de Herlaer, et, après lui, Ermengarde van Veen (ou van de Vene) qui l'avait acheté. Ermengarde était la mère de Jeanne van der Achter qu'elle eut du duc Jean III. Par une charte datée de 1364, Wenceslas et Jeanne gratifient la même Jeanne, alors épouse de Costin van Ranst, d'un fief à Rixtele et qui avait aussi appartenu à sa dite mère. Il paraît que celle-ci était tombée en disgrâce à la cour de la duchesse Jeanne et que ses biens avaient été confisqués (2).

A propos du fief de Vilvorde relevé par Jean de Cortenbach, on lit dans *Sprechtboek*, f° 136v° : « *Costijn, zoen Wouters van Ranst, hout een hove ende een thiende te Ranst. Oec is gescreeven tot Vilforden op eene woeninge ende goit dat was juffrouwen Ermegarden, want Costijn trouwde Johannen, haer dochter, die si hadde bi Janne hertoge van Brabant. Ende noch hout die selve Costijn lgoet van Houhain, te Genapen, int Walssche land, dat die heer van Wittham te houden plach. Ende dit compt ooc van Johannen, cyns wijfs wegen* (3).

(1) Henri de Smet dit Nobelman, habitant en 1450 à Houtem-lez-Vilvorde, épousa Catherine Stroobant, fille de Henri Stroobant né vers 1390, probablement à Vilvorde, † ante 1450.

Catherine semble être une sœur de Jacques Stroobant, homme de fief des van Ranst à Vilvorde.

(2) Jacques Stroobant, né vers 1420, homme de fief des van Ranst à Vilvorde était fils de Henri Stroobant, né vers 1390 à Houtem-lez-Vilvorde. Ces Stroobant furent héréditairement *meysseniers* des sires de Grimberghe. Ils seellent d'or à la fleur de lys d'azur au chef d'hermines à trois pals de gueules (*qui est Berthout*). Cimier : la fleur de lys de l'écu. Ms. II 6601 du fonds Houwaert à la Bibl. Royale.

(3) GALESLOOT, *Livre des feudataires de Jean III*, 269, BUTRENS, *Trophées*, I, 448 et suiv. A. WAUTERS, *Hist. des environs de Bruxelles*, II, 523. *Inventaire des Archives de Belgique*, I, t. IV, 188. L. STROOBANT, *La famille Bau*.

La descendance du duc Jean III, s'établit comme suit : Costin van Ranst, chevalier, né vers 1340, châtelain de Vilvorde (en 1380), marquis d'Herenthals (en 1370), sire de Mortsele, Eegem, Cantecrode, S. Laurent ten Hove, fils de Wautier IV *Berthout dit van Ranst*, chevalier, Drosard de Brabant, seigneur de Ranst et de Cantecrode, tué en 1371 à Basweiler et d'Elisabeth ou Isabelle de Bouchout ; Costin épouse Jeanne van de Venne, fille bâtarde du duc Jean III et d'Ermengarde de Vilvorde. Ils eurent sept enfants parmi lesquels : Henri van Ranst, chevalier, seigneur de Kessel, né vers 1390 † 1449, qui épousa, 1^o, N....., 2^o Elisabeth de Meerhem (1) (vers 1439), dame de Boxtel, veuve de Jean de Cocq van Opinie † vers 1458. Elle épousa (en 3^e noces) Wautier Bau van den Eechove, fils de Rombaut et de Catherine d'Escornaix (Schorisse).

Les époux Ranst-Meerhem eurent : Elisabeth van Ranst, née vers 1440, dame de Vremde qui épousa Gautier Bau van den Eechove, chevalier, avoué de Duffel, né vers 1425 † 1480, fils de Gautier.

Les époux Bau-Ranst eurent Henri Bau van den Eechove, seigneur de Vremde, de Ten Dycke (à Bouchout) de Milleghem (en partie), de Ginderachter (à Vilvorde)

(1) Isabeau de Meerhem, dame de Boxtel épousa 1^o De Cock van Opinie, 2^o Henri de Ranst, sire de Kessel, fils de Costin. Elle était la fille de Guillaume de Meerhem sire de Boxtel, Liempde, etc., qui épousa 1408 Agnès fille de Guillaume sire de Croonenberg chatelain de Heusden. Guillaume de Meerhem était fils de Thierry de Meerhem qui épousa en 1351 Marie, dame de Boxtel, fille de Guillaume van Cuyck, châtelain de Horst pour l'évêque d'Utrecht, sire de Boxtel, Oyen, Hamont, etc. et de Cunégonde, dame de Diepenheim et Overysse, comtesse de Dalem, ailleurs Guillaume, sire de Boxtel, Oyen, Hamont et Achel qui épousa 1290 Marie de Diest, fille d'Aymon, baron de Diest. Agnès de Croonenberg ci-dessus, née vers 1391 était la fille de Guillaume de Croonenberg, châtelain de Heusden et de sa seconde femme Aleyde de Merwede fille de sire Daniel. En 1390 Aleyde de Merwede reçut de son père les pêcheries de Dordrechtmonde. En 1391 Guillaume de Croonenburg conclut un pacte avec les nobles de Hollande. En 1395 il est conseiller du duc Albert, comte de Hollande. En 1396 il est *Rechtsmeester* de Heusden où il fonda l'hospice. Son père Guillaume de Cronenberg était un fils naturel de Guillaume III, comte de Hollande.

† 1512 qui git à Rumpst et épousa Jeanne d'Enghien dite de Kestergate, *Dame de Haeren*, veuve de Florent de Mottenghien, fille de Louis d'Enghien, amman de Bruxelles. Ils eurent une fille unique, Elisabeth Bau, qui épousa Jean de Cortenbach † 1549 sans hoirs. Mais Henri Bau eut plusieurs enfants bâtards, (avant son mariage avec Jeanne d'Enghien) parmi lesquels Marie-Elisabeth Bau, née 1480 qui épousa Antoine van der Meeren, de Haeren, né vers 1480, décédé à Haeren avant 1559. Les époux Van der Meeren-Bau eurent sept enfants parmi lesquels Gertrude van der Meeren, née vers 1510, qui épousa Jean de Becker, fils de Guillaume (de Saventhem). Ils eurent Josine de Becker, née vers 1535, qui épousa, vers 1559, Jean Stroobant, échevin et mayer de Haeren, fils de Pancrace Stroobant, docteur en médecine et échevin à Tervueren (1) et de Pétronille van Obberghen alias Gersemeuter (2). (Reg. Scabinal 3810bis).

En 1536, Jean de Cortenbach seigneur de Helmont et Josse, son frère, déclarent pour les fiefs suivants : la charge de chef-forestier de la forêt de Soignes ; (on lit en marge que le greffier de la cour féodale refusa d'admettre ce fief) ; la vicomté de Tervueren ; la vieille mairie (*oude meyerie*) ; la foresterie de Duysbourg ; le fief dit *'t hoff van den Hinckaerts*, à Lierre ; une maison à Lierre près de la chapelle de St Jacques où siégeait la cour féodale du déclarant et pour d'autres fiefs à Campenhout, Duffel, Liesele,

(1) Le docteur Pancrace Stroobant, vend le 14 août 1535 à Jan Loets, *6 carolus guldens erf ceyns te heffene*, à la mi-août sur une maison à Haeren. Reg. Scabinal, N^o 161, f^o 156, v^o.

(2) Cf. *La famille Stroobant*, Turnhout, Splichal, 1913. En 1563, Gaspard vander Noot donne en location à Jan de Smet et Jan Stroobant, de Haeren, diverses parcelles *om uit te poelen*, à exploiter comme carrières, au *houtweg, boven de smisse, boven de luyborre*, pour un terme de 16 années. (Scabinal 3810). En 1525, *Imbrechts*, de Haeren cède des terrains à carrière *aan de smisse*, à Haeren, à Jan Stroobant. Les pierres des carrières de *Dieghem*, Haeren, etc. étaient embarquées au canal au *Dieghemschenham*, à l'endroit où se confondent les limites d'Heembeek, Vilvorde, Machelen et Haeren. A. WAUTERS, *Environs*, II, 403.

Broechem, Haeren et Wezembeek ; le tout à eux échu par le décès de Jeanne Hinckaert, leur aïeule (1).

En 1538, Jean de Cortenbach, hérite de son père le fief de Keerbergen, valant annuellement 200 couronnes.

Les vander Meeren, seigneurs de Saventhem, avaient à Haeren des biens considérables, provenant vraisemblablement des Clutinc alliés aux vander Meeren au XIV^e siècle (2). Les Clutinc sont cités parmi les serviteurs des ducs de Brabant au XIII^e siècle. En 1257, Guillaume Clutinc est seigneur de Saventhem. En 1340, le chevalier Frank Clutinc possède Evere, et le sceau de cette commune porte en 1387, les trois fleurs de lis des Clutinc.

En 1330, Guillaume Clutinc, fils de Jean, possède Ganshoren, etc. (3). La généalogie de cette ancienne lignée noble Brabançonne se trouve dans GOETHALS (4).

Les Spyskens co-seigneurs de Haeren sont alliés aux Van de Werve, aux Rincvelt et aux t'Seraerts qui descendent des Clutinc. Cf. Ms. II 6549, p. 95 par J. B. HOUWAERT à la Bibliothèque Royale.

(1) GALESLOOT. *Cour féodale*, p. 217. *Aveux et dénombremens*, n^o 607 ; liasse 4131. Cahier de 26 pages, très important pour les Cortenbach de Tervueren, avec sceau d'Adolphe de Cortenbach, vicomte de Tervueren et de Duysbour, seigneur de Helmond et d'Ockene, gouverneur de Bois-le-Duc, qui épousa en 1574, Anne de Mérode, veuve de Louis de Halewijn et de Jacques de Claerhout. Adolphe épousa 2^e (le 2 Janvier 1582), Philippine de Ruyschenberg, née 2 août 1563, fille de Guillaume, sire de la Rochette et de Marie-Marguerite de Gulpen. — *Annales de la Soc. arch. de Maestricht*, 1898, pp. 207 et 235.

(2) *Domina Maria, filia quendam Franconis dicti Clutinc, et dominus Henricus vander Meeren, miles*, son époux, font en 1366, des transports de terres devant les échevins de Bruxelles. DE RAADT, *Sceaux armoirés*, p. 442.

(3) Les Clutinc étaient une grande famille brabançonne au XIII^e s. Walter Clutinc est sénéchal du duché en 1234. — Il fonda l'hospice de Ter-Arcken dont ses filles furent directrices en 1267 et 1270. ALPHONSE WAUTERS, *Les plus anciens échevins de la ville de Bruxelles*.

(4) GOETHALS, *Dictionnaire généalogique*, article 't Serclaes. — Les Pipenpoy dont le cri est *Clutinc*, seraient des cadets de cette famille.

Antoine vander Meeren possédait à Haeren en 1559, *een winhof met huysen, schueren, stallen, boomgaerden ende blokken, met twee vijverkens daarinne liggende daeruit die voorscr. wijlen Anthonis van der Meeren gestorven is, gelegen in de prochie van Haren voorscr. komende beneden tegen de Ganzewijde ende boven tegen 's heerenstraele gelijk deselve goeden rondsomme tegen de voorscr. straele ende de gemeynte affgeheympt zijn en aldaar genoeghe bewezen*. — Il semble qu'il s'agit du château Ter Elst, possédé par les familles Spyskens, Geeroms, Stroobant, Van Langendonck, d'Hannetaire puis vander Noot. A. WAUTERS, *Environs*, confond le château Cortenbach (aux de le Court) avec le château de Ter Elst bâti pour d'Hannetaire.

Antoine vander Meeren né vers 1480, (d'azur au chef d'argent, chargé de trois pals de gueules), épousa Elisabeth Bau († ante 1537) qui descend par bâtardise du duc de Brabant Jean III. — Il était fils de Henri van der Meeren (1), né vers 1450, qui testa à Bruxelles le 11 Mars 1529 et de Catherine de Clerq, petit-fils de Jean et de Suzanne Aerts *geheeten* van Gestele, fille de Henri Aerts *geheeten* van Gestele qui possède au XV^e siècle un *slagmolen* à Neder-Woluwe, dont héritent, en 1504, Pierre et Jacques vander Meeren. (*Scrbinal*, n^o 6740, p. 57). Jean (né vers 1420) était fils naturel de Henri van der Meeren, (né vers 1390) seigneur de Saventhem et de Marie van Rydsaevele *geheeten* Tsmeyers (de Meyer).

Celle-ci reçoit le 17 Décembre 1479, du chevalier Jean van der Meeren, seigneur de Saventhem et Sterrebeek, une ferme à Sterrebeek (*in de broeckstraele*). — Henri était le fils de Godefroid († 1437), lequel épousa 1^e E. van

(1) Un Henri Van der Meeren, chevalier, échevin de Bruxelles, 1477, 9, 83, scelle : plain au chef chargé de trois pals, le 2^e brisé d'un anneau. DE RAADT, *Sceaux armoirés*, p. 443.

Maximilienne van der Noot, veuve de Philippe van der Meeren, seigneur de Saventhem † 1559. Ses huit quartiers sont figurés in Ms. n^o II 6578, p. 34. DE HOUWAERT, à la *Bibl. Royale à Bruxelles*. Une généalogie des vander Noot, remontant à 1296, se trouve in Ms. 5699-5700, p. 44 à la *Bibl. Royale*.

der Noot (1) et 2^e Catherine d'Erps (*Reg. Scabinal*, n^o 3809).

Le 4 Mars 1559, maître Rombaut Loots, secrétaire de Marie de Hongrie et de Marguerite d'Autriche, plus tard conseiller de la chambre des Comptes de Brabant et greffier des finances, chevalier, acquit des Stroobant, héritiers d'Antoine van der Meeren, diverses terres à Haeren. Il acheta pour 1172 livres, la justice haute, moyenne et basse et fit l'engagement de la seigneurie de Haeren le 17 Juin 1559. Les 7 Mai 1563 et 21 Juillet 1564, le même fit relief de quelques cens pris en engagement avec la seigneurie de Haeren (2). Il était fils de Louis Loots et de Marguerite van Bloch et petit-fils de Rombaut, gentilhomme de l'empereur et de N... van de Vliet.

Rombaut Loots, seigneur de Haeren et Cauwendaele (1565), qualifié *schildknape* (écuyer) dans les actes de 1565-66, († 1567) épousa le 2 Mai 1524, Isabelle van Heyst, fille de Louis van Heyst (3), conseiller au Grand Conseil de Malines, échevin de Malines et membre de la fabrique de l'église St Jean, décédé à Malines, 2 Octobre 1536 âgé de 48 ans et de Catherine Ghysbrechts (de Malines) (4).

(1) GALESLOOT, *Inventaire de la Cour féodale, registres aux lettres patentes d'engagements*, I, 64. *Reg. 109 aux lettres patentes*, f^o 8.

(2) Louis, fils de Louis van Heyst † 6 Octobre 1489 et de Marguerite de Heelt † 1465.

(3) Une gravure du XVII^e siècle représente Wautier vander Noot et sa famille. Il était chevalier, seigneur de Risoir, Woestwezel et Westdoerne, conseiller et chambellan de Philippe le Bon et de Charles le Hardy et leur ambassadeur auprès du roi de Hongrie, etc. Quartiers : *vander Noot, Thonys, Sherloghe, vander Hillen, Eggloy, Hinckaert, Shertoghe, vander Eycken, Grimberghe, Lecfdaele, Tserclaes, Esnach, Bautersem, Wezemacl, Loeneys, Goer*. Cette gravure se trouve in Ms. II, 6513, p. 448 à la *Bibl. Royale à Bruxelles*. Sur les van Heyst, cf. V. LE MAIRE, *Geslachten der familie Ghysbrechts*, publié en 1930 et qui est un véritable armorial Malinois.

(4) Catherine fille de Pierre Ghysbrechts, seigneur de Rendebeeke et de Marie van de Walle, alias van Campenhout. Cf. L. STROOBANT, *La famille Ghysbrechts*, in *Cercle arch. de Malines*, 1898. Les Ghysbrechts alliés aux Stroobant portent d'or à trois trèfles de sable. OCTAVIE LE MAIRE, *De familie Ghysbrechts*.

Rombaut Loots † 7 Novembre 1565, gît à Haeren, avec l'épithaphe : « *Hier leet begraven heer Rombaut van Loets, Riddere, Heere van Haeren en van Cauwendale, Raet en Conincx Tresorier ende Mr ordinaris van syne Majesteyls Rekenkamer van Brabant, die overleet den 7 dach van November 1565 — ende jouffrouw Elysabeth van Heyst sijne gesellinne, die overleet den 19 dach van Junio 1538. — Bidt voor de zielen. Quartiers : Loets, Van de Vlieten, Vande Blocke, Van der Straeten, Van Heyst, Helt, Gijsbrechts, Campenhout* (1). Loots porte d'or à la bande d'azur chargée de trois lozanges d'or dans le sens de la bande.

Les époux Loots-van Heyst eurent : A. — Marguerite Loots née 14 Janvier 1524 † à Binche 18 Septembre 1557 qui épousa en 1547 Guillaume Prevost de le Val ; B. — Adrien Loots, créé chevalier le 20 Janvier 1607, échevin de Gand, où il épousa Diane de Gruutere ; C. — Catherine Loots qui épousa Corneille de Marselaer, sire d'Opdorp, fils de Guillaume (1490-1544), qui fut capitaine des galères du pape Adrien VI et gouverneur d'Ostie sur le Tibre ; D. — Jean Loots, en 1566, commissaire d'artillerie, qualifié en 1565 de *heer van Haeren*. Il épousa Jacqueline de Vremde (d'Alost) (2). Le 30 Janvier 1567, *joncker François van de Werve*, fils de feu François et de Martine van Waelhem, achète à Haeren *eene sleyne woninghe met*

(1) *Le grand théâtre sacré du duché de Brabant*, p. 383.

(2) Rombaut Loots (voir DE HERCKENRODE, *Armorial* N^o 1355) était fils de Louis, Ecuyer et de Marguerite van den Blocke, petit-fils de Rombaut dont le père Messire Philippe Loots, chevalier, fut chambellan et maître d'hôtel de l'Empereur Maximilien avec lequel il serait venu à Malines. Cf. Ms. du *Conseil héraldique, Fragments*, tome III, p. 58.

L'épithapier de S. Géry à Bruxelles (Ms. N^o 1624 du *fonds Goethals*) renseigne :

Hier leyt begraven Jouv. Avezoete van der Jeught, dochter Jans van der Jeught, weduwe wijlen heer Rombout Loots, Ridder, heere van Haeren † 21 Mey 1566 oudt 46 ende Jouv. Barbara vander Jeught heur zuster weduwe Jan de Coninck † 25 October 1578.

Avezoete était la fille de Jan vander Jeught et de Barbe van der Stoet. Ms. N^o 6580, p. 226, de J. B. HOUWAERT, à la *Bibl. Royale*, et Ms. 1624 du *fonds Goethals* (Église S. Géry).

wateren ende nederhuyze à la Sheerestraete. — Le 11 Octobre 1570, joncker François van de Werve et Madeleine van de Poele, sa femme, vendent à joncker Pierre van der Hert, fils de feu Pierre, *een schoon geleghe groot 7 dachwanden gelegen in de prochie van Haren metten steynen woninghe, wateren en de neerhuyse op de heerenstrate (in alle sijden aen Sheeren stracte)* (1).

En 1571, une Marguerite vande Werve, épouse de joncker Antoine van Langenrode, intervient dans un acte scabinal de Haeren.



Haeren. Le château Cortenbach plus tard aux comtes vander Noot, actuellement à la famille de le Court. (Cliché Cosyns).

Les Loots semblent avoir possédé le château de le Court, près de la *Ganzeweide*, qui fut vendu le 18 Juillet 1569, avec sept bonniers près de la Hoelbeke, à Jacques de Jennepo (2). L'acte dit : *een schoon speelhuis int water rondsomme beneden tegen de Ganzeweide en boven tegen sheerenstracte, groot 3 bunderen*. Nous n'avons pas de

(1) *Reg. Scabinal*, N° 3809. (de Haeren).

(2) En 1687, Marie de Vinder, épouse du capitaine don Emmanuel Fernando, veuve en premières noces de Pierre Loots, avocat au Conseil de Flandre, vend au nom de sa fille, Isabelle Loots, des terres à Haeren. (*Scabinal* 3814 de Haeren).

renseignements sur Jennepo. Ce gentilhomme Espagnol (?) légua, un an plus tard, ses cens domaniaux de Haeren à Antoine Dupin ou del Pino. Le 21 Février 1570, Jacques de Jennepo, qualifié *Seigneur Jacques Jennepo*, teste devant le notaire Robert Hermans et institue comme légataire universel (feu en 1574), *Antonio del Pino*. Celui-ci livra *1600 rinsguldens eens 'l stuk tot 20 stuvers ende den stuver tot drije plac. brabant*, pour l'achat de *2 erfelyke renten elck van 50 rinsguldens tjaers*, pour être distribués annuellement en aumône à 18 pauvres de Haeren, qui devront assister à la messe le dimanche et prier pour le repos de l'âme du testateur et de ses parents. Chaque pauvre devait recevoir un pain d'un *stuver* et sur chaque pain devait être posé un *stuver in gelde* (1).

Antoine du Pin avait pris en engagère, le 27 Septembre 1569, la haute et basse justice de Machelen dont il était le seigneur. Il portait écartelé 1 et 4, de gueules à six coquilles d'or (3-3) aux 2 et 3 d'argent à l'arbre au naturel.

Il était aussi seigneur de Vallebrade et de Haeren et épousa Jacqueline van den Ameele (veuve en 1572 (2), fille de Michel, échevin des parchons de Gand (?). Ils eurent Antoine, Jacques et François du Pin. Antoine, avocat au Grand Conseil et échevin de Malines en 1606, 1607, 1608, 1617, 1624 (4), épousa Françoise Bauwens vander Boyen (5), fille d'Albert et de Marguerite Thie-

(1) *Registre Scabinal*, n° 3809, p. 174, verso.

(2) Antoine du Pin teste devant les échevins de Haeren 3 Juillet 1597, f° 323 du *registre Scabinal* de 1597.

(3) *van den Ameele* porte d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef d'un pampré au naturel, le raisin brochant sur le chevron et en pointe d'une étoile à six rais d'or. En 1572, Catherine vanden Hameele, étant sur le point d'accoucher, fut brutalisée à l'hôpital de Malines où elle se trouvait avec son mari, lors du sac de Malines par les Espagnols. Elle se sauva en payant 8000 florins aux soldats, mais Antoine du Pin mourut de chagrin un mois après. Sa veuve se maria vers 1574, à Bartholomé de Lucquo. AZEVEDO, *Cronijcke van Mechelen* et A. WAUTERS, *Environ III*, 76.

(4) DE HERCKENRODE, *Nobiliaire*, I, 114.

(5) D'or au léopard lionné de sable armé et lampassé de gueules.

lens) (1) dont une fille Marie-Lelie du Pin, épouse Jacques Meesterjans, secrétaire de la ville de Bruxelles, (2) annobli 20 Juillet 1657. Antoine du Pin, qui fait relief de Haeren en 1627, eut également deux fils qui périrent, l'un au siège de Pilsen (Bohême) et l'autre, capitaine au Régiment de Palant, tué en 1629, entre Suse et Pignerol (3). Antoine du Pin testa le 21 Février 1570 devant le Notaire Hermans et le 3 Juillet 1570 devant les échevins de Haeren. Registre N° 838, f° 323 du *fonds Goethals* à la Bibl. Royale. Jacques du Pin (frère d'Antoine) capitaine d'une compagnie de cuirassiers, seigneur de Willebrode, Haeren et Ste Gertrude Machelen, mourut à Breda en 1625.

François du Pin (autre frère d'Antoine), n'est cité qu'à propos de son consentement de céder (en 1600) l'engagère de Machelen, à Pierre Levesque, lieutenant colonel et capitaine au régiment de Fresin « *par affection et libéralité* ».

Isabelle du Pin, probablement une fille d'Antoine, épousa Guillaume-Albert de Rayemaekere, lequel fit relief de Haeren le 1 Août 1654. Leur fils, Guillaume de Rayemaekere, qui fut trésorier de la ville de Bruxelles, en fit relief le 30 Avril 1718. Il fut receveur et doyen de la draperie à Louvain et cèda des cens à Haeren, le 1^{er} Août 1746, à Jean-Antoine-Marie-Joseph, comte vander Noot (4). Ce dernier était propriétaire de la *Hoeve van Cortenbach*, dans la *ganzeweide*. Le château dit de Cortenbach à Haeren possédé par Roger-Walter vander Noot, baron de Carloo, comprenait au XVIII^e siècle 65 bonniers. Son fils Roger-Lamoral vander Noot, cornette au regiment de Westerlo, en hérita et après lui, son père Charles-Bonaventure, baron de Schoonhoven, grand bailli du Brabant-wallon et chambellan de l'empereur. Il épousa C. P. de Waes et † 17 Janvier 1761.

(1) THIELENS : d'or à la croix ancrée de gueules.

(2) Voyez leur descendance in VANDEN LEENE, *Théâtre de la Noblesse*, 138.

(3) A. WAUTERS, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 84.

(4) A. WAUTERS, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 76. VERO, *Général. v. der Noot et Nobiliaire des Pays-Bas*, 1770, p.

Vers 1771 les vander Noot abandonnent le château Cortenbach pour occuper le château de d'Hannetaire. Cf. *Cour féodale*, reg. 380, p. 81 et Clapper van Brussel, reg. 49, p. 176. Une autre partie des cens de Haeren fut achetée par Corneille van Heymbeke à Jacques du Pin.

* * *

Corneille van Heymbeke, seigneur de Haeren, qui posséda le *goed van Flodorp*, à Haeren, fut licencié es lois et secrétaire de la ville de Bruxelles. Il était fils de Pierre van Heymbeke, procureur à Bruxelles et de Catherine de Fuyter, fille de Josse (dont la mère Proost) et de Catherine van den Berghe, qui gisent à St Géry (1). Corneille épousa Madeleine ou Jacqueline van Asbroek (2), fille de François, secrétaire de Bruxelles et second greffier de la Cour féodale, et d'Antoinette Nolz.

Les portraits de Corneille van Heymbeke et de François van Asbroek figurent dans *Pompa funébris*, de l'Archiduc Albert, par FRANQUART, parmi les membres du magistrat de Bruxelles. Le secrétaire François van Asbroek, fils de Bartholomé, gît à N. D. de la Chapelle. Son épitaphe se trouve in *Grand Théâtre sacré du Brabant*, page 229.

Une sœur de Corneille van Heymbeke, Catherine, épousa Godefroid Reynen, fils de Jean, procureur au Conseil de Brabant en 1530. Une seconde sœur, Anna, épousa Jean 't Serstevens. Une troisième sœur, Marie, épousa

(1) Une généalogie des de Fuyter, in Ms. HOUWAERT, *Général*, vol. III (de notre bibliothèque).

(2) Madeleine van Asbroek, dame de Haeren, fut la marraine de Jean IV Stroobant, né à Haeren 23 Octobre 1633; fils de Jean III Stroobant de Ter Elst, à Haeren et de Catherine Geeroms.

Les van Asbroek semblent être originaires de l'*hof 't Asbroek* (cité en 1644) à Ramsdonck.

Un Guillaume van Asbroeck (fils d'Adrien et de Barbe van der Schriek) fut greffier de l'Amman de Bruxelles. Il épousa 1^o Catherine Roelofs, fille de Jean et de Petronille de Costere; 2^o Caroline de Quesnoy, fille de Louis, écuyer, archer de l'Archiduc et 3^o Marie van Bemel, fille de François et de Cécile van Zeverdonck. Ms. N° 759, p. 98 à la *Bibl. Royale*.

Guillaume Usselinx. Les époux van Heymbeke-van Asbroek eurent : A. Théodore. — B. Henriette van Heymbeke.

A. Théodore qui fut secrétaire de la ville de Bruxelles, après son père, épousa en 1645, Marie-Anne Blaubeen, dame de Ter Elst à Haeren fille de Jacques Blaubeen, écuyer, seigneur de Ter Elst, Capitaine d'une compagnie d'infanterie de 400 hommes et de Barbe de Marselaer (fille d'Adrien de Marselaer et de Madeleine Wouters). Ils eurent Rutger-Théodore van Heymbeke, chevalier, en 1672-1688, conseiller au Conseil Souverain de Brabant, lequel épousa Marie Reynen (1), fille d'Henri.

Marie Reynen, douairière de Roger-Théodore de Heymbeke baronnet et conseiller au Conseil souverain de Brabant, testa le 26 octobre 1708, lèguant ses biens aux Flodorp.

En 1688, Théodore, (à cette époque le plus ancien conseiller du Conseil souverain) qui portait de sable à trois molettes d'éperons d'argent, obtint de reprendre les deux matrones comme supports des armes de ses ancêtres (sceau de Jean van Heymbeke qui vivait en 1392 et 1418) (2). Par patentes du 1^{er} Avril 1690, il fut autorisé à omettre dans ses armoiries le canton dont elles étaient chargées (d'or à la fasce d'azur au lion naissant de gueules) mais les augmentant de deux bannières. VAN DEN LEENE, *Théâtre de la Noblesse*.

(1) Marie Reynen (fille de Henri) qui épouse Rutger van Heymbeke (en vie en 1672) était parente de maître Godenaert Reynen, lequel épousa Jo^e Catherine van Heymbeke dont *Heer en meester*, Henri Reynen, avocat au Conseil de Brabant qui git à l'église S. Géry, lequel épousa Catherine de Pape, fille de *Jonckheer* Jean B^o de Pape, *rentmeester van geconfisqueerde goederen ende aefact van S. M. Tolkamer* (obyt 6 febr. 1662), et de Marie Renthiers, fille du docteur en médecine Bruxellois Nicolas Renthiers. MS. JEAN B^o HAUWAERT, *lib. généal.* III, 132, de notre bibliothèque.

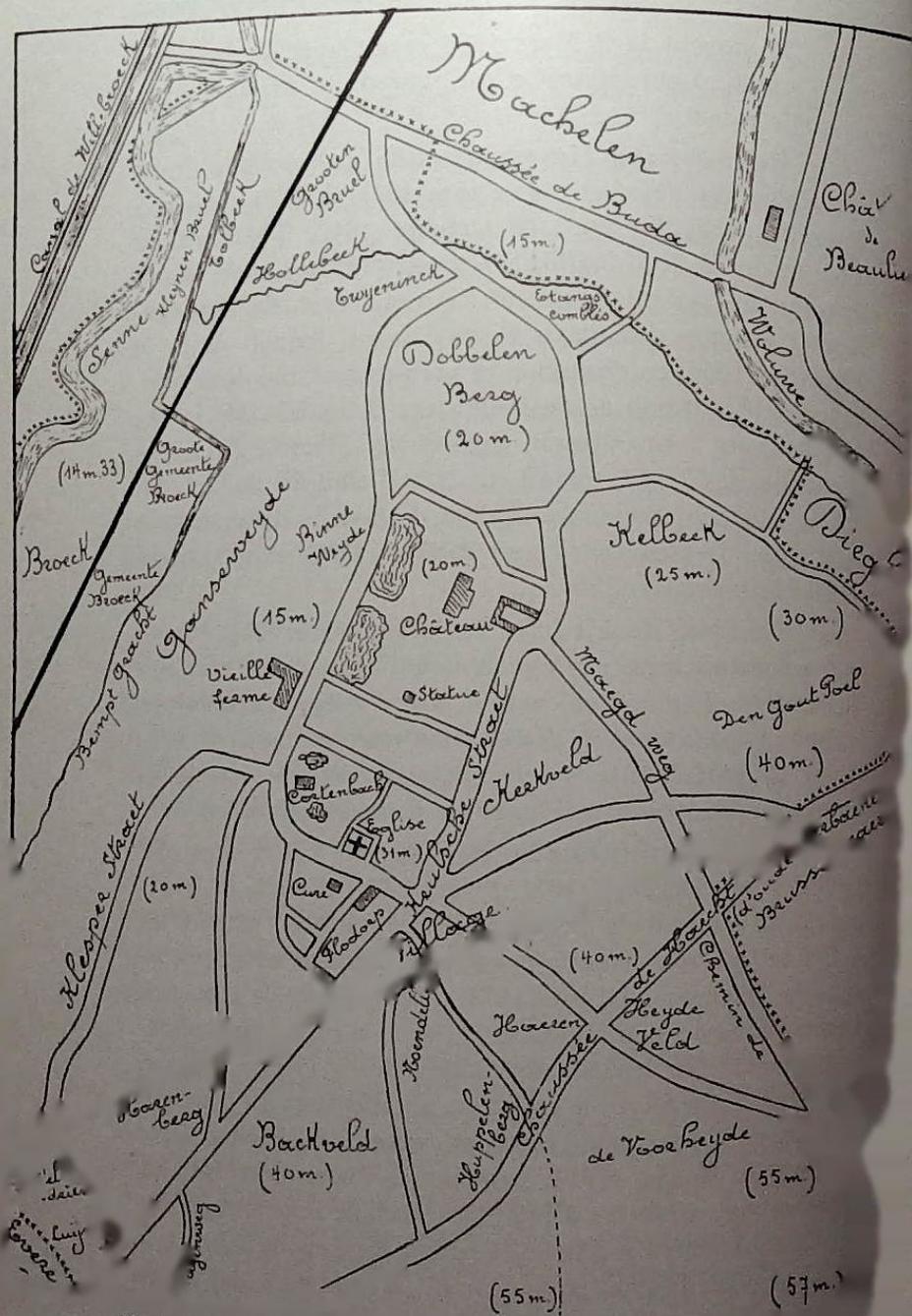
(2) Sur les van Heymbeke, au XIV^e siècle, Cf. AZEVEDO, *Généalogie vander Nool*, p. 248. — Ils sont alliés aux van den Steene, dits Schoonjans, de Winter, Rodeweerts, Kerremans (XIV^e siècle). — Au XVII^e siècle aux Parys, Lammens, 't Kint, dont les der Elst. Nobiliaire des Pays-Bas, 1760, p. 553.

Il mourut le 9 Mars 1708 et git avec sa femme à Ste Gudule. Leur épitaphe est reproduite in ROMBAUT, *Bruxelles illustré*, I, 373.

Henriette van Heymbeke (fille de Corneille et de Madeleine van Asbroek), née vers 1627, † 1670, épousa à Bruxelles (St Nicolas), 10 Octobre 1647, Théodore ou Thierry de Flodorp, bailli de Château-Thierry et de Bioul, gentilhomme et intendant de Florent, baron de Brandebourg, vicomte d'Esclaye et de Dinant, lequel obtint le 14 février 1666, confirmation et pour autant que de besoin, concession d'armoiries de l'empereur Léopold. Ces lettres patentes sont transcrites au Conseil héraldique à Bruxelles in manuscrit N^o 163, tome I, p. 213. Il était fils de Guillaume de Flodorp, échevin-président de la ville d'Eyndhoven et d'Anne Leyten, morts en 1658 et 1639, et qui gisent dans l'église d'Eyndhoven.

Théodore de Flodorp † 30 septembre 1681 d'après sa pierre sépulchrale : *Hic jacet nobilis scularius Theodorus de Flodorp. Huic altari centum florenos legata et anniversarium perpetuum anis distribution panem fundarit obiit 30 sept. 1681.* Cette pierre jadis derrière le chœur de l'église se trouve dans le mur du nouveau cimetière.

Ils eurent Antoine de Flodorp, né à Bruxelles (Ste Gudule) 31 Décembre 1651 † vers 1721, licencié ès lois et avocat au Conseil de Brabant. Il épousa le 30 Mars 1700, à Bruxelles (Ste Gudule), Isabelle Coppens et releva les cens de Haeren le 11 Juin 1674 après la mort de son oncle Pierre François Van Heymbecke, avec la campagne habitée actuellement par le docteur Vanden Bosch (1934). Ceux-ci passèrent à son frère, le capitaine au régiment du comte de Coupigny, Pierre-Jean Toussaint, vicomte de Flodorp (par patentes du 19 Mai 1731), seigneur de Clabecq, en Marche, Grimberghe, capitaine d'infanterie dans le régiment de don Ygnérico de Rivo y Lima. Il releva les fiefs de Haeren le 27 Avril 1722. Il avait épousé, le 12 Janvier 1679, Adrienne-Florence Pletincx, dite de Lumay, fille de Jacques, seigneur de Rosée, capitaine au régiment du comte de Coupigny et de Philippine de Launay, sœur du trop fameux héraut d'armes.



Haeren. Plan terrier indiquant l'emplacement du Castrum (v. ferme), le château de d'Hannetaire (au S. du Dobbelen Berg), le château Cortenbach, actuellement de le Court (entre l'église et la vieille ferme), le château Flodorp (à côté de la Cure).

disant de Florence et à sa femme, Marguerite Huet dite mademoiselle d'Hannincourt, qui passe pour avoir été la maîtresse de Maurice de Saxe. La biographie de ces comédiens a été trop bien faite par notre distingué confrère et ami P. SAINTENOY et par HENRI LIEBRECHT (1) pour que nous en parlions longuement. Le voisinage de la propriété de Bombarda, à Machelen, incita peut-être Servandoni à choisir Haeren comme théâtre de ses exploits. Il y bâtit, au fief Ter Elst, entre 1759 et 1760, le superbe château décrit par A. COSYNS (2) et dont l'architecte serait Giovanni-Nicolaus-Geronimo Servandoni (3) né à Florence le 2 Mai 1695, père naturel ou oncle du comédien. Cependant Cosyns dit que le château doit avoir été édifié en grande partie par van Langendonck et achevé par d'Hannetaire. Pendant dix ans (1760-1770), Haeren fut le rendez-vous du monde des théâtres et des grands seigneurs. Le prince Charles-Alexandre de Lorraine, qui résidait à *Monplaisir* (4) entre Schaerbeek et Evere, se rendait fréquemment à Haeren où il trouvait joyeuse compagnie. Les charmantes *Lettres à Eugénie*, du Prince de Ligne, sont dédiées à Eugénie d'Hannetaire. Pour Angelique d'Hannetaire, réputée la plus belle de la trinité, le prince de Ligne écrivit le libretto d'un opéra-comique en trois actes, *Céphalide ou les autres mariages Samnites*, que Vitzthumb mit en musique avec l'italien Cifolelli. Il nous suffira de citer ici un passage de l'étude de A. JACQUOT (5). « *L'historien d'Han-*

(1) P. SAINTENOY, *Servandoni, sa vie et son séjour en Belgique*, 1920. — H. LIEBRECHT, *Comédiens Français*, etc. 1923.

(2) ARTHUR COSYNS, *Le château de Haeren*, 1914. Nous avons utilisé plusieurs clichés de cette étude. Ils nous ont été obligeamment prêtés par notre confrère le comte Jos. de Borchgrave d'Altena, secrétaire-général de la Soc. Royale d'Archéol. de Bruxelles. Nous l'en remercions.

(3) Jean-Jérôme fut élève de J. P. Panini et peignit des décors d'opéra à Paris. Il leur donne un air de grandeur, dit ALEXANDRE, *Vie des peintres* et reçut des mains de l'archevêque de Paris la croix de chevalier du Christ. Il mourut à Paris en 1766.

(4) Le château de Monplaisir, actuellement pensionnat, avait été loué par son propriétaire Jérôme de Tasselon au prince Charles de Lorraine.

(5) ALBERT JACQUOT, *Documents sur le théâtre en Belgique sous le gouvernement du prince Charles-Alexandre de Lorraine*, citant *Le Colporteur*, p. 261, 262.

netaire (sic) eut une manière de femme : créature vraiment aimable et faite pour plaire à un galant homme. Le mari acheta, du patrimoine de cette jolie personne, une baronie(?) sous le titre d'Haeren, située entre Malines et Bruxelles. D'Hannetaire devenu baron (?) n'en fut pas plus fier, et il continua à divertir le peuple pour deux escalins.

« Le comédien (1) ingénieux voulant embellir le parc de sa baronie, y a fait élever une statue pédestre représentant un grand prince qui réunit l'amour de l'humanité au goût des beaux-arts qu'il daigne cultiver lui-même (Charles de Lorraine). Jusque-là, l'hommage de l'excellence *pastiche* était respectueux, mais une maladie de famille, à laquelle d'Hannetaire est sujet, a occasionné une licence téméraire qui offenseroit le prince, si les héros n'étoient pas au-dessus de ces indignités ; ce comédien s'écartant du respect, a l'audace insolente de faire mettre dans les nouvelles publiques, que les figures de ses filles et de ses cousines vont être placées aux quatre coins de la statue. Ne rougit-on pas de donner une pareille compagnie à ce grand prince ? La statue doit être entourée de Minerve, de Thémis, de la Bienfaisance et de la Prudence. Mais que veut-on substituer à ces quatre divinités, compagnes inséparables de son Altesse Royale ? Une Rosalide,

(1) Sur d'Hannetaire, Cf. FÉTTIS, *Les musiciens Belges*, II, 62. HENRI LIEBRECHT, *Histoire du Théâtre Français à Bruxelles au XVII^e et XVIII^e siècle*, Paris, Champion, 1923. — HENRI LIEBRECHT, *Comédiens français d'autrefois à Bruxelles* (Éditions Labor, 1933). — A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*. PAUL SAINTENOY, *Servandoni sa vie et son séjour en Belgique* (contient un croquis généalogique). FABER, *Hist. du Théâtre français en Belgique*.

Les portraits de Jean-Nicolas Servandoni d'Hannetaire, gravé par Vincent Vangelisty en 1776, d'après C. Monnet, de la *Jeune Sullane*, (portrait d'Eugénie d'Hannetaire) gravé par Chevillet, d'après Le Gendre, d'Angelique d'Hannetaire, gravé par De la Rue d'après le pastel de Le Gendre, ainsi que le buste d'Angelique d'Hannetaire, par Godecharle (terre cuite de la collection du baron Pierre Descamps) sont reproduits dans HENRI LIEBRECHT, *Histoire du Théâtre Français à Bruxelles*. Nous remercions M. Liebrecht qui a bien voulu nous prêter les clichés d'Hannetaire.

nymphes poulinières qui n'est point assez chaste pour représenter une muse, une *Eugénie*, une *Victoire*, fille de Rosalide, exposées par la nature et par leur état à ne jamais démentir les vertus de famille ».

Remarquons ici qu'Haeren n'était pas une baronnie.



Portrait d'Eugénie d'Hannetaire, gravé par Chevillet, d'après Le Gendre. (Cliché Liebrecht).

* * *

M. HENRI LIEBRECHT dans des études récentes très bien documentées, dit que les filles de d'Hannetaire, non moins habiles que leur père, se concilièrent les faveurs les plus intimes du vicomte des Androuins et du prince de Ligne.

Le *journal secret* de Charles de Lorraine cite assez souvent les faits et gestes des comédiens Bruxellois de la fin du XVIII^e siècle. En 1757 d'Hannetaire et sa famille furent l'objet des plus délicates attentions de Charles de Lorraine. Ce dernier organisait des mascarades comme le *Tableau vivant* et la *Fontaine de Jouvence* (1775). Dans la *Fête Chinoise*, (1767) Rosalide et Eugénie d'Hannetaire exécutaient avec le plus grand succès un pas de trois avec Granier. La belle Angélique d'Hannetaire était comblée d'attentions par le fils des Androuins, tandis que la Nougantelle était honorée des bontés du duc d'Areberg.

Haeren fut souvent l'endroit où se jouait la comédie. En hiver cette belle société se réunissait à Bruxelles, rue du Damier, dans le bel hôtel de d'Hannetaire. Mais on se déplaçait également à Heverlé, chez de Merode, à l'hôtel d'Ursel, chez le Prince de Ligne (à Belœil, à Enghien, à Tervueren, à Mariemont, à Èvere où le Prince avait un rendez-vous de chasse). La duchesse d'Areberg, les comtesses de Hornes, de Merode jouaient également la comédie dans des pièces à *l'improviste*, sur un sujet trouvé au moment même et dont chaque interprète devait improviser le dialogue.

On y jouait au pharaon où d'Hannetaire trouvait, comme à d'autres jeux, un profit assez peu reluisant.

Mais grâce à son entregeant, il sut gagner une situation mondaine et une fortune suffisante pour jouer au vrai grand seigneur à Haeren où il tenait table ouverte. D'Hannetaire dînait chez Cobenzl qui, en bon courtisan du prince, le défendait contre les attaques de van Swieten.

Au théâtre de la Monnaie les choses allaient moins bien. d'Hannetaire et sa bande imposaient leur tyrannique volonté aux autres associés. Ils prélevaient la part du lion dans les bénéfices et disposaient d'une cabale qui les applaudissait sans discernement. Notre histrion qui se parait sans droit du titre de *baron* de Haeren, se donna comme armoiries : d'argent à 3 fleurs, au chef d'azur chargé d'un masque d'or. Cimier : une tête d'animal. L'argent provenait des 3 fleurs. Le chef d'azur était le décor portant le loup d'ar-lequin. Quand à la tête d'animal, c'était une tête de po

L'association prit fin en 1772 et en 1771 d'Hannetaire se retire à Paris, rue des batailles.

d'Hannetaire qui interprétait surtout les personnages du théâtre de Molière, était un lettré qui composa les



Haeren. Vue à l'étage du château bâti par d'Hannetaire. (Cliché Cosyns).

Observations sur l'art du comédien, publié en 1764. Il fut le correspondant de Voltaire, de Garrick, du maréchal de Saxe et d'autres beaux esprits du XVIII^e siècle. Il mourut à Bruxelles à 61 ans, le 1 Janvier 1780.

Eugénie d'Hannetaire s'éprit d'un comédien assez costaud, appelé Jean Mauduit, dit *le beau Larive*, qui avait été le greluchon de la célèbre Clairon, qui l'appelait son *cher enfant*. Eugénie l'épousa en 1775. Cette union de comédie prit fin en 1795 par un divorce. Larive se remaria à une Vanden Hove, également divorcée, fille d'un pharmacien de Bruxelles. Larive mourut maire de Montlignon, en 1827. (R. LANDOY, *Un gendre de d'Hannetaire*). Angélique d'Hannetaire vécut à Paris avec ses deux filles jusqu'en 1822. De Sandrouin lui avait lègué une fortune considérable (1).

Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans le manuscrit N° II 656 de la Bibliothèque Royale :

« Second entretien du *Quacker fâché*.

« Les dangereux qui sont les d'Hannetaires... Sa folie est de se faire un nom et d'arracher de la pourriture « où sa tige a pris racine, des ramifications qui jettent du lustre sur son obscurité.

« Dans un certain acte secret mais que j'ai vu, il a pris la qualité de baron.

« Cet acte établit les droits d'une certaine Rosalide, « cousine du baron, sur la bourse d'un grand seigneur « nommé le M.XX de L.XXX qui a eu l'imbécillité « d'épouser cette Messaline ».

(Ce ms. a été utilisé par FABER, *Histoire du théâtre à Bruxelles*). Lisez Marquis de Lede.

Le père d'Hannetaire qui disposait dit-on (LIEBRECHT, *Comédiens d'autrefois*) de 80000 livres de rentes, avait tenu longtemps l'emploi des rôles à manteau et de financiers, auquel il joignit l'emploi de *Poisson* (on ne dit pas à rayures).

Il fit ériger dans le parc du château de Haeren statue de Charles de Lorraine en pied, vêtu du costume romain. Cette statue avait 15 pieds de hauteur. Elle disparu, mais nous en avons retrouvé une gravure inédite que nous reproduisons ci-contre.

(1) Les de Sandrouin seigneurs d'Heppignies furent v par lettres du 14 Novembre 1733. Ils portaient : de gueules, à fougues l'une sur l'autre, d'or.

Les quatre faces du fut carré portaient ces strophes dithyrambiques :

De ces jardins rians l'heureux cultivateur
A la Reconnaissance érigea cet hommage.
D'un protecteur chéri plaçant ici l'image,
C'est exposer aux yeux ce qu'il porte en son cœur.

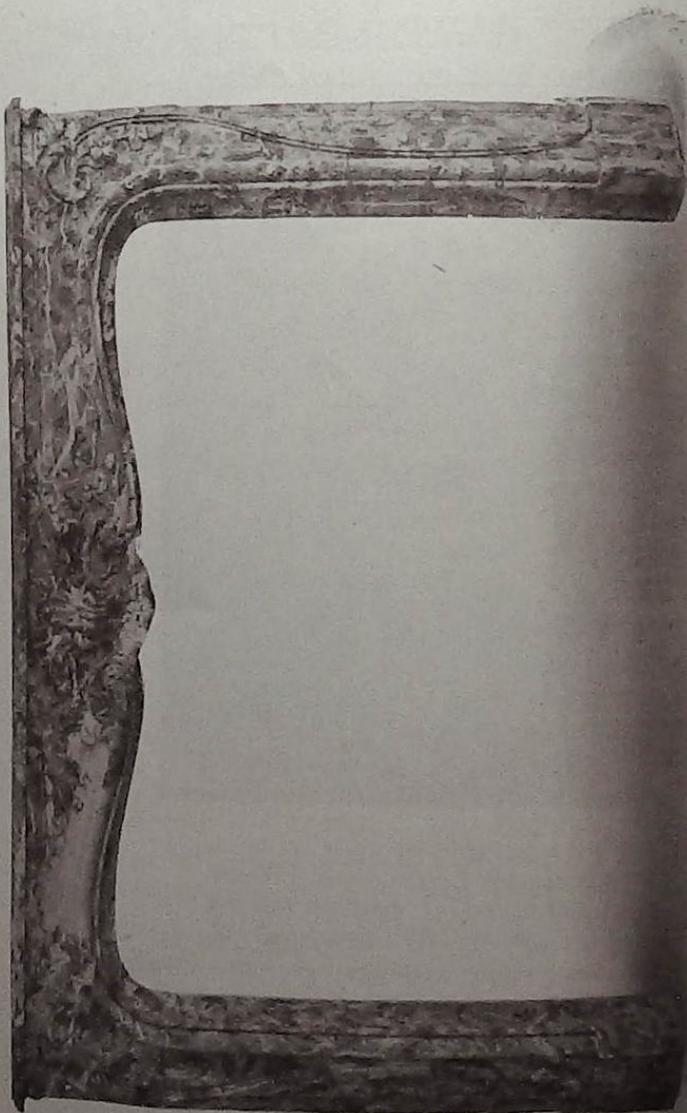


Haeren. Piédestal de la statue de Charles de Lorraine que d'Hannetaire fit élever dans le parc du château de Ter Elst avec les inscriptions relatées ci-contre. (Cliché Cosyns).

Ce Prince couronné par le Dieu de la Guerre
Sans doute de Bellone ornera les autels.
A l'ombre des lauriers déposant son tonnerre,
Il ne se montre ici que l'Ami des mortels.

A cet air de bonté l'on reconnaît sans peine
Le modèle des Grands, l'exemple des Vertus,
C'est Auguste, Antonin, Marc-Aurèle, Titus,
Sous les traits immortels de Charles de Lorraine.

C'est pour ce Héros seul, que ce paisible lieu,
Reçut le peu d'éclat que chacun y contemple :
Lorsque sur un autel on place un Demi-Dieu,
Le zèle peut-il trop en décorer le temple ?



Haeren Une des cheminées du château de Ter Elst bâti par
le comte de Lede (Cliché Cosyns).

Ces inscriptions trop adulatrices, jointes aux statues des Muses, auxquelles on voulait donner les noms des filles du comédien, soulevèrent une véritable clameur et suscitèrent des pamphlets violents, dont l'un fut dédié à l'acteur Garrick ; le voici :

*Peut-on ainsi de Mars profaner le rival
Ces ornements pour lui sont une injure,
Et votre place enfin, fille de la Luxure,
Est aux pieds de Priape et non pas d'Annibal (1).*

La liste de *Galanterie de Bruxelles* donne comme maîtresse au duc d'Arenberg, une figurante appelée Nogen-telle ; le Comte de Cobenzelle, M^{lle} Muray, fille d'un avocat ; le ministre d'Hollande, Castricou, une figurante La Cintray ; Gordon, ministre d'Angleterre, la fille de Durancy ; le prince de Ligne, Eugénie d'Hannetaire ; M. des Androuin, Angélique d'Hannetaire, dont il disait « vous voyez cet ange d'une blancheur éblouissante ; eh bien, il me mange pour 12000 florins de charbon par an ». Le vicomte des Androuins était le riche propriétaire des mines de charbon d'Anzin (2).

Rosalide (Jeanne-Etiennette du Tarte) née le 29 Août 1740 (dite la troisième grâce), nièce de d'Hannetaire se fit épousermorganatiquement par le jeune marquis de Lede. M. de Vaux, Mad. Proly, le chevalier de Celles, le vicomte de Quenonville, M. M. d'Éverlange de Vitry, de Xhénemont, de Vogelsang, le comte de Lannoy, le prince de Gavre, etc. furent, les commenseaux ordinaires du sire de Haeren.

D'Hannetaire avait perdu sa femme, Antoinette-Marguerite Huet, morte en couches, le 31 Janvier 1761. Elle gît dans l'église de Haeren (3). Lui se retira du théâtre en 1771 et épousa une Bruxelloise, Catherine Janssens, après avoir vendu, son château de Ter Elst à Haeren à Jean-Antoine-Marie-Joseph comte vander Noot (4), baron de

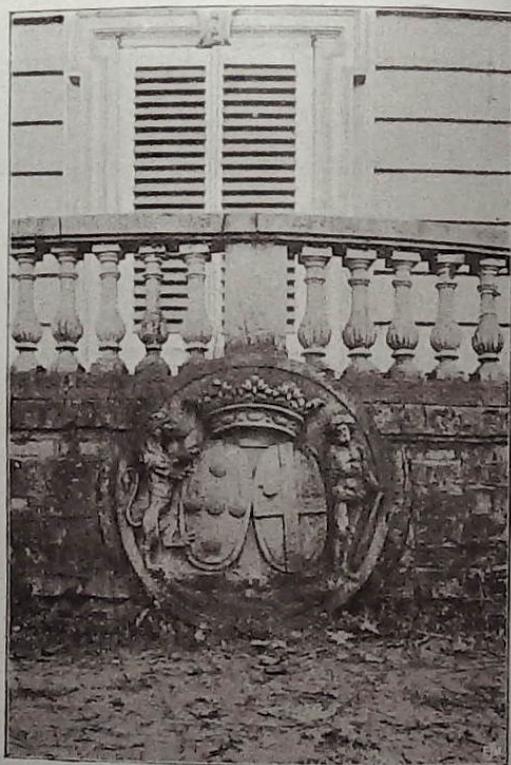
(1) *Gazetin*, n° 27, p. 108 et HENRI LIEBRECHT, *Comédiens*, cité.

(2) HENRI LIEBRECHT, *Comédiens d'autrefois*, cité. Pierre-Benoit, vicomte Desandrouin seigneur de Villers-sur-Lesse, fut Chambellan de leurs M. I. et R., conseiller d'État d'Épée, grand mayeur de Namur, trésorier général du Conseil des domaines et finances aux Pays-Bas jusqu'en 1793. Il † à Venise le 9 Août 1811, âgé de 69 ans. Il avait épousé en 1763, Marie-Caroline de Neny, décédée à Villers sur Lesse en 1808, fille du Chef Président de Neny. *Annuaire de la Noblesse Belge*, 1861.

(3) P. SAINTENOY, in *Biographie nationale et Servandoni, sa vie et son séjour en Belgique*.

(4) *Clapper van Brussel, Cour féodale du Brabant*, reg. 49, p. 176. 28 décembre 1770.

Schoonhoven, et de Marêts, seigneur de Beaumont, Piétrain, Pulderbosch et Haeren, chambellan de Marie-Thérèse (en 1760) membre de l'état noble de Brabant. Vander Noot épousa 16 Mai 1763, Marie-Josèphe Taye, chanoinesse de Nivelles, dame de la Croix étoilée, † 10 Novembre 1820,



Haeren. Le balcon vers la Ganzeweide avec une pierre aux armes des vander Noot et des Taye (1771). (Cliché Cosyns).

filie de François-Philippe Taye, marquis de Wemmel, membre de l'état noble de Brabant, commandeur de St Jacques, colonel d'un régiment d'infanterie et de Catherine-Louise de Cotereau, marquise d'Assche. Il mourut le 26 Octobre 1792 (1). La vente du château de Haeren lieu à la chambre d'Uccle le 11 décembre 1770 pour le total global de 81.300 florins de change, y compris les best

(1) Cf. l'épithaphe gravée in Ms. II 6513, p. 446 de la Bibl. Ro à Bruxelles.

et les meubles valant 3000 florins. Le marquis Théodore vander Noot d'Assche, fils de Jean-Antoine fut chambellan de Guillaume III. Il mourut au château de Haeren le 13 Août 1889. Il eut de Catherine Bernardaky, le comte Edouard vander Noot d'Assche qui épousa Adrienne Barbanson. Ils eurent plusieurs enfants parmi lesquels la comtesse Marie-Thérèse-Gabrielle-Antoinette-Ghislaine van der Noot, née au château de Haeren 13 Août 1900. Le château de Ter Elst, des Hannetaire et des vander Noot fut aliéné pour 230000 frs en 1912, pour être mis en valeur. Le parc mesurait alors plus de 9 hectares.

Le comte Maximilien-Louis vander Noot avait vendu le château de Cortenbach, mesurant 1 hect. 98 ares à Haeren, le 30 Nivose an XII de la République, au citoyen Jean-Pierre-Joseph Becar, réfugié français, époux de Marie-Agnès Collin, pour 3500 francs. Becar le vendit à la famille de le Court vers 1860. Vers 1870, les vander Noot possèdent à Haeren 55 hectares de terres.

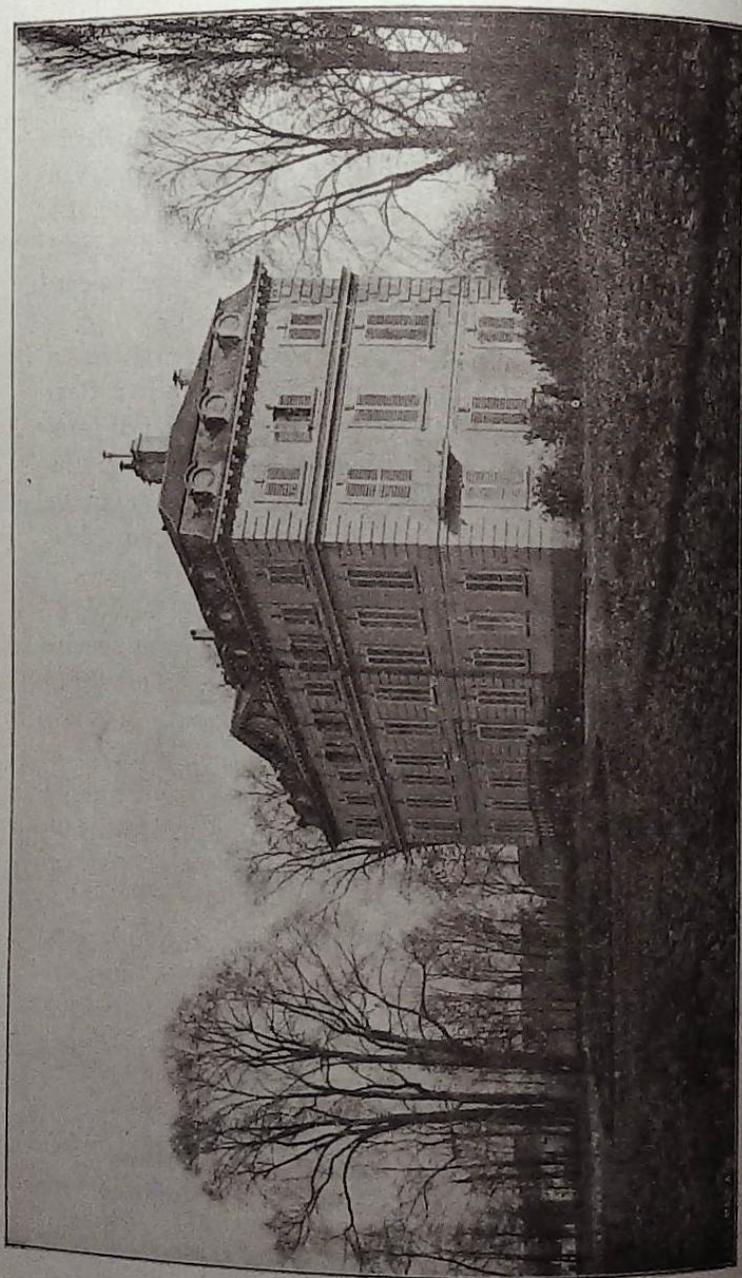
A la suite du partage des biens des van der Noot, en 1907, le domaine de Haeren fut attribué au comte Charles-Antoine-Ferdinand, marquis d'Assche, né le 16 Avril 1859 (1).

Le château de Ter Elst à Haeren, construit par le chevalier Servandoni, architecte français, parent vrai ou supposé du comédien Servandoni d'Hannetaire, formait un vaste quadrilatère sans grand style, bâti sur une élévation entre la chaussée de Cologne et la *ganzeweyde*.

Démoli en 1912, on y a construit une école spacieuse, tandis que la belle *ganse weyde* (pré aux oies) qui s'étendait dans le bas de Ter Elst, vers la Senne, ne présente plus que des bâtiments rébarbatifs d'usines hérissées de cheminées, de treuils, de montagnes de déchets, de multiples voies de garage et d'autres laideurs.

Nous avons exploré en 1905 cette vénérable terre d'ancêtres plantée d'arbres séculaires qui se miraient dans

(1) Sur les vander Noot, marquis d'Assche, seigneurs de Haeren, etc. Cf. *Annuaire de la Noblesse Belge*, 1861, p. 232 et 1912 ; A. COSYN, *Le château de Haeren*, p. 12. E. PONCLET, *Les maréchaux d'armée de l'Evêché de Liège* (les vander Noot, comtes de Duras), et les nombreux documents du fonds Houwaert à la Bibl. Royale et AZKVEDO, *Gén. vander Noot*.



Le château de Ter Elst bâti par le comédien d'Hannetaire en 1759, occupé ensuite par la famille Truys (Cliché Cosyts). Démoli en 1912 et remplacé par une école.

deux vastes étangs et sous les ombrages desquels s'élabo-
rèrent tant de flirts. Nous avons vu *in situ*, le piédestal
carré de la statue de Charles de Lorraine, caché sous les
mousses et les herbes et veuf de sa statue que l'on dit avoir
été enfouie dans le parc à la révolution française.

Les w. c. du château vander Noot ont été tapissés
jadis de carreaux de faïence polychromée des plus curieux.
Ils représentaient des soldats de l'époque de Marie Thérèse,
ils semblent provenir de la fabrique de Tervueren et seraient
dus à la munificence de Charles de Lorraine.

M. le curé Truys, de Haeren, en a possédé plu-
sieurs exemplaires qui sont passés plus tard dans la collec-
tion de son parent par alliance, le comte de Renesse.

L'intérieur du château, avec son escalier élégant,
ses belles cheminées et son mobilier de style, avait gardé
un aspect XVIII^e très archaïque. Tout cela a disparu.

* * *

Le chapitre de Ste Gudule à Bruxelles possédait des
terres à Haeren au XV^e siècle, car il déclare pour un fief à
Haeren en annexant des lettres de Philippe archiduc
d'Autriche du 15 décembre 1502, relatives à l'acquisition
de ce fief (1). Le couvent de Muysen possédait également
des fiefs à Haeren, car la prieure de ce couvent Sophie Pau-
wels, et Jean Rinck, receveur, déclarant pour ces terres.
Ces biens semblent provenir du don fait en 1230 par l'éche-
vin de Bruxelles, Guillaume Pipenpoy des dîmes qu'il
possédait à Haeren, au chapitre de Ste Gudule.

Le 3 Août 1626, le capitaine Pierre Madoets, prit en
engagère la haute, moyenne et basse justice de Haeren.
Pierre Madoets, seigneur haut justicier de Haeren et plu-
sieurs fois échevin et trésorier de Bruxelles (de 1631 à
1648), était fils de messire Henri † 5 Sept. 1614, commis-
saire des vivres et échevin de Melsbroek, en 1595, et de
Marguerite van Zuene † 6 Nov. 1630, petit-fils d'André
Madoets et de Martine Mosselman. Il hérita de l'Hof-ten-
Assche, arrière-fief de la seigneurie de Perck, appartenant
à Pierre Baronaige (2) et épousa Anne de Faucuwez dont
ci-après les quartiers :

(1) GALESLOOT, *Cour féodale, Aveux et dénombremets*, n^o 637,
p. 275. *Aveux et dénombremets*, 607, p. 211.

(2) *Aveux et dénombremets*, n^o 607, liasse 4104.

Comptes de Brabant en 1624 et en 1605, mandataire des jésuites à Bruxelles (1). Il épousa Amelberghe Blyleven † 9 décembre 1633 et mourut le 14 décembre 1627. Surintendant de l'église du Sablon à Bruxelles, ses quartiers sont *Madoets — Boxwilde — Morchoven dit van der Strepen — van Hey — Blijleven — van Male — Hujoel — van Voirde*. (Ms. 1573, p. 37, fonds Goethals à la Bibl. Royale). Un autre fils d'Alexandre fut Guillaume Madoets (2), époux de Marguerite Sterckx, parents d'Henri, seigneur de Ten Assche à Perck et époux de Marguerite van Zuen, ou van Zoene, décédée 17 Novembre 1630. Ils eurent quatre enfants : Charles qui fait relief de terres à Melsbroek en 1622, Isabelle épouse de Jacques de Montoy, Catherine qui épousa Thomas de Meysenstein, archer des archiducs et Pierre Madoets (3), capitaine, seigneur de l'Hof ten Assche, échevin et trésorier de Bruxelles, admis au lignage des Steenweg en 1615, qui prend en engagère, en 1626, pour 2100 plus 700 florins, la haute, moyenne et basse justice de Haeren. Cette juridiction fut possédée ensuite par Philippe G. vande Wouwere. Ses filles vendirent la seigneurie à Guillaume van Langendonck qui avait acheté le domaine de Ter Elst à la mortuaire du mayeur Stroobant. C'est des van Langendonck que d'Hannetaire acquit en 1759 la seigneurie dont il se qualifiait sans droit, baron. Pierre Madoets testa le 6 Novembre 1656 et laissa de sa femme, Anne de Faucuwez, fille de Jacques et de Françoise de Damhouder, deux fils : (A et B).

A. Edmond-François Madoets, capitaine de la garde bourgeoise à Bruxelles, lequel épousa Antoinette-Françoise de Locquenghien, fille de Jean-Christien de Locquenghien,

(1) Alexandre Madoets déclare pour une rente sur la terre de Berg-op-Zoom. — *Aveux et dénombremens*, n° 587, liasse 2418. Un G. Madoets, tenancier héréditaire du duc de Brabant en scelle de trois losanges, la 1^{re} chargée d'une fleur de lis au 1^{er} coupé, la 2^{de} chargée d'une étoile. DE RAADT, *Armorial Brabant*

(2) Sur Madoets et ses prétentions nobiliaires voir le Ms. II p 1 par J. B. HOUWAERT à la Bibl. Royale à Bruxelles.

(3) Pierre Madoets, seigneur de Haren, échevin de en 1631 à 1635, scelle de trois macles. Cimier un buste de entre un vol. Légende : S. P. Madoets d. de Haren. DE Sceaux, p. 404.

Par relief du 24 Mars 1685, Pierre de Flodorp entra en possession du village Clabecq, provenant de Philippe de Cotereau. (*Annuaire de la Noblesse*, 1879).

Par actes des 27 Octobre 1696, (*Registre Scabinal de Haeren*, n° 3814) et 10 Mai 1698, Pierre de Flodorp, seigneur de Clabecq, vendit à son frère Antoine, « *licenciaet in de beyde rechten ende advocaat van den voorschreve raede* » son château de Haeren, « *den geleghe, groot seven dachwanden onbegrepen den..... maele met het casteellien es te ombwaelderden huuse van plaisantie mit bij aders om steene wonhuuse ende stallingen daer op staende ende voorts daer onder begrepen den boomgaert, blocke ende vijvers daer aene ende inne gelegen* » *bij doode van wijlen joncker Peeter-François van Heyenbeke, in sijn leven Capiteyn*, etc. Biens vendus à Théodore de Flodorp, par acte devant le notaire de Fraye à Bruxelles, le 10 Novembre 1672.

La fin du XVII^e siècle fut particulièrement fertile en mutations de terres à Haeren. Le mayeur de Haeren, Jean Stroobant, achète notamment le 8 et le 16 Février 1697 les terres du *haerenheydeveld*, de Roland Verplast ; il vend le 23 Mars à Maximilien de Pauw, des terres au *Noendelle*, etc. etc. Le 6 Mars 1688 *joncker Peeter van Flodorp heere van Clabbeek*, vend à Jean Stroobant, mayeur de Haeren, et à sa femme Marguerite de Pauw, des terres, *beneden de Cleyne galge, à ten Clespenborre et op den haerenberg*. (*Reg. Scabinal* 3814). Le 23 Décembre 1697, Rutger-Théodore van Heymbeke (1) et son frère Frédéric, vendirent à Théodore van Flodorp, la moitié de « *Zeven dachwanden, casteellien ofte ombwaelderde huuse van plaisantie*, etc. *geleggen (te Haeren) zoo op de heerenstracte als op de voorschreve erfne (in alle zijden aen s'heeren stracte* (2). (château Flodorp).

En 1698, les Flodorp achètent des chanoines de Ste Gudule, des terres à Haeren, chargées de rentes. Un acte

(1) Les Heymbeke, échevins de Malines en 1383 à 1390 et à Sempst scellent de trois étoiles à cinq rais, au franc quartier brochant, à la fasce abaissée à un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. DE RAADT, *Sceaux*, p. 55.

(2) *Registre scabinal de Haeren*, n° 3814.

du 18 Janvier 1698 cite : *Wijlen Peetrus Broolcoorens in zijn leven* (en 1687) *pastoir deser prochie van Haeren, heer Peetrus Cuvellerie oock pastoir van Haeren, was veranderd in de vespere.*

Item van 6 stuyvers tjaers tot een jaargeteijde van heer Adriaan De Costere in sijnder tijde oock pastoir van Haeren.

Eerw. heer Nikolaas Richard pastoir onser voorscreve prochie. (Registre Scabinal de Haeren, n° 3814).

Le 18 Avril 1738, les héritiers du vicomte de Flodorp et d'Adrienne de Lumay déclarèrent pour la seigneurie de Glabbeek (Clabecq), mairie de la Hulpe (1). (*Aveux et dénombrements*, n° 642, liasse 7850).

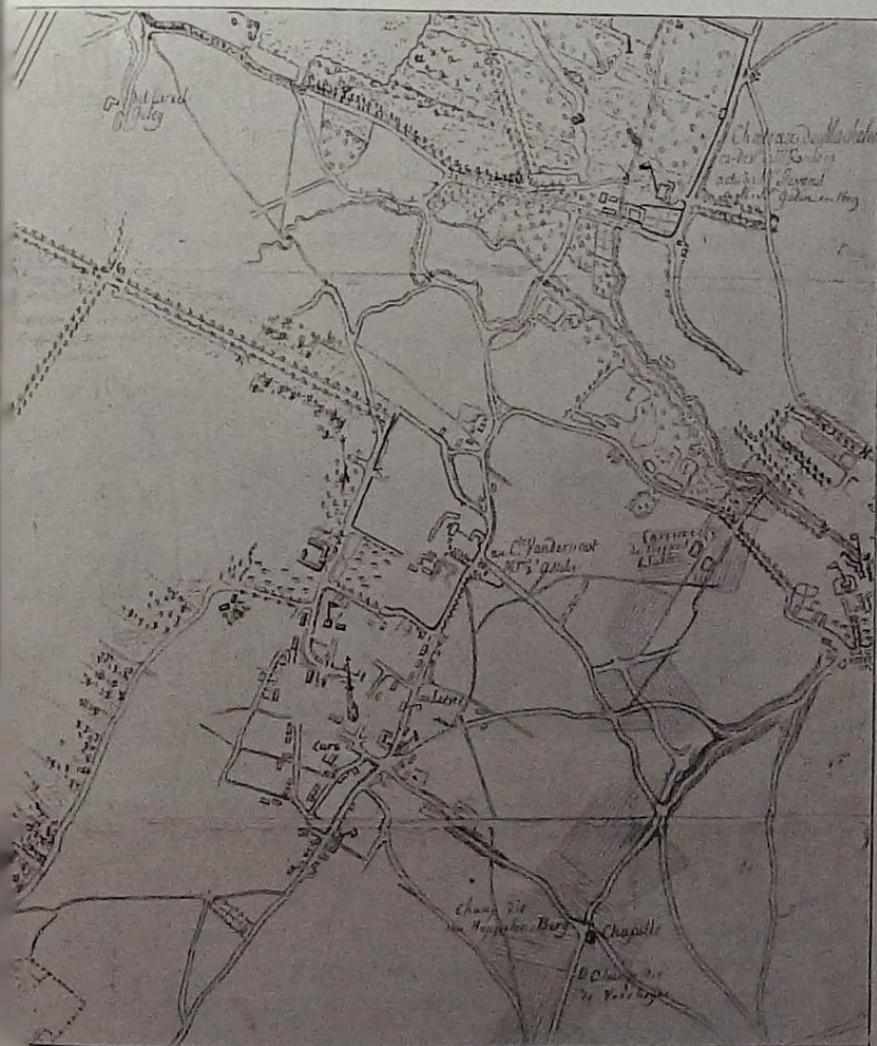
Flodorp portait : d'azur à trois feuilles de nénuphar d'argent (1-2), armoiries augmentées en 1731, de deux barbets comme supports et sommées d'une couronne. — *L'Annuaire de la noblesse* de 1879, blazonne trois feuilles de rose d'argent avec deux lévriers d'argent comme supports. Pierre-Jean-Toussaint mourut vers 1737, laissant sept enfants dont plusieurs furent des officiers distingués, énumérés dans le *Registre scabinal* n° 3817, de Haeren, et parmi lesquels Jean, marquis de Flodorp et de Sivry, de la création du roi de Naples, lieutenant général, tué à Barcelone en 1771, célibataire ; Jean-Pierre-Albert, seigneur de Clabecq, officier aux gardes wallonnes, tué à Villaréal en 1706 ; son frère, François-Joseph, capitaine aux gardes wallonnes, chevalier de St Jacques (en 1738) tué en 1746, à la bataille de Plaisance. Florent-Joseph de Flodorp, colonel du régiment Belgia, brigadier de l'armée Espagnole, chevalier de l'ordre de St Jacques, devient gouverneur d'Annecy. Rutger-Théodore, vicomte de Flodorp, seigneur de Clabecq, Ciply, Luttéal, etc., commandeur de l'ordre de St Jacques, fut brigadier des armées de S. M. C. et v

(1) Rudger Théodor, vicomte de Flodorp, chevalier, commandeur de l'ordre militaire de St Jacques, lieutenant des gardes Corps, posséda aussi la seigneurie foncière de Luttéal en Res *Aveux et dénombrements*, n° 639, liasse 7378, note 4. Sur les dorp et les de Saive, voir TARLIER ET WAUTERS, *Histoire communes Belges*, Clabecq, p. 138 ; *Annuaire de la Nob* 1879 ; Ms. N° 115, p. 7, du *Conseil héraldique*.

Guill. (de) Ecyer, Président et Echevin d'Eyndhoven † 1658	Anne, gisent dans l'église à Eyndhoven † 1639.	Cornelle (van) Ecyer, secrétaire de Bruxelles, Seigneur en Haeren, né vers 1597, fils de Pierre et de C. de Fuyter.	Madeleine (van) dame de Crommer Crammet- Grimberghe, fille de François, greffier de la Cour féodale et de Barbe v. d. Schrick.	dit Pletinex Philippe (de) Ecyer, sire de Rosée Jeuzaine, Escoevres, Ste Marie	Suzanne (de) fille de Philippe, Ecyer, sire de Glabais	Pierre (de) sire d'Oisel, Fontaine	Catherine (d') héritière de Montigny.
Théodore de Flodorp gît à Haeren devant l'autel de la Vierge, épouse à Bru- xelles, St Nicolas, 10 octobre 1647. Anobl 1666	Henriette van Heymbecke (Sœur de Théodore van Heymbecke et de N.... van der Elst, dit Blaubeen), née vers 1627 † 1670, fille de Jacques.	Jacques de Lumay dit Pletinex, Ecyer, sire de Rosée, Jeuzaine, Escoev- vres, Ste Marie, Capitaine d'infanterie au service de S. M. Catholique	Philippine de Launay sœur du héraut d'armes	Adrienne-Florence de Lumay, dit Pletinex.	Rudger-Théodore de Flodorp, Ecyer, Sire de Glabais, etc., × Marie Reynen		

lieutenant de la compagnie flamande des gardes du corps de S. M. Catholique. Il épousa Isabelle Goubeau, dame de Beveren, Triest et Bousval, fille de Max, échevin d'Anvers. Il † à Bruxelles (Finistère), 13 Septembre 1761 et gît à N. D. de Hal. Jean-Jacques, marquis de Flodorp et de Cibly, major (1762), colonel d'infanterie, chevalier de St Jacques. — Leur sœur, Jacqueline de Flodorp, épousa Ignace de Collin, seigneur de Ter Elst, colonel au service de l'Autriche et lieutenant-Gouverneur de Termonde; Barbe-Dieudonnée de Flodorp épousa le comte de Saive, feld-maréchal au service de l'Espagne. Charles-Philippe-Joseph de Flodorp, né à Bruxelles (St Géry) 24 Octobre 1679, devint major général au service du roi catholique. Il fonda en 1761 un bénéfice dans la chapelle de Clabecq et épousa Suzanne-Thérèse de Crous, dont un fils: Antoine-Henri, vicomte de Flodorp, seigneur de Clabecq (en 1762), Lathuy, Piétrebais, Cibly, commandeur de Calatrava, capitaine aux gardes wallonnes. Il épousa sa cousine, Isabelle de la Croix de Sayve qui fut dame d'honneur de la reine d'Espagne. Ils relèvent, le 20 Juillet 1764, les seigneuries de Piétrebais, Rêves et Ruart. Ils n'eurent pas d'enfants. Marie-Antoinette de Flodorp qui épousa Philippe Dysenbart, seigneur de Lathuy.

Les Flodorp vendirent leurs terres de Haeren, après la mort du vicomte Pierre-Jean-Toussaint de Flodorp, 1737, pour relever (en 1738) la seigneurie de Clabecq. Une partie de ces biens sont vendus en 1738 à Jean Stroobat de Ryck, et la maison de campagne dite *het goed van Flodorp*, qui se trouve à côté de la cure de Haeren, en face l'église, sur la chemin de Cologne, est achetée en 1753, par Pierre van Antwerpen. Celui-ci né à Bruxelles (Stedule) le 31 Octobre 1724, était maître boucher à Bruxelles. Il épousa le 23 Avril 1747, Marie-Anne Mosselmans, fille de Jacques et de Thérèse van de Velde. Pierre van Antwerpen étant décédé le 1 Janvier 1752, sa veuve Marie-Anne épousa Jean-B^{te} Louys, conseiller au Conseil de Brabant, seigneur de Haeren. Un frère de Pierre van Antwerpen fut Th^{is} vicaire à N. D. de la Chapelle à Bruxelles. Leur sœur Marie van Antwerpen, née vers 1720, (qui portait les armoiries des Stroobat) épousa le 28 Septembre



Haeren. Plan terrier vers 1810 par G. de Wautier, au cabinet des estampes à Bruxelles. (Cliché Cosyns). A remarquer qu'en 1810 le castrum (ferme de Cortenbach) existe encore en carré.

François 't Serstevens, imprimeur à Bruxelles. Ils gisent aux Dominicains. D'eux descendent le conseiller à la cour Théodore 't Serstevens († 1898) et le lieutenant général d'artillerie Jules 't Serstevens. Le fils unique des époux van Antwerpen-Mosselman, *jurist in het Pelscollegie te Loven*, né à Bruxelles (Ste Gudule) le 12 Juillet 1749, fut admis au lignage des Sweerts le 13 Juin 1770. Il obtint des lettres de réhabilitation de noblesse le 11 Mai 1770, son père boucher ayant été déchu par l'exercice de ce métier. C'est probablement à cette réhabilitation que fait allusion la devise des van Antwerpen : *Impuretate mentis*.



Haeren. Manoir occupé par les de Flodorp (en face de l'église) les van Antwerpen, les Osy et les Bouvier. A l'avant plan le superbe hêtre abattu en 1912. (Cliché Cosyns).

Ses armoiries étaient d'or à la fleur de lis d'azur, au d'hermines, chargé de trois pals de gueules, le pal milieu chargé d'une ancre d'argent qui est une brisure armoiries des *Stroobant* (1).

(1) Les Stroobant, de Haeren, descendent par batardise de Brabant Jean III, par les van Ransst et les Bau. Cf. *Le RANT, La Famille Bau*.

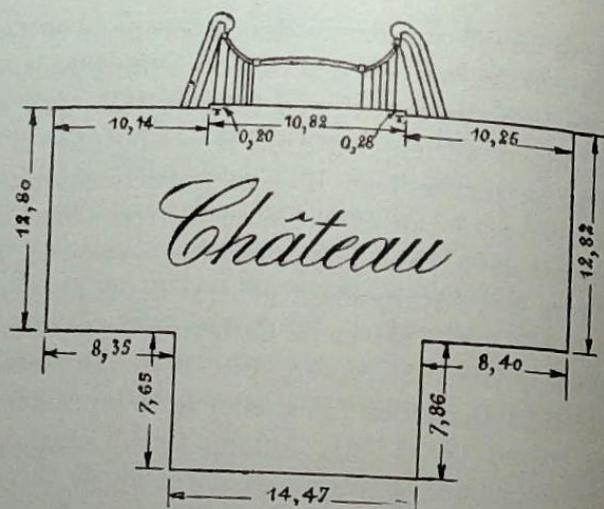
Pierre van Antwerpen, † 1 Janvier 1752 et qui gît à Ste Gudule, époux de Marie-Anne Mosselmans était fils de Jean et de Jeanne Struelens, fille de Martin Struelens et de

Il fut anobli aux armes des Stroobant, le 30 Janvier 1771. Les van Antwerpen descendent des Stroobant par le mariage de Jean van Antwerpen (né vers 1655) avec Maria van Geel, fille d'Adrien et d'Anne Stroobant (dont la mère Robeerts). Le juriste Jean B^o van Antwerpen, qui résida à Haeren, au *goed van Flodorp*, acquis vers 1753 des Flodorp, épousa le 6 Juin 1772, Thérèse-Josèphe de Waha, fille de Jean B^o, surintendant général des Monts-de-piété, licencié ès lois († 1755) et de Catherine Verreycken (leur ascendance in Ms. 851, p. 98, Bib. R.). Van Antwerpen étant décédé à Bruxelles (Chapelle) le 19 septembre 1775, sa mère épousa (en 1776), Antoine-Joseph Deudon, conseiller surintendant d^u Monts-de-Piété, fils de Georges et de Catherine Baudier. Jean B^o de Waha vendit le 20 décembre 1753 à Gaspard Boot de Sompeke, son château d'Asschereyane à Londerzeel. En 1860 les van Antwerpen possédaient encore à Haeren 12 hectares de terres (cadastre Popp). Il descendent par les Streulens et les vander Elst, de Maximilien van Ophem et de Catherine Stroobant, qui testent 20 Mai 1551 à Saventhem. Sur les van Ophem, cf. la revue « Jadis » Soignies, 1902, p. 151, renseignant les sources généalogiques.

C'est dans la campagne « *het goed van Flodorp* » que mourut le 3 Août 1840, Isabelle-Marie-Françoise-Ghislaine Osy, née à Rotterdam, le 15 Avril 1766, fille de Corneille († 1814) et de Jeanne Cornelissen de Schooten, fille du bourgmestre d'Anvers. Son fils Jean-Joseph-Renier, baron Osy, fut sénateur et membre du Congrès national. Elle avait épousé son cousin Corneille-Baudouin-G. baron Osy de Zegwaert, membre de la 1^e chambre des États-Généraux, né à Rotterdam 20 déc. 1757, † à Bruxelles le 3 Déc. 1831, (gît à Mortsel). Il avait obtenu le 25 Février 1817 reconnaissance de noblesse et concession du titre de baron. Le colonel Bouvier devint plus tard propriétaire de cette campagne à Haeren, située en face de la cure.

Assche dont la mère Elisabeth van der Elst. Ms. 888, p. 53 de la *Bibl. Royale*.

Marie-Anne Mosselmans, fille de Jacques et de C. E. van de Velde, petite-fille de Pierre et de Marie Cortenbergs sa première femme. Cf. une généalogie Mosselman à la *Bibl. Royale*, Ms. 6607, p. 90.



Haeren. Plan du château de Ter Elst bâti en 1759 par d'Hannetaire, démoli en 1912 et remplacé par une école.

Le terrain sur lequel s'éleva le château des vander Noot, bâti par Servandoni, à Haeren, (remplacé de nos jours par une école adoptée), serait d'après le *Clapper van Brussel* (1) l'ancien fief de *Ter Elst*. Le 12

(1) Voici comment le *Clapper van Brussel, Cour féodale du Brabant*, registre N° 49, p. 176, aux *Archives générales du Royaume*, à Bruxelles, énumère la succession des propriétaires du château d'Assche, dit de *Ter Elst* à Haeren, démoli en 1912.

« *M'her Jan-Antoon grave vander Nool, chambellan, etc Sierfman cum uxore, 14 January 1771, bij coope voor den ondscreven.*

« *Sieur Jean Jeem Nicolas Servandoni d'hannetaire et épouse 10 Mars 1759.*

« *heer Guillielmus van Langendonck 12 Aug. 1702 bij creete.*

« *Den sterffhuysse van Jan Stroobant, 23 July 1700, bij desselfs.*

Le registre n° 380, p. 124 de la *Cour féodale* s'écrit : « *ten laste van wijlen Jan Stroobant in sijn leven Meyer van wijlen Jan Stroobant... opgedraegen ten behoeve van heere Guill. van Langendonck... secker huys ende hof met steene poorte, brouwerije, stalle, boomgaert, enz. te Heeren twee bunderen — etc. (il sagit du château vander Noot, fief Elst).*

Décembre 1603, Rombaut Geeroms, échevin de Haeren, achète de Jo^e Anne Spyskens le fief de *Ter Elst*, comprenant « *huize en hoeve met sijne steene poorte, broinwezije, stalle, boomgaert groot ontrent twee bunderen.* (Un acte de 1571 cite de *goeden van joncker Jan Spyskens*) (1).

Rombaut Geeroms, né vers 1570, épousa Elisabeth Deckers. Leur fille, Catherine Geeroms (2) née vers 1600, épousa à Haeren, le 16 Juin 1619, Jean Stroobant, échevin de Haeren, † vers 1663, qui gît dans l'église de Haeren près du banc de communion (3) avec sa femme. Catherine Geeroms, épouse Stroobant, fit le relief du fief de *Ter Elst* le 9 Mars 1641 par la mort de son père. Le 23 Mars 1676,

« *Jan Stroobant 23 Marty 1676, bij doode Cathelyne Geerens sijne moeder.*

« *Cathelyne Geerens, huysvr. Jan Stroobant 9 Marty 1641 bij doode Rombaut haer vaeder.*

« *Rombout Geerens 12 décembre 1603 bij coope van Juff. Anna Spyskens, houdt een hoffstadt metten huysse daer op staende metten winnende lande, weiden ende waleren wesende eensdeels leengoed commende aen de goeden Jo^e Anna van Doirme ende Carel van Gindertaelen met oock een hoek aen een straetken aldaer suyt wester j^{re} hel straetken loopende naer de ganzeweide lanx de goeden Jo^e Jacq. du Pin comende aen hel straetken lopende van S Gertruyden Machelen naer Brussel ».*

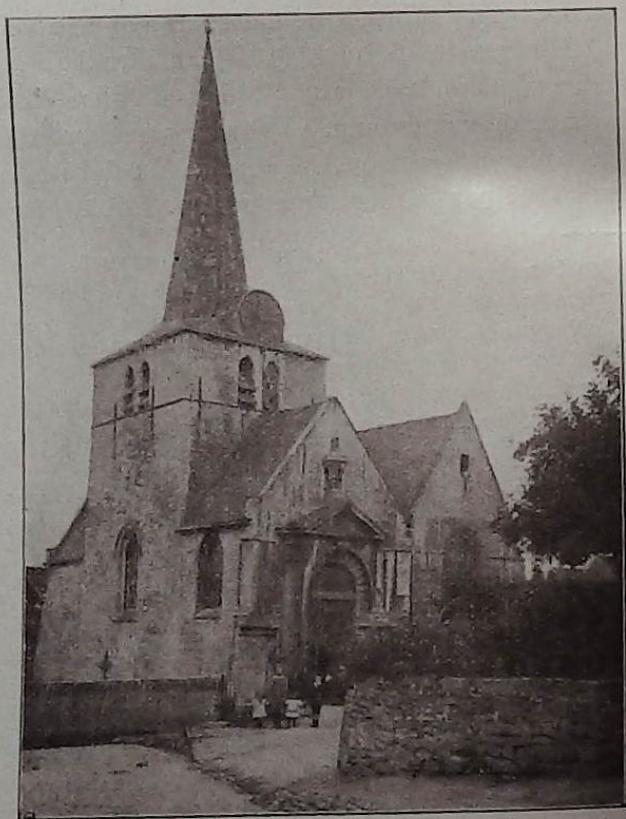
(1) Les Spyskens, seigneurs de *Ter Elst* à Haeren, alliés aux vander Smissen, sont échevins de Bruxelles au XV^e s. Ils sont échevins d'Overysse au XVI^e s. et alliés aux vander Bauwetten aux Meldert, aux Boote. Ils portent de gueules au sautoir d'or accompagné de quatre coquilles du même.

(2) Les Geeroms (Gheerens, Geerens, Gherens, Gheerys) du Brabant portent d'azur à la tour crénelée d'argent, accompagnée en chef de sept étoiles du même. Un Adam Gheerys fut l'architecte du duc Wenceslas et bâtit le château de Vilvorde en 1375, ce que rappelle peut-être la tour crénelée du blason. Au XVI^e s., des Geeroms font partie du magistrat de Bruxelles. En 1569 Jean Gheeris et sa femme Catherine van der Becken, possèdent des terres à Haeren. Catherine était la sœur de Grégoire vander Becken, curé de Woluwe et d'Odile van der Becken, épouse de Jean Goossens. Enfants de (feu) Nicolas van der Becken et de Cathérine van der Vecken. Acte du 25 février 1569. *Reg. scabinal*, n° 3809.

(3) L'acte de décès de son fils Jean IV Stroobant, † 7 Déc. 1700, porte *sepultus in ecclesia nostra sub lapide sepulchrali Parentin^{is} ejus prope mensam communionis.*

Jean Stroobant fils, fait relief de Ter Elst à la mort de sa mère Cathérine Geeroms.

Jean IV Stroobant né à Haeren 23 Octobre 1633, y décédé 7 Décembre 1700, fut maître de carrières, *meysse-nier* de Grimberghe, et mayeur de Haeren. Il épousa le 19



Haeren. L'église avant la désaffectation du cimetière qui l'entourait. (Cliché Cosyns).

Juin 1661, à Haeren, Marguerite de Pauw, fille d'An de Pauw, Echevin de Steenockerzeel et de Catherine Hamme (1). Elle mourut à Haeren 4 Décembre

(1) Fille d'Abraham van Hamme, né vers 1580 et de Ca Hérix, de Crainhem. Petite-fille d'Hubert van Hamme Pétronille Cuelens, qu'il avait épousé à Humelghem le 29 bre 1594 ; arrière petite-fille de Jean van Hamme et de Terwenhoit qui font relief le 25 février 1526 à la Cour Brabant. Ces van Hamme descendent par batardise des de Steenockerzeel. Cf. VAN BOXMEER, *La famille van in Histoire de Steenockerzeel.*

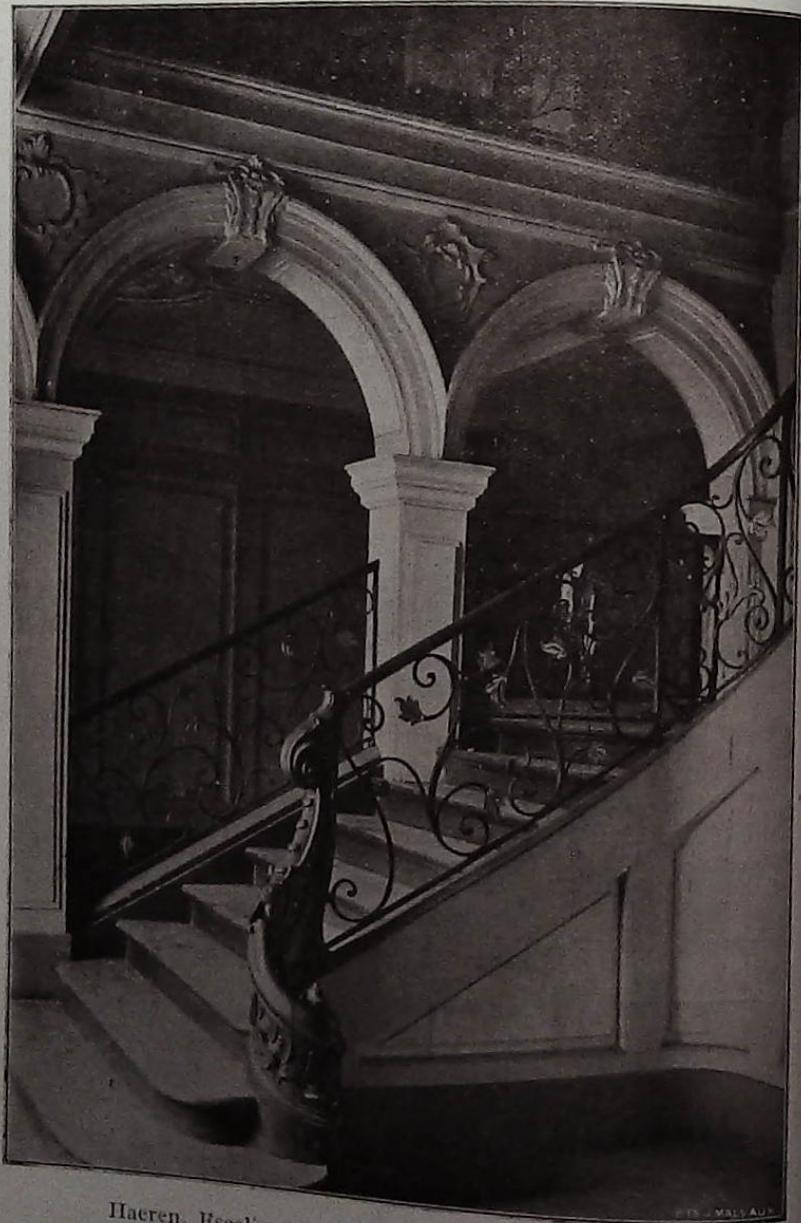
L'acte de décès porte *sépulta in eclesia sub petro Joës Stroobant.* — Les de Pauw sont originaires d'Erbs-Querbs et de Neerockerzeel. Le frère de Marguerite, Pierre de Pauw, est mayeur de Neerockerzeel en 1695.

Le fief de Ter Elst semble avoir été dévasté, car dans le relief de Mars 1676 (1) il est dit : *de selve goederen nu gedestruweert zijn. Le hofstadt metten huizinge daer op staande, metten winnende lande, wijden ende waleren, wesende eensdals leengoed, comende aende goeden van joncvr. Anna van Doerne ende Karele van Ghindertaelen met oick een hoek van straetken aldaer zuyd west loopende naar de ganzeweide lanckx de goeden Jonkheer Inagnes de Pino noiroist ter tweede, commende metten eenen zijde noirt west aende ganzeweide ende metter andere zijde aen sheere straete loopende van S. Gertruyden Machelen naar Bruscle. (Cour féodale du Brabant, reg. 368, p. 10 et Clapper van Brussel, reg. 49, p. 176).*

Ter Elst fut mis en vente *bij doode Jan Stroobant mayer van Haeren* († 1700) et relevé en Juillet 1701 par André Félix pour Gio-Paolo Bombarda, trésorier particulier du Gouverneur, conseiller de finances, fermier des impôts et des monnaies de Bruxelles et d'Anvers, banquier, commerçant, directeur de théâtre, qui fut le fondateur du théâtre de la Monnaie.

Cet italien, d'origine romaine, acquit les seigneuries de Machelen S. Gertrude en 1697 et de Buggenhout. En 1693 il est veuf de Angèle-Thérèse Bernabe et épousa à Amsterdam Gertrude-Marie Cloots, de famille anversoise, âgée de 28 ans. Il en eut deux fils nés en 1698 et en 1700.

(1) Mars 1676. — *Cour féodale de Brabant, n° 377 « Comparende Meester Judocus Watravens heeft in leene verheven in den naem ende te behoeve van Jan Stroobant, sone Jans, bij doode Cathelijne Geerens, syne moeder, een hofstad metten huysingen daer op staende metten lande, weyde ende waleren en loebegoirtlen groot twee bunderen oft daer onlrent gelegen in de prochie van Haeren, gemeenlijk d'Elst geheten doende ende betaelende voor thegeweide a rate van XXV gne mits de selve goederen ten deels als nu gedestrueert sijn, loopt metten camerline en boekenrecht leenmans recht en akt XXXII s. — Le mayeur de Haeren est notre ascendant direct. Cf. La famille Stroobant, in Taxandria, 1911.*



Haeren. Escalier du château bâti par d'Hannetaire.

(Cliché Cosyns).

Bombarda serait venu de fixer à Bruxelles vers 1694. Il fut un des principaux agents financiers de l'électeur de Bavière Maximilien-Émanuel, dont il devint le trésorier.

En 1699 il fit frapper une médaille à son effigie et à celle de sa femme, reproduite in HENRI LIEBRECHT, *Hist. du théâtre français à Bruxelles*, p. 112.

Bombarda fit le grand seigneur et, en 1698, il hébergea durant plusieurs semaines à son château de Beaulieu à Machelen, le marquis et la marquise de Bedmar.

Bombarda mourut en 1712. En 1717 Machelen fut revendu au baron de Colins pour 31.500 florins. Le bâtiment de l'Opéra à Bruxelles fut acheté par J. B^o Meeus pour 20000 florins. La maison de Bombarda, rue des Chevaliers, fut acquise par le conseiller Jean Fariseau et sa femme M. J. Huysman, pour 22.500 flor., etc. etc.

En 1726 les dettes de la succession Bombarda s'élevaient à 300.000 florins.

En 1736 la veuve de J. B^o Meeus, née Cath. van Cutsem cherchait encore à récupérer une partie de ses créances (H. LIEBRECHT).

Le 12 Août 1702 heer Guillaume van Langendonck fait relief de Ter Elst, *bij decreete* (1).

Ce seigneur de Haeren, capitaine de cavalerie, épousa Isabelle-Philipotte-Thérèse de Baudequin, baptisée 17 Mai 1684, fille de Claude-Éugène, seigneur de Penthy, Batenborg, Huldenberg, Meysberge, Calverkeest, etc. chef-mayeur de Vilvorde et de Marie-Madeleine de Croix, la-

(1) *Cour féodale du Brabant*, n^o 380, p. 81. En 1697, Jean-Paul Bombarda achète du comte de Tassis, la seigneurie de Machelen-Ste-Gertrude (lez Haeren) qu'il revendit au baron Colins. Celui-ci en fait relief en 1717. BUTKENS, *Trophées*, III, 163.

En 1698, il avait acheté pour 21000 florins, les bâtiments de l'ancienne monnaie, à Bruxelles, pour y bâtir un *hôtel des spectacles*. Il dépensa plus de 100000 écus à cette construction. Les décors furent peints par SERVANDONI. HENNE et WALTERS, *Hist. de Bruxelles*, III, 201. BOCHARD, *Bruxelles ancien*, 302.

Le fief d'Elst touche en 1702 aux terres de Guillaume Parijs. *Cour féodale du Brabant*, vol. 380, p. 124. Les Parijs (de Haeren) sont alliés au XVII^e s. aux van der Becken, van Heymbecke, Claes, van Malcote, etc.

quelle mourut 27 Novembre 1748 (1). Guillaume van Langendonck, seigneur en Haeren, teste 7 Mars 1718, Ms. 272, t. 33, du Conseil héraldique. Étant veuve de van Langendonck, elle épousa, 10 Avril 1725, Barthélémy Claes, premier conseiller pensionnaire de Louvain, baptisé à Louvain (St-Pierre), 12 Juin 1698. Les époux van Langendonck-Baudequin eurent Anne et Guillaume. Anne-Marie-Françoise van Langendonck, qualifiée dame de Haeren, épousa Jacques-Joseph-Antoine van Uffels, baron d'Over-Heembeek, né et baptisé à Ste Gudule à Bruxelles, 12 Avril 1708, veuf en premières noces de Barbe van de Velde († 1749), fille de Melchior et de Régine de Villegas ; lui, fils de Jacques-Jean-B^o (2) et de Lutgarde le Roy.

Anne-Marie-Françoise van Langendonck d'Haeren, baronne d'Heembeek, déclare à la cour féodale, tant pour elle qu'au nom de Guillaume van Langendonck, écuyer, seigneur de Haeren (devenu imbécile), pour la seigneurie de Haeren, avec la justice haute, moyenne et basse, etc., échue au dit Guillaume par le décès de Guillaume, son père (3). (Relief du 2 Septembre 1722). C'est probablement Guillaume van Langendonck, *heere van Haeren*, (fils de Guillaume ?) qui est renseigné en 1707 dans un acte scabinal de Haeren, comme étant l'époux de vrouwe Isabelle-Marie de Cordes.

Cette déclaration rappelle que cette seigneurie fut acquise des domaines, le 14 Mai 1644 par Philippe-Godefroid vanden Wauweren pour 2800 livres, plus une pareille somme pour l'engagement. Il s'agit du château de Cortenbach (actuellement de le Court) (4). Déjà la justice haute,

(1) Fils de Philippe de Baudequin et de Claudine d'Ennetière. Petit-fils de Claude et de Marie de la Rivière.

(2) Jacques-Jean-Baptiste van Uffels, né à Malines en 1664, fut conseiller et receveur général des domaines et finances. Il fut créé baron d'Over-Heembeek le 6 avril 1706 et † 4 Mai 1729. Sa femme Lutgarde le Roy † 19 Novembre 1715. AZEVEDO. *Gén. van der Noot*, 416.

(3) GALESLOOT, *Cour féodale*, p. 275. *Aveux et dénombremens*, n° 637, 6661.

(4) GALESLOOT, *Cour féodale*, p. 32. *Correspondance de la Cour féodale*, vol. 502, f° 23. — GACHARD, *Inventaire des archives*, I, 80. *Registre aux lettres patentes d'engagemens*.



Statue de Charles de Lorraine érigée dans le parc du château de Haren, par d'Hannetaire, en 1769. Gravé par de la Rue, à Bruxelles, Quai au Foin. C'est le même de la Rue qui grava d'après un pastel de Le Gendre, le portrait d'Angelique d'Hannetaire, l'amie du vicomte de Sandrouin. (Notre collection)



Attaque de la redoute des Trois Trous, aqueduc de la Senne sous le canal de Willebroeck, entre Haren et Neder-over-Heembeek, en 1677. Le fortin que l'on voit sur la gravure fut détruit en 1746 par le maréchal de Saxe. (Notre collection).

moyenne et basse de Haeren, rachetée par le domaine, sous Albert et Isabelle, avait été donnée en engagère à Pierre Madoets, le 3 août 1626 pour 2100, plus 700 florins, payés le 14 Avril 1638. C'est cette engagère qu'augmenta Vanden Wouweren. Les actes scabinaux de 1664 qualifient *joncker Godefriedes van de Wouwere Schiltenape, heere van Haren* (1).

Il eut de Marie-Anne Masteleyn, deux filles, Angeline et Régine van de Wouwere, qui lui succèdent le 1 Mars 1692. Régine épousa 1^o Jacques Dux, chef-mayeur de Capelle-au-Bois, et 2^o Charles Frédéric Marischal de Biebersteyn. Elles vendirent leurs droits, le 2 Octobre 1699, à Guillaume van Langendonck déjà seigneur de Beersele (2). Marie-Anne van Langendonck, baronne d'Heembeek, vendit Haeren le 10 Mars 1759, au *sieur* Jean-Nicolas Servandoni, dit d'Hannetaire, né à Grenoble le 4 Novembre 1718 † 1779 ou 1780 à Bruxelles, fils de Jean-Nicolas dit Fontantigny, peintre, et de Marie-Josèphe Gravier, se

(1) Philippe-Godefroid vande Wouwer, sire de Haeren, échevin et trésorier de Bruxelles, fut admis au lignage de Roodenbeek en 1655. Il fut échevin de Bruxelles de 1665 à 1671, Trésorier en 1696. Il était fils de Maximilien et d'Elisabeth van Caverson, petit-fils de Philippe et d'Anne van Nyverseel. Il donna des reliques, dont une partie de la chape de S. Bernard, à l'église de Steenockerzeel. Cf. Ms. 19470, p. 27 de la *Bibl. Royale*.

Le sceau de *Philippe van den Wouwere dñi de Haeren* avec ses armoiries au centre, se trouve dessiné dans le manuscrit de J. B. HOUWAERT, N^o II, 6541 à la *Bibliothèque Royale*.

Marie-Anne Mastelijn, femme de vande Wouwere, sire de Haeren, était la fille de Philippe Mastelijn, secrétaire du Conseil de Brabant et de Anne-Marie Mechelmans (1649). Petite-fille de Henri Mastelyn, médecin des Archiducs Albert et Isabelle et de Marie vande Wouwere. Ms. 19470, p. 27 à la *Bibl. Royale*.

Les quartiers de Philippe van de Wouwere, sire de Haeren sont *Van de Wouwere, Vinleu, Nyverseel, Huenen, Caverson, Croheyn, Criecke, Vander Borgt*. Cf. *Généalogie Crohyn* in Ms. 6598, p. 95 par J. B. HOUWAERT à la *Bibliothèque Royale*. Les Croheyn marchands de draps de soie, furent écuyers, seigneurs de Gibecq-lez-Soignies. Les Caverson, également marchands de draps de soie à Bruxelles au XVII^e siècle, furent alliés aux du Bois dits vanden Bosselie, Reynbouts, Cricke, Beydaels, Stroobant, Hannosset, Croheyn et portaient de gueules au dauphin d'argent couronné d'or.

(2) A. WAUTERS, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 77.



Portrait gravé par Delarne, d'après un pastel de Le Gendre.
(Cliché Liebrecht)

chevalier (1), et de Marguerite de Coquillet. Elle était la sœur du fameux Charles de Locquenghien, baron de Melsbroek, échevin, trésorier et bourgmestre de Bruxelles et surintendant du Canal († 1670). Edmond hérita du fief de Ten Assche et d'une maison de plaisance à Boitsfort (2).

B. Jacques-Louis Madoets, (3) capitaine d'infanterie, seigneur de Boitsfort, puis échevin, surintendant trésorier et bourgmestre de la ville de Bruxelles (1667 à 1679). Lieutenant Grand-Veneur, châtelain de Trois-Fontaines, fut nommé le 5 Août 1680, *pluymgrave* de la forêt de Soignes (4).

Il obtint cette dernière charge du chef de sa tante, Anne Madoets, † à Bruxelles 18 Août 1640, fille de Pierre et de Jeanne van der Stegen, et qui avait épousé Aimery le Comte, seigneur d'Orville, chevalier, seigneur de Ploich, secrétaire du Conseil Privé, et parent du lieutenant Grand-Veneur Louis le Comte, seigneur d'Orville, de Ste Marie, St Jean et St Remy-Geest, † 22 Mai 1651, époux d'Anne Hellinck (5). Les le Comte d'Orville furent Gruyers du Brabant.

Jacques Madoets épousa Marie Volcaert, fille du chevalier Philippe Volcaert, seigneur de Weldene, conseiller, et de Catherine Nieulant.

Les époux Madoets-Volcaert eurent six enfants : 1° Marie épousa F. de la Kethulle, Haut pointre de Courtrai. 2° Antoine-Louis, écuyer, seigneur de Boitsfort, † 1728, dernier hoir mâle de la famille. 3° Justine M. épousa J. van Sestigh, seigneur d'Ophem. 4° Catherine, non mariée. 5° Ignace-Joseph, chanoine à Gand. 6° Eléonore, béguine.

(1) Sur Jean de Locquenghien qui inaugure en 1550 le canal de Willebroeck et qui achète Melsbroek-lez-Campenhout en 1564. Cf. *Annales de l'Acad. d'archéologie de Belgique*, 1855, 152.

(2) Jean Chrétien Madoets, fils d'Edmond-François et de Marguerite de Locquenghien, né à Bruxelles 1 Novembre 1655 † à Damme 19 Octobre 1724, épousa Brigitte Stappens, née 1668, † 1695. Cf. *Annuaire de la noblesse*, 1878, p. 129).

(3) Jacques Madoets, seigneur de Bemonsart, échevin de Bruxelles en 1699 scelle de trois maclès. Cimier : un buste. Cf. *RANDT, Sceaux armoriés*, p. 400.

(4) *Annales de l'Acad. d'archéologie de Belgique*, 1846, p. 46.

(5) Fille de Nicolas et de Marie de Nonancourt.

Les Madoets furent ruinés par les troupes alliées qui dévastèrent Ten Assche et y abattirent plus de 2000 arbres. Leur fermier fit banqueroute, dit A. WAUTERS, (*Environs III*, 118), et Jacques Madoets s'endetta. Son fils Antoine-Louis étant décédé le 18 Juin 1728, la maison de plaisance de Boitsfort et Ten Assche furent vendus au comte de Tirimont (1).

Une généalogie de la famille Madoets, avec les blasons des alliés, se trouve in Ms. I tome 3, p. 46 du Conseil héraldique. Cette généalogie remonte au début du XIV^e s. Alliances de Kegele, van Molenbeek, van der Zennen, Eggloy, Uytenhove, Wyckmans, Clutinc, Vander Bruggen, Suls, Brants, de Loose, etc. jusque 1725.

L'ascendance de notre ancêtre Jan Stroobant de Ter Elst, né à Haeren en 1591, † vers 1663, échevin de Haeren en 1637, *Meyssemer* des seigneurs de Grimberghe, s'établit comme suit :

1. Aert Stroobant, d'Éppegem, né vers 1270, est père de :

2. Egide Stroobant, né vers 1310, d'Éppegem, exploite à Houtem-lez-Vilvorde des terres de l'abbaye de la Cambre. Il épousa, vers 1340, Elisabeth Cassart dit Plaetman, fille de Henri, chevalier, échevin de Bruxelles en 1365 et 1384, *peismaecker* en 1358, admis au lignage des Sweerts en 1384 et d'Elisabeth van der Eycken, fille de Henri et d'Elisabeth Schallie.

Les Cassart dit Plaetman sont échevins de Bruxelles *ex familia Serhuyhs* au XIV^e s. Leurs armoiries se trouvent in DE RAADT, *Sceaux armoriés* et dans HYMANS, *Bruxelles à travers les âges*, p. 148 où est représenté le jeton armorié de Henri Cassart dit Plaetman, beau-père d'Egide Stroobant.

Les vander Eycken (de Bruxelles) patriciens Brusseleis, sont alliés aux meilleures familles brabançonnaises. A cette famille appartient Marie vander Eycken qui épousa Edouard-Fortunat, marquis de Bade, ascendants du roi Albert.

(1) Cf. *Registres scabinaux* de Haeren ; *Klapper van Brussel* (Archives générales) ; Ms de HAUWAERT (*Lib. cum bandis III*) ; Ms. NEUFFORGE ; ROMBOUT, *Bruxelles illustré* ; TAHON, *Le grand serment de l'arbalète* ; BUTKENS, *Trophées* (Suppl. au liv. II,

Les Schallie, de Bruxelles, sont alliés aux Sleeuws (en 1300), aux van Stalle (en 1370), aux Kerremans (en 1339). Leur généalogie se trouve dans le manuscrit II 6601, p. 17, de J. B. Houwaert, dont les généalogies étaient admises par le Conseil de Brabant.

3. Jean Stroobant, (fils d'Egide) né vers 1350, épousa Aleyde van Cobbenbosch, d'Éppegem, fille de Jean, *milites*, 1385 et de Clarisse van Coninxloo, 1381, fille d'Abraham van Coninxloo qui habitait le manoir dit *het Rollecot*, à Leeuw S. Pierre, tenu en fief de la dame de Spanheim. Son frère, le chevalier Henri de Cobbenbosch, est en 1386 mayeur du comte de Spanheim, dans le pays de Grimberghe. Henri de Cobbenbosch avait épousé Helwige de S. Géry, fille de Jean et de Helwige de Weert, fille de Guillaume.

Le manoir ou hoff van Cobbenbosch était un fief à Éppegem relevant de la maison de Grimberghe et comprenant l'hoff 't Ympele ou 't *leen van den Moirere*. C'était, dit A. WAUTERS (*Environs*, II, 542), un bien de dix-huit bonniers avec une cour féodale de dix-huit hommages. Au XV^e s. il était possédé par Jan Bake, époux de Marguerite van Cobbenbosch. En 1611 c'était une ferme avec un monticule (donjon) entouré d'eau, appartenant à Jérôme Baers. Maître Godefroid de Bastogne, orfèvre à Liège, en hérita une part de son aïeul Jan Rombaut et de son grand oncle, Nicolas Rombaut, célèbre verrier, et la vendit à François, fils de Jacques de Bastogne et de Catherine Spierincx (1632).

Les Cobbenbosch portaient un fascé de sept pièces de gueules et d'argent. Ils écartèlent au XIV^e s. avec de S. Géry et de Weert.

Les étangs du manoir d'Impel ou de *Motte* se confondent avec ceux du *Cattenhuys* à Éppegem. Jean d'Oyenbrugge, époux de Marguerite d'Éppegem hérite d'Impel au XIV^e s. Le manoir *van Indevelde*, à Éppegem, est en 1443, possédé par Jan Stroobant, probablement un fils de Geert, époux de Catherine van Haeren. Ce Jan épousa Béatrice de Cater, dont cinq enfants.

Sur ces familles voir les manuscrits de J. B. Houwaert à la Bibliothèque Royale N^o II 6532, II 6509, p. 169,

II 6601, p. p. 17 et 174, II 6489, p. 128, II 6497, p. 389, 390, le manuscrit n° 830, p. 20 du fonds Goethals, A. WAUTERS, *Environs*, I, 364, ms. 851, p. 81 du fonds Goethals, le fonds *Abbaye de la Cambre*, aux archives du Royaume, etc., etc.

4. Daniel Stroobant, (fils de Jean) né probablement à Houtem, vers 1360-80, † ante 1460, épousa Elisabeth vander Vecken. En 1417 ils font relief d'une ferme à Nosseghem. Elisabeth était fille de Guillaume vander Vecken et d'Agnès van Assche.

5. Daniel II Stroobant (fils de Daniel), né vers 1410, cité en 1460 à Sterrebeek, épousa N. van Assche (reg. scabinaux 6739 et suiv. Ms. II 6490, p. p. 60, 188 et 224, ms. II 6603 p. 238, II 6489 p. 335, II 6598 p. 131, II 6494, etc.).

De cette même souche descendent les Stroobant seigneurs de Terbruggen et de Berenhove et les Stroobant seigneurs de Terschueren-lez-Duysbourg.

6. Daniel III Stroobant, (fils de Daniel II), né vers 1440. Cité en 1460, 1474, 1484. Épousa, ante 1476, Elisabeth Mommaert, fille de Aert, *die men heet de Cuyper* et de Mechtele Clercx, fille de Henri. Elle est veuve en 1476. Les Mommaerts possèdent l'hof te Mommaert à Ter Laenen, entre Yssche et Huldernberg, jusqu'en 1540. En 1448 Everard de Cuyper, dit Mommaert, reçoit en fief le manoir dit château de Ranshem, tenu du duché. Ce fief fut acheté en 1499 par Henri le Begge allié aux Stroobant. Le frère d'Elisabeth Mommaert fut Jean Mommaert, mayer de Saventhem en 1476. Les époux Stroobant-Mommaert héritent en 1484 de diverses terres à Sterrebeek, Crainhem, Duysbourg et à Morseloo-lez-Tervueren. (Cf. *La famille Stroobant*, Turnhout, 1913).

7. Daniel IV Stroobant, (fils de Daniel III), né vers 1470-75 † ante 1537, à Tervueren où il fut échevin et scelle de son sceau le 1 Juillet 1553. Il épousa, vers 1500, Elisabeth Poels, décédée ante 1537. Daniel IV reçut en fief du duc de Brabant, les bois appelés *de Blocke*, à Tervueren.

8. Pancrace Stroobant, (fils de Daniel IV) né probablement à Tervueren en 1504 † ante 1594 épousa 1° Marie Cockaert, fille de Jean et de Catherine de Smet, d'

descendance (les Stroobant de Leefdael). Les Cockaert furent seigneurs de Curgies et sont alliés aux van Assche, van Cattenbroeck, van Overdyle, Laoust, van Gindertaelen, Boote, Voorsthuys, van Parys, etc. etc. Marie van Parys, veuve de J. Cockaert, fait relief le 25 décembre 1561 de la seigneurie de Wezembeeck et du hameau d'Ophem, avec justice haute, moyenne et basse. Pancrace Stroobant épousa 2° le 17 Septembre 1530 à Bruxelles (Ste Gudule), Pétronille van Obbergen, alias van Gersemeuter, veuve de Corneille van Nieuwenhove, fille de Jean (né vers 1470) et de sa seconde femme Barbe van Gersemeuter. Pancrace Stroobant, échevin de Tervueren en 1544, fut docteur en médecine. En 1571 il est qualifié *doctoir tot Brussel*. De 1541 à 1553 il fait relief de fermes et de terres à Morseloo-lez-Tervueren, de terres à Duysbourg-lez-Tervueren, du *Poelsblock* à Saventhem, d'un verger à Sterrebeek, de terres à Wezembeeck et à Tervueren. Sa succession fut ouverte en 1595. La famille van Obbergen alias van Gersemeuter est originaire de Grimberghe. Pétronille ci-dessus était la sœur de Maximilien van Obbergen qui épousa Martine Cools, fille de Jean Cools alias Luyckx et de Catherine vander Schueren, fille de Mathieu et de Marie van der Elst, dont Catherine van Obbergen qui épousa Guillaume Cockaert, Procureur au Conseil de Brabant et 2° François van Boschvercken, secrétaire de Bruxelles; Anne van Obbergen qui épousa Véron van den Leene, seigneur d'Huysegem; Marguerite van Obbergen qui épousa Marcel van Vossum, greffier et secrétaire de Bruxelles. Cf. VAN DEN LEENE, *Théâtre de la Noblesse*, p. 95; ROMBAUT, *Bruxelles illustré*, II, 289; A. WAUTERS, *Environs*, II 268 et III 127; P. VAN BOXMEER, *Hist. de Steenockerzeel*, 73; TH. DE RAADT, *Armorial Brabançon*, les Registres scabinaux 3809 (de Haeren) et 3485 (de Grimberghe), les nombreux manuscrits généalogiques de J. B. HOUWAERT à la Bibl. Royale, le ms. I, tome III, p. p. 83 et 89 du Conseil héraldique, etc.

Les van Obbergen (cinq losanges de gueules abou-tées en croix) possédaient le manoir *ten Obbergen* à Wemmel. Ils étaient feudataires de la maison de Grimberghe. Le premier mari de Petronille van Obbergen, alias van Gersemeuter, épouse de Pancrace Stroobant, fut Corneille

van Nieuwenhove, fils de Joos van Nieuwenhove † ante 1541 et d'Elisabeth van der Straeten, fille de Corneille et d'Elisabeth Aelbrechts dite Scaters.

Les van Nieuwenhove, mayeurs de Merchtem et (en 1490) *stadhouder* de l'Amman de Bruxelles, en 1524 bourgmestre de Bruxelles, descendent des Huldenberghe. Ils portaient d'argent, à la fasce de gueules accompagnée en chef de trois merlettes de sable. Ils sont alliés aux Oisy, Ursel, Maes, Locquenghien, vander Meeren, Machiels, Sroovers, etc.

Leur généalogie, par J. B. Houwaert, se trouve dans le ms. II 6601, p. 263 de la Bibliothèque Royale à Bruxelles.

9. Jean Stroobant (fils de Pancrace) né probablement à Tervueren vers 1535 † vers 1590, s'établit à Haeren où il devient *Steenmeester*, maître de carrières de grès léden (*zandsteen*) qui s'exportait en Hollande. En 1567 Jan Stroobant est mayeur de Haeren. En 1568 il est déjà l'époux de Josyne de Becker, fille de Jean et de Gertrude vander Meeren (de Sterrebeek). Les époux Stroobant-de Becker héritent de biens considérables des vander Meeren à Haeren, Dieghem, etc. Jan Stroobant épousa 2^o Catherine Cuelens, nièce de sa première femme, fille de Jean (de Sterrebeek) et de Lucie Scheers, petite-fille de Guillaume Cuelens et de Catherine vander Meeren (de Sterrebeek).

Les de Becker ci-dessus sont originaires d'Eppegem et alliés aux Cobbenbosch, van Obbergen, Backe, van Marselaer, etc. Ils portent écartelé : aux 1 et 4 trois fleurs de lis (Clutine ?), aux 2 et 3, trois fleurs de lis au franc quartier chargé de trois maillets.

Les Cuelens alias van Tuytenberg (de gueules au lac d'amour d'or) furent échevins de Sterrebeeck dès le XIV^e s. Ils sont alliés aux van Daele, van Relegem, Roover, Moriaens, Mommaert dit de Cuyper, de Wolf, vander Meeren, van Meldert, Kerremans, Schokaert, van Blitterswyck, Verheylwegen, de Melleloo, Sermertens, van Eesbeck, le Mire, etc.

Tuytenberg is een hoff met hof, schueren, stalle gelegen in de prochie van Sterbeeck 1470. Cf. les Ms. J. B. Houwaert, N^o II, 6496, p. 271, II 6518, p. 15, II 659

p. p. 18 et 198, II, 6534, p. 309, les registres scabinaux, 6741-6744-6740-6797-3809-6739 ; PAQUOT, II, 267 ; AZEVEDO, *Gén. vander Nool*, p. 417, etc., etc.

10. Jan Stroobant (fils de Jan) né à Haeren 15 Septembre 1571 épousa vers 1590, Catherine Crabbé (d'argent à trois mouchetures d'hermine) fille de Aert Crabbé et de Jeanne vander Vecken. Jan Stroobant est cité comme échevin de Haeren en 1607, 1608 et 1613. Il était brasseur à Haeren et eut dix enfants.

11. Jan Stroobant (fils de Jan) né à Haeren vers 1591, fut échevin de Haeren en 1637. Il † 1663 et gît dans l'église de Haeren sous une pierre sépulchrable, près du banc de communion. Il fut *meyssemer* des sires de Grimberghe et fait relief, le 9 Mars 1641 à la mort de son beau-père, Rombaut Geeroms, du fief de Ter Elst, à Haeren, Jan Stroobant avait épousé 16 Juin 1619 à Haeren, Catherine Geeroms, sœur de Jan Geeroms, curé de Winxele. Son beau-père Rombaut Geeroms ou Gheeroms, seigneur de Ter Elst par relief de 1603, fut échevin de Haeren en 1607, né à Haeren vers 1563 et époux de Elisabeth Deckers. Fils de Jan Geeroms, échevin de Haeren en 1567 et de Catherine van der Becken, petit-fils de Étienne Geeroms ou Geeroms, né vers 1500. Les Geeroms, de Haeren, sont alliés aux van der Vorst, Stuckens, de Kempeneer, Speeckaert, van Cutsem, etc. Ms. 851 de Goethals, II 6534, p. 264 de Houwaert, 1625. Bibl. Royale, Scabinal N^o 3811, etc.

* * *

L'église de Haeren.

Haeren serait chapellanie depuis 1200. En 1224 le duc Henri I et les échevins de Bruxelles, en 1230, auraient cédé à Ste Gudule les dîmes qu'ils possédaient à Haeren. Nous avons vu ci-dessus que ces dîmes proviendraient des Pipenpoy. Déjà au début du XII^e s. Everwin de Schaerbeek aurait donné des dîmes à l'hospice des XII apôtres, appelé plus tard de Ste Gertrude. Le chapitre de S. Vincent à Soignies y aurait également possédé des dîmes.

Vers 1300 on divisa les recettes du personnel entre le curé et le châtelain. Elles comprenaient deux *erven* à Haeren et à Dieghem, 60 bonniers de bois dont le tiers du revenu.

Depuis 1265 il aurait existé une chapellenie des *geloovige zielen* et une chapellenie de Ste Elisabeth. Cette dernière fut cédée en 1445 aux *kleine kanoniken* de Ste Gudule, avec obligation de venir célébrer la messe à Haeren, trois fois par semaine.

L'église daterait du XIII^e siècle et aurait eu des parties romanes reproduites sur une planche gravée en cuivre, longtemps conservée à la cure et ayant servi à l'impression d'un drapelet de pèlerinage avant l'agrandissement de l'église. Les fenêtres notamment y sont indiquées à plein cintre.

L'église primitive semble avoir eu en plan, la forme d'une croix grecque. On aurait ouvert le côté gauche de la tour pour un premier agrandissement. Au XVIII^e s. on aurait ouvert de même le côté droit de la tour, à l'endroit où se trouve le portail actuel qui date de 1777. La boiserie du chœur et à la sacristie portent la date 1758.

Malgré ces mutilations l'église de Haeren conserve un charme prenant et il serait regrettable de voir y opérer de nouveaux travaux.

Regrettons la disparition du petit mur archaïque et l'ancien cimetière qui entourait l'église, fâcheusement transformé en un square passablement banal.

* * *

Haeren — Echevins.

Nous avons patiemment dépouillé les anciens greffes scabinaux de Haeren et notamment les N^{os} 3796 à 3809, comprenant les rôles, sentences, arrêts de Haeren, de 1603 à 1795 ; n^{os} 3810 à 3825, œuvres de lois, de 1559 à 1795 ; n^{os} 3826 à 3833, conditions de ventes, etc, de 1561 à 1795, etc. Nous y avons trouvé la plupart des renseignements inédits sur Haeren qui font l'objet de cette notice et notamment la liste des Mayeurs et Echevins, ainsi que quelques lieux-dits.

Nous remercions ici notre ami le Docteur G. van Doorslaer, de Malines, qui nous a assisté dans ce travail d'archives.

1559. Echevins : Jooris van Ghindertaelen, Jan de Looze (1), Jan de Bloyer, *meyer* ; Rombouts Loets *heere van Haren*.

1560. Echevins : Jooris van Ghindertaelen, Jan Gheeris, Lambrecht Terwecoren ; Rombaut Loets *heer van Haren*, Adriaan de Custere, *priester ende prochiaen van Haren*.

1562. Echevins : Jan de Looze, Cornelis van Nuffle, Lambrecht Terwecoren, Jooris van Ghindertaelen, Jan Gheeris, Jan de Smet ; R. Loets, *heer*.

1563. Echevins : Cornelis van Nuffle, Jan de Looze, Jan Gheeris, Jan Terwecoren, Karel van Ghindertaelen, *meyer der voerscr. banck* ; R. Loets, *heer*.

1564. Ingelbert de Vadder, Jooris van Ghindertaelen, *laten des Goitshuys van Hasslighem*, Echevins : Jan de Looze, Jooris van Ghindertaelen, Cornelis van Nuffle, Jan de Smet, Jan vander Schueren, Jan Caye ende Jan de Vadder, *Kerkmeesteren der kerken van Haren* ; Romb. Loets, *heer*. R. Hermans, *meyer*, C. van Ghindertaelen, *meyer*, Herincx, *meyer*.

1565. Echevins : Jan de Smet, Jooris van Ghindertaelen, Cornelis van Nuffle, Lambrecht Terwenhout, Jan de Looze, Jan Gheeris, Jan Herincx *meyer* ; joncker Jan Loots, *schiltknape, heer van Haeren* ; Jan Stroobant, *meyer*.

1566. Jan Herincx, *meyer*. Echevins : Van Nuffle, J. Van Ghindertaelen, L. Terwenhout, J. Smet, Jan de Looze, Jan Gheeris.

1567. Jan Stroobant (2) *meyer*, Robbrecht Hermans

(1) Merten de Loetze est mayeur d'Evere en 1433. Une de ses filles épousa Godevaert de Bossere (avant 1433). Ils possèdent des terres à Haeren.

(2) Jean Stroobant né vers 1535, Mayeur de Haeren et maître de carrières (fils du docteur en médecine et échevin de Tervuren Panerace Stroobant et de P. van Obbergen) épousa Josyne Sheckers, fille de :

2. Jean Sheckers, époux de Gertrude van der Meeren, fille de :
3. Antoine van der Meeren, époux d'Elisabeth Ban. Lui fils de :
4. Henri van der Meeren, époux de Catherine De Clercq. Lui fils de :

meyer des goidshuys van Hafflighem, Jan Herinex meyer der banke van haren ; joncker Jan Loets, heer. Jan van Ghindertaelen, Cornelis van Nuffle, Jan Gheeris, Jan de

5. Jean van der Meeren (né 1420) bâtard de Henri vander Meeren, sire de Sterrebeek et de Suzanne Aerts, dite van Gestele, fille d'Henri qui possédait le *Slagmolen* de Neder-Woluwe au XV^e siècle. (*Scabinal* 6740, p. 58).

3. Elisabeth Bau (ci-dessus) née vers 1490, était une fille bâtarde de :

4. Henri Bau, sire de Haeren, qui épouse plus tard Jeanne d'Enguien. Henri Bau, chevalier (1455 † 1 Janvier 1512) qui git à Rumpst, fut seigneur de Vremde, de Vryssele et d'Beckhoven. Fut avoué d'Heyst. Fils de :

5. Wouter Bau van den Eehove, époux d'Elisabeth van Ranst, née vers 1420, dame de Vremde, fille de :

6. Henri van Ranst, chevalier banneret, seigneur de Kessel, Vremde et Milleghem, † 1437 épousa : 2^e Elisabeth de Meerhem, dame de Boxel, veuve de Jean de Cock van Opinie en 1402. Elle fille de :

7. Guillaume, sire de Meerhem et de Boxel, épousa Agnès van Croonenburgh, sœur de Jan van Croonenburgh sire de Croonenburgh et Loenen, chevalier, châtelain de Heusden en 1395, conseiller de Hollande en 1401, etc. fils de :

8. Thierry van Croonenburgh (*Claeszoon*) père d'Agnès, fut doté par le duc Guillaume (lequel le nomme *neef*) de terres à Croonenburgh près du château de Vredeland à Loenerslot, comme *burggrave* du comte. Epousa en 1351 Marie, dame de Boxel, veuve de Thierry de Herlaer, sire de Hameyde, fils de :

9. Guillaume van Croonenburgh, chevalier, possède en fief en 1363, des terres à Ouden Amstel. Il épousa Lysbeth van Heemskerke, vers 1371, fille de Henri et épouse 2^e Aleyde de Merwede, fille de sire Daniel de Merwede, fils de :

10. Nicolas, bâtard de Guillaume III de Hollande, aurait épousé d'après VAN SPAEN, N. van Emmerich.

7. Guillaume de Meerhem, sire de Boxel en 1395 et de Groot-Limpt en 1391 était le fils de :

8. Théodore de Meerhem, époux de Marie van Cuyck, dame d'Oyen, fille de Guillaume, châtelain de Horst † 1350 et d'Ermengarde de Diepenstein, comtesse de Dalem ; d'après d'autres Guill. van Cuyck et de Marie, fille d'Arnou de Diest qu'il épousa en 1290.

6. Henri Van Ranst (ci-dessus) était fils de :

7. Costin van Ranst (Berthout) châtelain de Vilvorde en 1350 ép. Jeanne van de Veene, née vers 1360, fille bâtarde du Jean III et d'Ermengarde de Vilvorde. Cf. BUTKENS, *Troff* II, 215.

Looze, Jan de Smet, Lambrecht Terwenhout, ende Jan de Looze, *erfflaeten des goitshuis van Hafflighem van hueren laethove van Haren.*

1568. Echevins : Jooris van Ghindertaelen, Cornelis Van Nuffle, Jan de Smet ; *Joncker Jan Loets schillknape, heer van Haren ; Jan Herinex meyer der banke van Haeren.*

Echevins : Lambert Terwenhout, Jooris van Ghindertaelen, Jan de Looze, Jan Stroobant, *Anthonis Del Pin, heer van Balebrardo en Haeren.*

1569. Echevins : Jooris van Ghindertaelen, Jan Stroobant, Cornelis van Nuffle, Lambrecht Terwecoren et Terwenhoot, Jan Gheeris, Jan de Loyse ; *Anthonis del Pin, heer van Balebrardo en Haren, Ste Geertruyden Machelen. Jan Loets, schillknape, zoon wijler heer Rombaut Loets in zijnen tijd ridder en heer van Haeren. Jan Herinex, meyer ; Grégory van der Beken, priester ende prochiaen van Woluwe.*

1570. Echevins : Jan de Looze, Jan Stroobant, van Nuffle, Lambrecht Terwecoren, Jooris van Ghindertaelen, Jan Gheeris (1), Jan Goossens, Jan Herinex meyer, Robrecht Hermans, *meyer des goidshuis van Hafflighem, heere van Gronden, Ghysbrecht de Decker, priester ende prochiaen van Haeren.*

1571. Echevins : Jooris van Ghindertaelen, Jan de Looze, Jan Stroobant, Jan Goossens, Jan Gheeris, Lambrecht Terwecoren, Jan Herinex, meyer.

1572. Echevins : Jan Stroobant, Jan Goossens, Jooris van Ghindertaelen, Lambrecht Terwecoren, Jan Gheeris, *vrouwe Jacquelijne van Hameele, weduwe wijlen heeren Ant. du Pin. Ghysbrecht de Decker, priester ende prochiaen tot Haeren ; Herinex, meyer (villeco), Hendrik Hermans, openbare notaris.*

1573. Echevins : Lambrecht Terwecoren, Jan Goossens, Jan de Looze, Jan Gheeris, Jan Stroobant, Jooris van Ghindertaelen, R. Hermans, meyer, Jean Herinex, meyer.

(1) Jean Gheeris (Geerems, Geroms, Gherums) échevin de Haeren, né vers 1530 épousa Catherine van der Beeken (veuve en 1597). Il était fils d'Etienne Geerems (né vers 1500). Les époux Geerems-van der Beeken eurent Rombout Geerems, né vers 1563, seigneur de Ter Elst, échevin de Haeren qui épousa Elisabeth Deckers.

1574. Echevins : Jan Stroobant, Jan Goossens, Jan Gheeris, Jan de Looze, Joris van Ghindertaelen ; Peeter van Waeyenbergh, *meyer der voerscr. heere van Haeren*.

1575. Echevins : Jooris van Ghindertaelen, Lambrecht Terwecoren, Jan Stroobant, Jan Goossens, Jan de Looze.

1576. Echevins : Lambrecht Terwecoren, Jan de Looze, Jan Goossens, Jooris van Ghindertaelen, Jan Stroobant.

1577. Echevins : Lambrecht Terwecoren, Jan Goossens, Jan de Looze, Jan Stroobant, Jan Gheeris, Jooris van Ghindertaelen, Robrecht Hermans, *in den name ende als rentmeester ons geminde heere van Haeren*. Petrus van Waeyenberghe *meyer der voerscr. bancke*.

1582. Echevins : Jan Looze, Jan Stroobant.

1583. Echevins : Looze, van Obberghen, Jan Stroobant.

1587. Echevins : Lambrecht Terwecoren, Jan Stroobant.

1588. Echevins : Willem van Obberghen, Jan Stroobant, Peter Cele, *meyer*.

1591. Echevins : Lemmens, Moor, Jan Crabbe, Gheeris.

1592. Echevins : Moor, Wanzijn, Obberghen, Rombaut, Gheeris, Anthonis, Lemmens.

1593. Rombaut Gheeris, Obbergen, de Moer (?), Lemmens, Wanzijn, Jan Stroobant, *meyer*, J. Eyckaert, *onder-meyer*, Hermans, *greffier der bank van Haeren*.

1594. Echevins : Obbergen, Wanzijn, Moer, Gheeris, Jan Stroobant, R. Geerems, Hermans, *loco van der Meeren*.

1596. Echevins : Anthonis Lemmens, Obberghen, Moor, Rombauts van Obberghen, Rombaut Gheeris.

1598. L. de Moor, L. de Wanzijn, Rombaut Gheerens, Anthonis Lemmens, Verdyen (?), Stroobant.

1599. Echevins : Rombaut Gheeris, Jan Stroobant, Arnoul Verdyck, Moor, Wanzijn, Daneel Verdyck.

1600. Echevins : de Wanzijn, Moor, Rombaut Gheeris, Lemmens, Stroobant, Verdijck.

1601. Echevins : Wanzijn, Moor, R. Gheerens, Lemmens, R. Gheeris, Jan Stroobant, Verdyen.

1602. Echevins : J. Stroobant, *heer* Guill. van den Daele, *presbieter en pastoor van Haeren*, J. Bt van Halle, *hoogmeyer van Campenhout*.

1603. Echevins : Rombaut Gheeris, Jan Stroobant, van Obberghe, Daniel Verdeyen, Joos Stuckens, Hermans, *substituut*.

1604. Echevins : W. van Obberghen, Jan Stroobant, Rombaut Geerems, Daniel Verdeyen, Stuckens, van Halle, *hoogmeyer*.

1605. Echevins : Stroobant, Verdeyen, van Obberghen, Stuckens, Gheerens, van Halle, *hoogmeyer*.

1606. Echevins : R. Gheeris, Daniel Verdeyen, R. Gheerems, van Obberghen, Jan Stroobant.

1607. Echevins : Stroobant, Stuckens, Gheerems, Verdeyen, van Obberghen, A. van Berghe, van Ghindertaelen, *meyer*, van Halle, *hoogmeyer*.

1608. Echevins : Jan Stroobant, Gheerems, Verdeyen, Obberghe, Guillelmus van den Daele, *pastoor van Haeren*, Jan van den Daele, *meyer en coster*, Joos Stuckens.

1609. Echevins : Joos Stuckens, A. van Berghe, Jan Stroobant, van Obberghe, Romb. Geerems, Verdeyen, van den Daele.

1610. Echevins : Rombaut Geerums, Jan Stroobant, Daniel Verdeyen, Joos Stuckens, vanden Berghe, van Obberghe, Jan van Daele, *meyer*.

1611. Echevins : Gheeris, vanden Berghe, Verdeyen, Willem van Obberghe, Gheerums, Stroobant.

1612. Echevins : Jan Stroobant, Verdeyen, Rombaut Geerems, Joos Stuckens, van den Berghe, J. van den Daele, *meyer*.

1613. Echevins : Jan Stroobant, Jos. Stuckens, Rombaut Geerems, Verdeyen, A. Vanden Berghe, vanden Daele, *meyer*, van Halle, *hoogmeyer*.

1627. Echevins : Willem van den Eynde, Jan Goossens, Jan Crabbe, Joos Stuckens, Adriaen van Hincxthoven, Simoen van Rosmoelen, Rombaut Geerems, Ingelbert de Vadder *officier der zelve banck*.

1628. Echevins : Adriaen van Hincxthoven, Jan Goossens, Jan Crabbe, Rombaut Geerems, Willem van den Eynde, Simon van Rosmoelen, J. de Vadder, *officier*, Joos Stuckens, *meyer van dezen hove*.

1629. Echevins : Willem van den Eynde, Joos Stuckens, Symon van Rosmoelen, Adriaen van Hincxthoven, Jan Crabbe, Jan Stroobant (junior).

1630. Echevins : Willem van den Eynde, Jan Crabbe, Jan Stroobant, Ingelbert de Vaddere, *joncker* Peeter Madoets, *heere van Haeren*.

1631. Echevins : Jan Crabbe, Joos Stuckens, Simon van Rosmoelen, Adriaen van Hincxthoven, Jan Stroobant, Willem van den Eynde, Jan van der Elst, *rentmeester des Goitshuys van Bethanien binnen Mechelen*, Hermans, *openbaar notaris*.

1632. Echevins : Jan Stroobant, Jan Crabbe, Simon van Rosmoelen, Willem van den Eynde.

1633. Echevins : Jan Crabbe, Joosen Stuckens, Jan Stroobant, Simon van Rosmoelen, Willem van den Eynde, *substituut meyer*.

1634. Echevins : Joos Stuckens, Jan Crabbe, Simon van Rosmoelen, Willem van den Eynde, Jan Stroobant, *joncker* Peeter Madoets *heere van Haeren*.

1635. Echevins : Willem van den Eynde, Simon van Rosmoelen, Jan Crabbe, Jan Stroobant.

1636. Echevins : Jan Crabbe, Simon van Rosmoelen, Joos Stuckens, Willem van den Eynde, Jan Stroobant.

1637. Echevin : Jan Stroobant.

1643. Echevin : Jan Stroobant.

1661. Echevins : Jan Crabbe, Engel Stroobant, *joncker* Phil. God. van de Wouwer, *heer*.

1663. Echevins : Jan Crabbe, Wenc. van den Eynde, Clovis van Ghindertaelen, *substituut meyer, joncker van de Wouwer, heere*.

1664. Echevins : Ingel Stroobant, Jan Stroobant, Jan van Ghindertaelen, Gilles van den Broeck, *joncker* Godfridus van de Wouwere, *schillcnape, heer van Haren*.

1665. Echevins : Jan Stroobant, Hendrick Crabbe, Jan van den Daele, *décimateur*.

1666. Echevins : Jan Stroobant, Joos Stuckens.

1674. Echevins : Abraham van Pevenage, *costeschepene*, Jan Stroobant.

1675. Echevin : Jan Stroobant, *provisioneel me der voorser. bancke*.

1679. Jan Stroobant, *meyer*.

1680. Echevins : Petrus Brootcoren, *pastoor dezer prochie*, Jan Stroobant, *meyer van Haren*.

1686. Echevins : Jan van Heffen, Pieter van den Eynde, Jan van den Kerckhove, Jan Stroobant *onsen meyer*.

1687. Echevins : Jacques de Roover, Jan van de Kerckhove, Pieter van den Eynde, Jan Stroobant, *meyer, Heer P. Broytcorn, presbieter ende pastoor dezer prochie*.

1688. Echevins : Jan van de Kerckhove, Pieter van den Eynde.

1691. Echevins : Nicolas Leemans, Martinus de Greeff, Pieter van den Eynde, Jan Stroobant, *meyer, vrouwe Marianne Mastelijn weduwe wijlen jonckheer Phil. Godefroid van de Wouwere heere dezer prochie en de heerlijkheit van Haeren*.

1692. Echevins : Peeter vanden Eynde, Jacques de Roover, Martinus De Greeff, Jan Stroobant, *meyer*.

1694. Echevins : Guillaume Stroobant, Peeter van den Eynde, Jacques de Roover, Nicolas Leemans, Jan Stroobant, *meyer*.

1695. Echevins : Guillaume Stroobant, Peeter van den Eynde, Jan Stroobant, *meyer*.

1696. Echevins : Jan Stuckens, Guillaume Stroobant, Peeter van den Eynde, Jan Stroobant, *meyer*.

1697. Echevins : Jan Stuckens, Guillaume Stroobant, Martin de Greeff, Peeter Verdeyen, Peeter van den Eynde.

1698. Echevins : Jan Stuckens, Guillaume Stroobant, Peeter van den Eynde, Martin de Greeff, Jan Stroobant, *meyer*, Jan van den Daele *ff^{ons} de mayeur*.

1699. Echevins : Peeter Verdeyen, Jan Stuckens, Guillaume Stroobant.

1700. Echevins : Guillaume Stroobant, Jan Stuckens, Pierre Verdeyen, Peeter vanden Eynde, Jan Stroobant, *meyer*.

1701. Echevins : Peeter van Pevenagie, Peeter Verdeyen, Adriaen De Wolff.

1702. Echevins : Martin van Heffen, Pierre Verdeyen, Peeter van Pevenagie, Jacques de Roover.

1703. Echevins : Martin van Heffen, Adrien De Wolff, Jacques Stallaert, Henri de Becker, *substituut meyer*.

1704. Echevins : Jacques de Roover, Adrien De Wolff, Jacques Stallaert.

1705. Echevins : Guillaume Stroobant, Jacques Stallaert, Jacques de Roover, Jan Vanderzijpe, Jan Berchmans, Jan Stroobant.

1706. Echevins : Jacques de Roover, Jacques Stallaert, Guillaume Stroobant, Jan Berchmans.

1707. Echevins : Jan Stroobant, Guillaume Stroobant, Jacques Stallaert, *joncker* Guill. van Langendonck, *heere van Haren ende vrouw Isabelle, Marie de Cordes sijne compagne.*

1708. Echevins : Jan Stroobant, Guillaume Stroobant.

1709. Echevins : Jan Berchmans, Guillaume Stroobant.

1710. Echevins : Jan Berchmans, Jan Stroobant, Guillaume Stroobant, Jacques de Roover, Adrien De Wolff.

1711. Echevins : Jan Stroobant, Jan Berchmans, Guillaume Stroobant, Jacques de Roover, Adrien De Wolff, *heer Laurentius Jacobs presbiter.*

1713. Echevins : Jan Bt Gasman, Jan Stroobant, Guillaume Stroobant, Adrien De Wolff, Jan Herman, Peeter Simon, Nicolas Leemans, Peeter van der Linden, Peeter van Auwermeulen, Henri Michiels, *meyer.*

1714. Echevins : Peeter van der Linden, Nicolas Leemans, Peeter Simon, Jan Bt Gasman.

1715. Echevins : Nicolas Leemans, Peeter van der Linden, Peeter Simon, Jan Bt Gasman.

1716. Echevins : Jan Herman, Peeter van der Linden, Peeter Simon, Jan Bt Gasman, Jan de Broyer, *meyer.*

1717. Echevins : Peeter van Auwermeulen, Peeter Simons, Jan Bt Gasman, Nicolas Leemans, Jan Herman, Lenart de Hert, Jan de Broyer, *meyer.*

1718. Echevins : Jan Herman, J. B. Gasman, Nicolas Leemans, Peeter van Auwermeulen, Peeter Simon, Lenart De Hert.

1719. Echevins : Jan Herman, Gasman, Peeter van Auwermeulen, Peeter Simons, Lenart De Hert, Jan Broyer, *onzen meyer, den eersaemen Hendrik Crabbe inselent ende officier dezer prochie.*

1720. Echevins : Peeter Verdeyen, Jan Herman, Gasman, Peeter van Auwermeulen, Peeter Simons, Lenart De Hert.

1721. Echevins : Jan Stroobant, Peeter van der Perre, Peeter Simons, Peeter Verdeyen, Guillaume Stroobant.

1722. Echevins : Jan Stroobant, Peeter Simons, Peeter van der Perre, Peeter Verdeyen, Guillaume Stroobant.

1723. Echevins : Guillaume Stroobant, Jan van der Zijpen, Peeter van Auwermeulen, Peeter Simons, Peeter van der Perre.

1724. Echevins : Peeter vander Perre, Peeter Simons, Guillaume Stroobant, Jan Berchmans.

1725. Echevins : Peeter van de Perre, Peeter Simons, Jan vander Zijpen, Jan Berchmans, Peeter van Auwermeulen, Jan Bt De Roy, *onzen meyer.*

1726. Echevins : Jan Berchmans, Jan van der Zypen, Guillaume Stroobant, Peeter Simons, Jan Bt De Roy, *onzen meyer.*

1727. Echevins : Jan Berchmans, Jan van der Zijpen, Guillaume Stroobant, Peeter Simons, Jan Bt De Roy, *meyer.*

1731. Echevins : Jan Stroobant, Peeter Verdeyen, Guillaume Stroobant, P. Symons, Lenart De Hert, Jan van Obberghen, *officier loco des meyers.*

1732. Echevins : Jan Stroobant, Peeter Verdeyen.

1733. Echevins : Jan Stroobant, Peeter Verdeyen, Lenart De Hert, Peeter Simons, Peeter van der Perre.

1734. Echevins : Peeter vander Steyphen, Nicolas Coemans, Jan Stuckens, Guillaume van der Elst, Nicolas Leemans.

1735. Nicolas Leemans, Peeter van Perren, Jan Stuckens, Peeter van Seypen, Guillaume vander Elst, Philippe Praet, *meyer van Evere.*

1736. Echevins : Nicolas Leemans, Peeter van Perren, Jan Stuckens, Peeter van Seypen, Guillaume van der Elst, Jan van Obberghen, *officier onzer voorscr. prochie.*

1737. Echevins : Peeter van Perren, Peeter van Seypen, Guillaume van der Elst, Jan van Heffen, Peeter De Roover, Guillaume Steens, Jan Janssens, *officier der prochie, Jan Bt De Roy, onzen meyer.*

1738. Echevins : Peeter van Auwermeulen, Peeter de Roover, Jan van Heffen, Peeter Simons, Guillaume Steens.

1739. Echevins : Peeter van Seypen, Jan Stuckens, Jan van Obbergen, Dierick van der Elst, Jan Bt De Roy, meyer.

* * *

Lieux-dits de Haeren.

1563. Te Haeren aen den houtwech, boven de smisse om vuyt te poelen (pour servir de carrières à pierres de sable, exploitées par J. Stroobant) ; aende goeden der kerke van Ste Claes binnen bruessle ; lant geleghen boven den luysborre ;

1565. Opt kerkvelt op de goede van heere Gaspard vander Noot, ridder, heere van Carloo.

1566. Op het velt geheeten den harenberch (biens des van der Meeren) ; ten plaetse geheeten te Nederharen tusschen de goeden van wijlen henric van der Meeren en nu onzen voerscr. geminden heeren van haren toebehoirende met de derde zijde aan 's heerenstraete ; binnen haren an de breshaghe tusschen de goeden der infirmerijen van den begijnhove binnen bruessle ; opt velt geheeten den harenberch (biens du St Esprit) ; aen de steenbeke aldaer ; in den eesbempt.

1567. Boven de kerke opt huppelenvelt ; opt baeklant ; aende quaede straete ; op den harenberch ; op den luysbergh ; de goudpoel. Op den dommelberch, tusschen goeden der weduwe wijlen M^r henricx Mordauts (?) deen zijde ende t heerenstraete in dander twee zijden ; aende goeden der kerke van haren ; op de boschdelle (terre des De Becker) aen de goeden des cloosters van Cortenberghe ; boven de Luysborre ; op de keelbeke ; opt kerkvelt. (biens des vander Meeren). Op de clispen straete (biens des vander Meeren) ; op den huppelenberch (biens des vander Meeren) ; in de heyde te haren (biens des vander Meeren) ; stucke lands geheeten het lanck half burgh gelegen in de harenheyde (biens des vander Meeren) ;

de goeden des Cloosters van Bethanien ; den eesbempt int harenbroek (biens des vander Meeren) ; in harenheide ; op den tommelberch ; boven de luysborre (biens der vander Meeren) ; tusschen de goeden des heylighen geest van haren in deen zijde ende goeden heeren Jaspard van der Noot ; in de boschdelle, (biens des vander Meeren) commende aen de goeden der cleyn canonicken van Ste Goedelen en aen de goeden des cloosters van Corttenberghe.

1568. Op de boschdelle, straete geheten dopharenstraete ; inde opharenstraete ; ter plaetssen geheeten harenborre tusschen de goeden wijlen Jacobs van opharen in deen zijde ; op het velt geheeten voerheyde.

1569. In de noendelle ; de Steenbeke.

1570. Op de keelbeke ; ter plaetssen geheeten ten bossche ; opt kerkvelt ; opten harenhoutwech.

1571. Ter plaetsen geheeten neerharen tusschen sheeren straete geheeten steenweghe ; op den huppelenberch ; tusschen de goeden joncker Jans Spyskens ; opt velt geheeten harenberch oft harenbroeck tusschen de goeden des heilighen Gheest van Haren ; aenden nieuwen wech daer die van Vilvoerden hueren steen van Haren naer de Zinnen vueren. Il s'agit du nouveau chemin par lequel ceux de Vilvorde charriaient leurs pierres de Haeren à la Senne. Les carrières de Haeren sont exploitées à cette époque par le mayeur Jean Stroobant ; op de Keelbeke, (terres d'Antoine van der Meeren).

1572. Bij de Clespenborre, de Clespenstraete, den houtwech daer nu ter tijd een huis metter smissen ende stalling op staet ; die loymaerstraete ; de goeden van den hove van Cortenbach op 't kerkvelt.

1573. De harenborre ; goeden des goidshuis van der Arcken ; 't goidshuis van der heyligher drijvuldicheyt binnen Bruessle. De noendael ; op de voerheyde.

1575. Ter clespen tusschen de goeden wijlen heeren Jans van Keystergathe (d'Enghien de Kestergat) die nu zijn den hove van Corttenbach ; de wyckmans eussle ; de keelbeke.

1577. De straete geheeten de ganseweijde ; aen Sheerenstraete geheeten hert bogaert ; den hondwech op de harenheyde (biens du béguinage de Bruxelles) ; te neerhaghen (te Haren) ; den bruel.

1593. Au bessemvelt (terre de J. Stroobant).

1604. int houten block metten eenen eijnde aende riviere van de zenne aldaer loopende ende metten andere eijnde aende heerwegh (terres des Stroobant).

1627. Een hoffstadt metten nieuwen huysen, camers, en de gewelfde kelders daer onder al van hartten arduyn, steene poorte, schuieren, stallinge, cremme, brouwerije ende gemetsten bornputte... enz. bijvanck, bogaerde en de blocke daer aene, te vorens door de incurse ende ravaige van de rebellen en de vianden van zijne voorscr. Majesteyt, legers in den jaere 1622 die komende van den Vuere tot Haeght gepasseert zijnde geheel totten gronde afgebrandt enz.... gelegen in de prochie van Haeren aende plaetse vanden kerckhove aldaer ende sheerestraete ten andere zijden tegen die goederen van der cure vande voorscr. prochie van Haeren ende voirts nevens die goederen van Symoens vander Rosmolen schepen dezer bancke... enz.

Il s'agit de la brasserie de Guillaume Stroobant située à côté de la cure, près de l'église et incendiée par des troupes de passage en 1622. (*Reg. Scabinal*, n° 3811, p. 1246). Clespenstraete. (terres de Stroobant).

1628. Thuelkenblock (?), aent broek geheeten heyde; aende drijgracht; haerenberg (terres des Geerens), harenborre, in de nonnendelle goederen S. Pieters Anderlecht; op den harenberg (terres des Stampion).

1632-33. (Les Stampion) dragen op ten behoef van M^r Cornelis van Heymbeke secretaris der Stadt Bruessele ende jouffr. Magdalena van Asbroek zijne wettige huijsvrouwe: een huys met hoff met sijne steene poorte, schuere, stalle, bomgaerde enz., metten eenen eijnde en de tweede sijde aen sheerenstraete, mette derde syde aende goeden van de erffgenaemen mijn heere Dupin op de last ende commer van eene erffelijke rente van 31 rinsguldens ende 10 stuijvers tjaers, aen jouffr. Spijskens (il s'agit du fief de Ter Elst dont hérite Catherine Gheerums, épouse de Jan Stroobant, en 1633 échevin de Haren). Suit une longue liste de terres de la succession Gheerums, 1 dachwant bosch in Dieghem, 6 dachwanden bosch in haren aen d'linde, 1 dachwant lants in haren geheeten het lanck dachwant, 1 dachw. op de hoelbeke, 1 dachw. in haren aen

trappekens, 1 dachw. te Woluwe, 2 dachw. lants te Haren int baerchvelt, 1 dachw. lants gelegen beneden het steynen cruys, item op den clespenborre, bempt in harenbroek, boomgaerd ter Nerharen; bij den blauwen poel in harenheyde; te Dieghem int beshen velt, te haren op den Dommelenberch, op den harenberch, aen de Clespenstraet, in harenheyde, aen weenenberch, op de helbeeke, wech van Neerharen naer Crayenhem, suerkens blocke, bij de bochwilgestraet, bij onze lievevrouwe straet, in de noendelle wesende leengoed, aen de goeden Carels Stroobant (ces terres de la succession Gheerums constituent la part de Marie Gheerums épouse Lambert Stuckens), lant geheeten Daemshoff belast met twee cappuynen aen die van Afflighem; in harenbroek tegen de seven bunderen toebehorende den hertoge van Brabant, (terres de la succession Geerens constituant la part de Jean Geerens curé de Wincksel).

1634. lants de Straetkens loopende nederwaerts naar de ganseweijde.

1635. Dans le partage des biens de Cathérine Stroobant, veuve de Jan Crabbe, épouse de Joos Stuckens (décédé) sont cités des biens considérables à Dieghem, Tervueren, Saventhem, Machelen et Haeren. Ce partage embrasse les pages 874 à 901, du registre Scabinal 3812 de Haeren: int broeck onder Haren, aen den bemptgracht; op Moersel onder Tervueren, aen de goeden van erfgenaeme Nicolaas Stroobant; op den Steenberg (à Tervueren); boven 't put gat op Moessel aen 't Vlierken; op Moessel (Morseloo) voor het hoff van Auwerghem; op Moessel onder Tervueren aen de goeden Jan van der Meeren wesende eygen goed; te Machelen aen de goeden franchoys Corluy wesende eygen goed; te haren op de stroymyt, te haren aen 't lindeken.

1637. De Vos vend à Jan Stroobant 69 roeden te haren op nonnendael.

1640. Jan Stroobant et Catherine Geerens sa femme, héritent du curé Geerens de Wincksel, leur oncle: 6 dachwant wesende leengoed te S. Steven Woluwe; een boomgaerd van 1 1/2 dachwant gelegen te haren geheeten Daemshoff; 1/2 bunder bempt in het Vilvoerden broeck,

1 dachwant te haren aen de woluwschenwech ; 3 dachw. te haren in de voorheyde, etc., etc.

1643. Brouwerije (de J. Stroobant) gelegen in de prochie van haren aende plaetse van den kerkhove aldaer ende sheeren straete.

1663. beneden het steenen cruys aen die trappekens.

1686. op den Dommelenberg (terres de J. van Bierge-Geerems).

1688. Joncker Peeter van Flodorp heere van Clabbeek cedeert tot behoeff van Jan Stroobant, meyer deser bancke, 90 roeden lants te haren beneden de cleyne galge ; 1 1/2 dachwant ten clespenborre, 3 dachwanden op den harenbergh om eeuwelijck te besittene.

1691. vercreygh voor heer Carolus Stephanus Sterckx, sergent-major van de provincie van Brabant, tegen St Petrus Stock m^r chirurgijn binnen der Stad Brussele.

1694. Catherine de Boesscher veuve (en 1694) de Charles de Broyer, meyer van de prochie van St Gertruyde Machelen, Petronille van der Beeken, veuve de Guillaume Keyaerts, Pierre De Pauw, mayeur de Nederockerzeel, époux de Gudule Keyaerts (sa fille) et Pierre van Hamme, époux de Madeleine Keyaerts, sa fille vendent des terres à Haren au mayeur Jean Stroobant.

1696. Joncker Pierre de Flodorp seigneur de Clabbeek, capitaine, fils de feu joncker Théodore van Flodorp et jouffr. Henriette van Heyenbeke, cède à son frère joncker Antoine van Flodorp, licenciat in de beide rechten etc., den geleghe groot 7 dachwanden den maele met het casteeltien ofte ombewaeterden huysse van plaisantie met bij aders de steene woonhuysse ende stallingen daer op staende ende voorts daer onder begrepen den boomgaert blocke ende vijvers daer aene en inne gelegen mette plantagen soo op des heere straete als op den voorscr. erve staende..... in de prochie van haren, bij doode van wijlen joncker Peeter franchois van Heyenbeke in sijn leven capitey ten dienste van S. M.

Pachthoff mette huysinghe, schueren, stallen en andere edificien daer op staende, boomgaerde daer aen liggende te haren neffens het kerkhoff aldaer comer met twee zeyden teghen sheerstraete ter eender, Gillis v

Dievoet en Jan van Ghindertaelen en ten 4 : goederen der erffgenaemen Joos Stuckens, belast met (brasserie de Jan Stroobant mayeur de Haren).

1698. Dans un acte scabinal de Haren du 18 Janvier 1698 sont cités « wijlen Peetrus Brootcorens in sijn leven pastoor dezer prochie van haren, wijlen heer Peetrus Cuvelerie oock pastoir van haren. Was veranderd in de vespere. Item van 6 stuyvers tjaers tot een jaergeteijde van heer Adriaen de Costere in sijnen tijde oock pastoir van haren. Eerw. heer Nicolas Richard pastoir onzer voorscr. prochie.

1707. ter klespen ; den harenberg tegen de klespenstraete ; de kleemput ; de huppelenberg ; de herbaene van Brussel naer Dieghem.

1715. Zecker straetken geheeten de Steckelhage ; vercrijgh voor Guilliam Stroobant ende Cath. van Haecht gehuijsschen onder haren tegens jonc^r ferdinandus Goubau heere van Cortenvalle (terres) aen den Kerselaer boven aen S'heerenstraete en beneden den hautewegh.

1717. in de noendelle.

1718. Joncker Roger Lamoural baron van der Noot, de Carloo, heere van Cortenbach (cornet au service de S. M. Impériale et Royale), fils de feu très-noble et illustre seigneur Roger Wautier van der Noot (sire et baron de Cortenbach, Schoonhoven) et de très noble et illustre dame Carloo et de Wangen, seigneur de Duyst, Glyndracht, Louise van der Gracht, née baronne de Vreemde et d'Olmén, dame de Bersele, etc.

1739. Vrouw Philippina Columba de Weyerkerke (douairière de feu) heere Joannes franciscus Helman, baron de Willebroek, intervient dans un acte.

Voici encore les lieux-dits de Haeren, cités par COYSNS, *La château de Haeren*. Dommelenberg (1645), Dommelenberg (1698), Dobbelenberg ; het Bruelken (1560), beemd in 't Vilvoerden-broeck (1560), dander Wisselbroeck geleghen in de Harenbempden, de Gansweyde, een stuk weyde geheeten d'Eeghde. Den Weenenberg, den huppelendoorn (1613) ; De Keelbeke ; het Kerkveld ; de voorheyde ; de Nonnendelle ; op den Harenberg, aende Clesperstraete ; lant gelegen teghen de goeden der heere van Carloo ende die elf duijsent maeghden ; den Huppelen-

berch ; het Blockvelt ; op den houtwegh lanx onse lieve vrouwe straete ; Harenbroeck ; op den Bruel ; het Soechwillige velt ; het Baeckvelt ; de Bieshage ; (1645) lant genoemt de Hoere, achter het Eeckhout ; (1695) een Wagenwech genoemt te Mooren ; aen de mooren, oost den hautwegh naer Woluwe ; het Vlierken (1695). Den Bemptgracht (1753). Op den Harenbergh te Clesperdorre, tegen 's heeren straete en de goederen des heere Flodorp (1756). Coninx bemde, genoempt het lanckbeen (près du Bemptgracht) ; de Stroye mijte (près du chemin de Woluwe) ; den Kempendooren ou Kempendeurre ; den Breeuw (près de la Olbeke) ; d'oude herbaene van Brussel naer Mechelen (chaussée de Haecht) (XVIII^e s.). La Vandernoot-brug pont sur la Senne. (Carte de Popp).

* * *

La *Lieseberch* mentionné en 1253, à Haeren, que A. WAUTERS, *Environs*, III, 74 (note) traduit par montagne d'Elise ou d'Élisabeth, entre Haeren et Èvere, n'est autre que le *Luysberg* ou *Luusbosch*, que nous interprétons par *loo-bosch* ou *bois du Lucus*, bois sacré. Le pèlerinage à Ste Élisabeth pour la guérison de la grosse galle et de la teigne, semble être en rapports avec ce lieu-dit. Plusieurs arguments sérieux plaident en faveur de cette assimilation : la situation sur la limite du territoire vers Èvere, l'ancien lieu d'exécution, la toponymie ainsi que les légendes existantes à cet endroit. A Èvere existe un *Tomvell boven de sceepers tommeken* (tombelles).

D'autre part, la *Keulsche straat*, rue de Cologne, qui est une voie romaine, y passe. C'est l'antique chemin de Èvere à Machelen. La *Keulsche baan* est la voie de Bruxelles à Vilvorde dans la partie basse, le long de la Senne. Elle avait une largeur d'environ 11 mètres (40 brabant-sche voeten. La *Dobbelenberg*, peut être *Tommelenberg*, à Haeren semble être une nécropole antique. A proximité, on a trouvé des *tégulae* romaines. Une rue longue, les étangs comblés près du *Dobbelenberg* (*Dongelberg* en 1698) s'appelle *De Krijler*, le pleureur. Dans le *Harenheideveld* est enfouie une idole en or (*gat*

wen mahomet). Près de Haeren, sur le territoire de Vilvorde, se trouve un *Hunenberg*, qui signifie montagne des sacrifices et non des Huns. Cet ensemble nous fait conjecturer à l'existence au Luysberg d'un lucus antique probablement de l'époque de La Tène.

* * *

Étymologie.

L'étymologie de Haeren même reste obscure. On a rapproché les nombreux Haeren du Limbourg, Neerhaeren, Harberich, Borgharen, Haren, Vaeshaertelt, Haertensteyn, tous situés aux bords de la Meuse, entre Maestricht et Reckheim, la *déa Hariasa* citée dans BRAMBACH, *Corpus*, n° 314 (1).

Le radical *Har*, dans le Nord, comme le saxon *hari*, désigne un tertre, une éminence de médiocre hauteur. Les autels de pierres superposées et entourés d'arbres nommés dans le Nord *havrg*, s'appelaient *heary* chez les Anglo-Saxons et *harah* chez les Franks. Les *Har*, *Haren* désigneraient donc des endroits sacrés comme Herstal (jadis *Haristallum*), Herberich (jadis *Harbricht*). Le *harah* serait une cabane, couverte de chaume, et soutenue par des poteaux, élevée au-dessus de la pierre ou de l'autel dans le *lucus* ou bois sacré. Dans la loi ripuaire on y prêtait serment : *in haraho jurare debet* (XXXII, § 3). En ancien haut-allemand *harug*, *harue*, *haruh*, est pris dans le sens de bois sacré. En anglo-saxon *hearg*, *herg*, *herig*. C'est là qu'avaient lieu les sacrifices. La loi ripuaire appelle le *mâl*, *harahus* qui est *haruc* dans le sens d'endroit sacré.

CHOTIN se borne à dire que *Haer*, *haren* signifie lieu plus élevé que les environs. A. WAUTERS dit que la racine de ce nom se retrouve dans les dénominations d'*Ahr*, *Ahrau*, etc.

(1) J. HABETS, *Lettre in Bull. des comm. d'art et d'archéologie* (sur la déa Hariasa), 1871, p. 222 et HABETS, *Découvertes d'antiquités dans le Duché de Limbourg*, Ruremonde, 1881.

D'après SERRURE, Haren et Herent viendraient tous deux d'*Arenetum*. EDGARD DE MARNEFFE rejette, avec raison semble-t-il, cette déduction. Haren renferme un radical *hari, har*, qu'on retrouve dans Herstal (*Hari-stallie* en 779) dans Hermalle (*Hari-mala* en 779), dans Herlaer (*Har-laer* en 1326) et dans Herbais (*Here-bach* ou *beck*). Le charme est appelé dans certains dialectes thiois *herentcer* ou *haren-leer*, en anglais *horn-beam*. Helmet-lez-Schaerbeek et près de Haren, signifie lieu planté d'ormes (*Ulmus*). Ailleurs cependant DE MARNEFFE dit qu'*arenat arenetum*, est un endroit où l'on trouve des sables. Dans ces conditions ce lieu-dit devrait abonder en Campine !

D'après FÖRSTEMANN, le suffixe *harah* de la loi ripuaire, *lucus, nemus, fanum*, ne semble point devoir être recherché ici. *Har*, pluriel *Harun, haare sind aus gedehnte erhebungen auf heide flächen* ou d'après le suédois *harsteinichter ort*, endroit pierreux, ce qui est le cas pour Haeren-lez-Bruxelles où existent des carrières de pierres de sable, exploitées de toute antiquité, notamment au Gout Poel.

Nous croyons donc pouvoir adopter provisoirement cette version : *Haeren = endroit pierreux*.

* * *

Les Trois Troues.

Les anciennes cartes des environs de Bruxelles (1) indiquent entre les clochers d'Heembeek et de Haeren le siphon des *trois trous*, passant sous le canal de Willebroeck, hauteur de Neder-Heembeek. Il s'y trouvait une redoute démolie en 1746 par les Français. A. WAUTERS se borne à constater son existence. Cependant le chevalier MARCHAL (2) fait connaître, en 1852, un mémoire rédigé

(1) Carte topographique de Bruxelles et de ses environs, levée et dessinée par M^r De Wautier du dit Bruxelles. Cidavant du commandant d'artillerie Autrichien et gravée par J. B. Jouvenel en l'an 1810.

(2) MARCHAL, Notice sur Michel Florent van Langren, cosmographe et mathématicien des archiducs Albert et Isabelle, et suite de Philippe IV, roi d'Espagne, in Bull. de l'Acad. royale de Belgique, n^o 10, tome XIX, 1852, p. 408.

1643 à 1644 par Michel-Florent Van Langren, au sujet des inondations de toute la ville basse de Bruxelles et de la plaine extérieure. Van Langren commence par exposer que l'eau de la Senne entre dans la ville par « deux passages », non compris les piles des arches, l'un de 40 pieds, l'autre de 36 pieds, au total 76 pieds ; qu'à leur sortie, au Nord, près de la porte de Laeken, le passage n'est que de 66 pieds. Je n'ai pas mesuré, ajoute le chevalier MARCHAL, si depuis les réparations de 1715, du pont de St Jean Népomucène, près de la sortie de la ville, les arches ont été élargies. Van Langren en tire la conséquence qu'il faut nécessairement, aux époques de la crue des eaux, que les caves des maisons de la ville soient inondées.

Il expose ensuite qu'*extra-muros*, dans la plaine à l'occident de la ville ; il y avait, avant la construction du canal, c'est-à-dire avant 1560, un courant d'eau qui faisait une ceinture dans les fossés de la ville, et qui dérivait depuis la Senne, avant d'avoir son entrée en amont au S. O., près de la porte d'Anderlecht. Elle se déversait dans la rivière, à la sortie de celle-ci, au N. de la ville. La construction du Canal dans la même direction que la rivière et à son côté gauche ou occidental, a intercepté le déversoir de ce courant. Il expose aussi que pour remplacer le déversoir, on a fait une coupure dite de la petite Senne, ou *Leye Beke*, qui longe le canal, aussi à son côté gauche ou occidental, et jusqu'au septième kilomètre hors de la ville. En cet endroit la petite Senne passe en dessous du canal par les Trois-Troues, c'est-à-dire, par trois arcades qu'on avait établies en 1637. Les eaux, qui après avoir traversé par le côté gauche les Trois-Troues, se déversent près du côté droit du Canal, dans la rivière qui en est très rapprochée, mais c'est un déversoir insuffisant.

Tout ce que Van Langren exposait, en 1644, était encore vrai en très-grande partie en 1785, lorsque l'abbé MANN (1) publiait la description du cours de la Senne, celui de la Zuene, qui vient y aboutir à Anderlecht avec d'autres ruisseaux, avant d'entrer dans la ville et les ruisseaux qui viennent se jeter dans la petite Senne en dehors de la ville.

(1) MANN, Abrégé de l'histoire de Bruxelles, III, pp. 45, 76.

Dans son mémoire, Van Langren proposait, comme moyen, qu'il assurait être infaillible, pour obvier aux inondations, de rétablir la communication à l'extrémité de la ceinture, à l'endroit où la petite Senne, qui, à cet effet, serait suffisamment approfondie et élargie, commence à longer le côté gauche du Canal hors de la porte du Rivage, d'y construire une écluse ayant son débouché dans le Canal. Cette écluse ne devant être ouverte qu'au moment de la surabondance des eaux qui menaceraient d'une inondation ; d'établir sur le canal deux sas, etc.

Les *Trois-Trous* est un ouvrage de l'ingénieur italien RINALDI qui fut commencé en 1569 et achevé en 1570. Il fut restauré en 1636, comme l'indique la date inscrite sur l'un des bajoyers. Sur l'autre on lit *Welvaert die vaert*. Ailleurs on voit les armes des de Varick et la date 1725. A cette date un de Varick était surintendant du Canal (1).

Le surveillant de l'aqueduc y avait son habitation laquelle fut entourée de retranchements pendant la guerre de Louis XIV, en 1677. Tandis qu'on travaillait à ces fortifications, les troupes françaises les attaquèrent inutilement à deux reprises différentes afin de détruire et d'entraver la navigation sur le canal. C'est probablement cette attaque de 1677, qui est représentée dans la gravure que nous croyons rare, ci-jointe. Elle se trouve ajoutée à notre exemplaire de *Descriptio Aqueductus seu navigationis urbis Bruxellanae absoluti : Anno 1561. auctore Nicolas Mamerano ab Lucemburgo* (2).

A. WAUTERS, *Environs* II, 405, relate en détail d'après les *Relations véritables*, le Ms. *Geschiedenissen van Brussel et Vervolg van Aytzema*, le coup de main sur la redoute des *Trois-Trous* (fort Marie ou fort Philippe) en 1677. Le comte de Nancrey ayant formé un corps de 4 à 5000

(1) ENGELS, *Notice historique du Canal de Bruxelles*, p. 164. HENNE ET WAUTERS, *Hist. de Bruxelles*, III, 520. A. WAUTERS, *Hist. des environs de Bruxelles*, II, 404.

(2) *Secunda editio. Bruxellis, Typis Petri van de Velde, prope Monclam, sub signo Typographiae Novae 1681. (Juxta Exemplar repertum in archivis aqueductus primo impressum Anno 1562). Exemplaire provenant des bibliothèques RYMENANS (n° 6208 de la vente en 1842) acquis par C. P. SERRURE.*

hommes de détachements tirés des garnisons d'Ath, d'Enghien et des localités voisines, se porta sur Grimberghe, le 24 février, et, pendant la nuit, fit attaquer les *Trois-Trous*. Mais le Gouverneur Général des Pays-Bas espagnols, prévenu de sa marche, avait posté de Bruxelles à Willebroeck, la garnison de Louvain en sorte que les ennemis rencontrèrent une énergique résistance.

Une barque chargée de sel se trouvait dans le canal. Ils essayèrent en vain de s'en rendre maîtres ; après une attaque qui dura deux heures, ils furent repoussés avec grande perte. Les Espagnols et les Hollandais n'eurent que quelques soldats tués ou blessés. Le 10 Septembre suivant, le maréchal, duc de Luxembourg arriva sur les bords du canal avec 10 à 12000 hommes. Il fit aussitôt dresser trois batteries, dont une couvrait entièrement de ses feux le fort des *Trois Trous*. (voir gravure) Sous la protection des deux autres, des ponts furent jetés sur le canal et 6 à 700 hommes passèrent sur l'autre rive. Trois sommations adressées au commandant, le major Carpentier, ayant été repoussées, le duc donna le signal de l'assaut. Les français s'avancèrent vaillamment, l'épée à la main, jusqu'à la dernière palissade du fort, mais les assiégés se défendirent avec non moins de courage, et repoussèrent les assaillants, à qui ils tuèrent ou blessèrent 3 à 400 hommes. Le lendemain Luxembourg se retira.

C'est probablement à la suite de cette bataille que furent incendiées plusieurs propriétés de Haeren et notamment le manoir de Ter-Elst qui appartenait alors à Jean Stroobant.

La redoute des *Trois-Trous* fut assiégée à nouveau par les français du Maréchal de Saxe en Janvier 1746. Voici comment le *Kort Verhael of te chronijcke* (1) rapporte ce siège :

Le 27 Janvier 1746 (2), le maréchal de Saxe résolut de reprendre les redoutes du Canal de Bruxelles aux alliés

(1) Tot Brussel bij Jacob vande Velde, bij het groot beggijnhof in St Augustinus, 1746.

(2) ... den 29 January 1746 's nachts ten een ure arriveerde onverwacht de fransche infanterie ontrent de stadt Brussel en begonst te trecken naer Bembeeck bij de vaert arriveerde ten 6 uren smorgens op den dijck van de vaert en surproneerden de wachte

et se mit en marche vers Bruxelles. Le 30, le commandant de Termonde passa le canal avec ses soldats et prit un détachement de Hollandais.

Le même jour le maréchal de Saxe passa également le canal (de Willebroeck), se dirigea sur Bruxelles et rejoignit le marquis de Clermont qui avait passé la Senne près de Hal. Le marquis de Constade jeta un pont sur le canal et prit le fortin des *Trois-Trous*, tandis que le marquis d'Armentières prit position entre Louvain et Bruxelles, de manière à encercler la ville, dont la garnison comprenait dix-huit bataillons et quelques escadrons des meilleures troupes de Hollande. Le détachement de Binche empêcha la garnison de Charleroi et de Namur de venir au secours des assiégés. Les tranchées furent ouvertes le 7 février à 6 heures du soir, vis-à-vis de la corne de la porte de Schaerbeek. Le 9 et le 12 février, quatre batteries de canons et de mortiers obligèrent les assiégés à quitter le chemin couvert. Le 14, il y avait 18 canons et 4 mortiers en action. Les projectiles tombèrent dans Bruxelles jusque dans la rue de la Colline, nuit et jour, et causèrent de grands dégâts. La brèche fut ouverte *op de veste*, entre les portes de Laeken et de Schaerbeek, en face de la blanchisserie. Le 19 février, à 4 1/2 h. de relevée, les assiégés arboraient un drapeau blanc portant les armes de Hollande avec deux lions comme tenants. Le commandant de Bruxelles, vander Duynen demanda au maréchal de Saxe un

aen de drij fonteynen alwaer 40 hollanders van Lentman gevangen naemen en post gevat aen de drij gaten ; ten 9 uren arriveerde de cavalerie post vattende tot Diegem in de linien der geallieerde tot Brussel ; den marchal van Saxen binnen dien tijd sijnde in de abdije van Dielegem alwaer de armée passerde nemende sijn hoofd quartier tot Laeken op het casteel van mevrouwe van der Borcht.

Den selven daeghe creegh men tijdinge dat Brussel gebloekteert was ende de drij gaten ende wercken soo aldaer als aen de drij fonteynen ingenomen waren ; waarop binnen Mechelen groconsternatie was, soo dat ten 4 uren naer middagh het garnison begonst te vertrekken naer Waelhem

(*Chronycke van Mechelen*, Ms. N° II, 1373, p. 27 de la Bibliothèque Royale à Bruxelles).

armistice de quatre jours pour pouvoir informer le prince de Waldeck et demanda que la garnison fut se retirer honorablement. On finit par accorder aux officiers hollandais de conserver leurs chevaux et bagages mais que les troupes seraient conduites en France prisonnières. Les 22, 23 et 25 la garnison de Bruxelles, composée de Hollandais et de Suisses, ainsi que de déserteurs Français, se rendit en bon ordre. Le 25, le comte maréchal de Saxe fit son entrée dans Bruxelles et assista à un Te Deum chanté à l'église Ste Gudule.

La redoute des *Trois-Trous* fut rasée (1746) et l'usage de son emplacement fut cédé au Directeur de l'Académie militaire qui la donna en propriété à la ville de Bruxelles en 1783.

Démographie.

Il est intéressant de noter l'importance agricole de Haeren en 1832. Il y existait alors trois maisons particulières, cinq fermes et 88 habitations rurales. Le salaire des hommes était de 34 cens. Celui de femmes de 26 cens, ou 52 centimes par jour. Les champs produisaient 275 rasières de froment, 500 rasières d'orge, 240 d'avoine, 120 de blé sarrasin, et 2200 sacs de pommes de terre. La commune possédait 43 chevaux, 8 poulains, 953 bêtes à corne, 10 veaux, 50 pores, 4 chèvres, 20 chiens et 6 ânes. Les châtelains étaient le marquis d'Assche et Madame Ozy de Zegwaert. (Manuscrit N° 3306 de la Bibl. Royale à Bruxelles).

Haeren (actuellement Bruxelles) s'étendait sur 583 hectares. En 1686 la superficie consistait d'après A. WALTERS, *Environs*, III, 74, en 492 bonniers de terres, 119 de pâtures, 2 de bois, 7 d'étangs ; le revenu imposable s'élevait à 5038 florins. En 1846, sur une étendue totale de 582 hectares, la commune comprenait 168 h. cultivés en céréales, 7 h. cultivés en plantes industrielles, 74 h. cultivés en racines et fourrages, 64 h. de prairies, 17 h. de jardins potagers, 5 h. de jardins d'agrément, 3 h. de bois, 1 h. de bruyères.

La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Le nombre d'habitations (d'après A. WAUTERS) était : en 1435, 30 ; en 1480, 21 ; en 1525, 42, dont 7 à deux foyers ; en 1686, 34 chaumières, des fermes, 2 châteaux, 3 brasseries, 1 auberge, 1 forge ; en 1846, 156 maisons, dont 3 inhabitées.

La population du village de Haeren s'élevait, d'après nos recherches :

En 1786 à 482 âmes.

l'an VIII à 481 âmes.

1 Janvier 1816 à 475 âmes.

31 Décembre 1831 à 599 âmes.

15 Novembre 1846 à 771 âmes (formant alors 153 ménages) dont 52 enfants en âge d'école).

31 Décembre 1849 à 734 habitants, dont 386 hommes et 348 femmes.

En 1894 à 1536 habitants.

En 1902 à 2018 habitants.

En 1912 à 3089 habitants.

LOUIS STROOBANT.

Beersse, Mai 1933.

2013

Opinions populaires sur le pouvoir des esprits malfaisants,

Les peuples primitifs, les peuples sauvages et aussi quelques fois les foules des peuples plus civilisés vivent dans une atmosphère de crainte des esprits et fantômes malfaisants. Ils sont malfaisants à raison de leur nature même où à raison de quelque déformation vicieuse qu'on leur attribue : l'envie, la haine, la vengeance, la cupidité, etc.

Ces êtres et leur pouvoir offrent à l'ethnologue et au folkloriste une matière à discourir fort abondante.

Parmi les nombreux problèmes, qui tourmentent la vie de l'homme, la cause de ses maux physiques et moraux occupe une place prépondérante. Cette cause fût présentée fort tôt sous la forme de quelque agent ou être personifié, doué de qualités semblables autant que dissemblables à celles de l'homme.

Le comportement des peuples et des individus vis à vis de ces êtres mérite toute notre attention. Il y a là une mine fort riche pour les observations et les études psychologiques et sociologiques.

Nos recueils folkloriques fourmillent de faits, de légendes se rapportant aux fantômes et aux esprits. Depuis de longs siècles les écrivains chinois ont également accumulé des faits identiques et n'ont pas omis, en ces temps reculés, d'y ajouter les interprétations de leur opinions populaires sur les esprits malfaisants assez aisément autour de quelques points. Les

Elles se rapportent à la nature de dépendance, à leurs pouvoirs et à leurs fois à leur fin ou anéantissement.

Eu égard à sa nature, l'esprit en diverses catégories. Nous d'êtres transcendants, depuis les tités les plus proches des êtres

Ce sont quelques fois des esprits de nature simple, dont l'essence ne comprend aucune notion de composition, ils sont exempts de parties.

Dans l'antiquité, on donnait le nom de « démon » à des esprits puissants, distincts des dieux, mais inférieurs à ceux-ci : c'était un génie soit bon, soit mauvais. Plus tard, ce nom prit un sens péjoratif.

Nous comprenons encore sous le nom d'esprits mauvais tous ces êtres supra- ou extra naturels, ces forces d'une subtilité extrême, ces courants, ces formes vaporeuses, ces ombres, ces fantômes revêtant quelques fois la forme d'un être vivant, homme ou animal, mais s'acharnant, soit en toutes circonstances, soit par intermittence à nuire à l'homme.

Leur nature intrinsèque est souvent difficile à établir. Les littératures étrangères apportent journellement des notions auxquelles nous sommes moins habitués. « Les fantômes, les spectres des apparitions, ces monstres, disait l'écrivain chinois Wang-tchoung au début de notre ère, ce sont des survivances matérielles temporaires des pensées et des paroles passionnées ». Mais l'idée était déjà connue en Chine sept cents ans avant notre ère. Les haines populaires, les appréhensions deviennent objectivement existantes. Ce sont des êtres nocifs qu'on est en droit de craindre. Aujourd'hui encore l'homme de la rue en Chine tremble devant cet être nouveau et nuisible qu'est la malédiction lancée à son adresse.

Les peuples superstitieux remplissent le monde d'un nombre infini d'êtres malfaisants : ceux-ci sont censés prendre possession des nuages du ciel, des montagnes, des fleuves, des cimes des arbres. Les déserts en sont hantés, les fauves des forêts leur servent d'habitable, le bétail des étables tremble sous leur joug, les hommes les portent sur les épaules. Les statues voient et s'agitent sous leur influence ; le mobilier vit et est inquiet. Et les tombes ? Y revivent tous ceux qui étaient morts depuis des années et des siècles, leurs passions, éteintes un instant, se réveillent.

Ne croyons pas cependant que ces multitudes d'esprits soient dépourvues de toute organisation. A lire les récits des voyageurs on serait quelques fois tenté de le

penser. Cependant, progressivement se dessinent devant l'observateur les groupements divers où les peuples ont parqué leurs génies malfaisants.

On distingue bientôt les chefs d'équipe, les chefs de bandes, les commandants suprêmes.

La thèse manichéenne admet un chef des êtres malfaisants, concurrent, rival et égal à Dieu. Le Satan des Satanistes, en Irak, tient en main, à la place de Dieu, la domination du monde pour quelques millénaires.

Quant à l'origine des êtres malfaisants, certains parmi eux ont une origine céleste, aérienne ou même humaine, comme les esprits des morts. D'autres doivent leur existence au commerce des esprits avec les filles des hommes.

Des esprits malfaisants sont doués d'une existence permanente, d'autres au contraire s'éteignent lentement ; d'autres enfin sont détruits par l'intervention de la Magie.

Le pouvoir des esprits malfaisants découle généralement de leur nature intrinsèque, de leur dépendance ou de la mission qui leur est confiée.

On peut dire qu'en ce monde fort peu de choses sont soustraites à leur pouvoir.

La nature entière, sous leur action, se trouble pour nuire à l'homme. Son corps, ses sens, ses facultés subissent leur influence néfaste. La surdité, la cécité, la perte de la parole, la paralysie, toutes les misères sont l'œuvre de ces êtres nocifs.

Cependant il est un fait assez curieux, c'est que l'action directe des esprits malfaisants semble s'arrêter devant la pensée humaine et devant sa volonté.

Dans sa crainte et dans sa croyance, devant les esprits, l'homme s'est réservé ce domaine intangible.

Il y a là un phénomène psychologique, digne d'être remarqué. Sans doute on admettra une action indirecte sur ces facultés. L'esprit du mal aura le pouvoir d'obséder l'imagination, d'y lire peut être, ce qu'on est convenu d'appeler l'image, le résidu de la sensation, ^{dénie} aux esprits malfaisants le pouvoir de lire ^{sée} même. Il en est de même de la volentation. Soit ! Toutefois, l'acte ultime choix et le libre arbitre échappent des esprits mauvais.

Une opinion assez répandue, à travers les siècles, suppose que les mauvais esprits concourent positivement à la génération humaine : cette fonction ne serait cependant réservée qu'aux esprits des étages inférieurs. La légende ne rapporte-t-elle pas que le bâton de S. Bernard, placé dans la couche d'une pieuse femme, la délivra à jamais de son hôte importun, le mauvais esprit ? Dans cette croyance du concours démoniaque à la génération humaine, le moyen âge put trouver une interprétation plausible aux naissances extraconjugales.

Ce qui plus est, les esprits malfaisants ont le pouvoir de changer les hommes en animaux. Les écrits des anciens et du moyen âge, autant que les légendes des pays lointains notent gravement des cas où les hommes furent changés en ânes, en chevaux, etc.

Tous les systèmes religieux font une large part à la démonologie. Mais chacun d'eux, avec plus ou moins de raison, a sa doctrine propre et caractéristique à leur sujet.

Le Satan, qui tenta le Christ au désert est un personnage tout autre que le démon Mara, rencontré au désert par le Bouddha et que le Yama hindou, roi des enfers.

Néanmoins ces distinctions nettement établies, selon le génie des peuples ou selon la pensée de l'initiateur religieux, se confondent généralement dans l'opinion populaire au contact des doctrines étrangères.

On sait que la confusion et la transmission défectueuses de la pensée, les souvenirs inexacts, l'ignorance sont de grands pourvoyeurs des dépôts folkloriques des masses. Sur le terrain des esprits malfaisants, si étendu et si varié, le mélange des notions se fait aisément.

Que nous soyons en terre bouddhiste, musulmane, chrétienne, nous y surprenons dans la bouche des croyants, les conceptions irréconciliables entre elles, ou des survivances fragmentaires de systèmes religieux longtemps disparus.

Malgré un enseignement doctrinal séculaire, sur la nature et le mode d'agir des esprits mauvais au sens chrétien, ne voyons nous pas chez-nous se perpétuer des légendes contenant des doctrines contradictoires ?

Au fort de l'orage, la mère rassure ses enfants disant : — « Ne craignez point ; certes le démon à dit : par

ma foudre j'écraserai le monde ; mais Dieu a déclaré aussi ; au préalable j'enverrai le feu du ciel pour t'abattre ». C'est bien là la lutte entre deux puissances rivales et opposées : c'est bien la thèse manichéenne. Le manichéisme ne s'est-il pas infiltré chez nous au cours des siècles passés. ?

Au même foyer chrétien, on vous racontera le soir les aventures du forgeron qui avait vendu son âme au diable : thème que le moyen âge a légué. Le jour où le démon vint chercher sa proie, le forgeron, fort rusé, le capta dans son sac, le jeta sur l'enclume et il l'y corrigea à coups de marteau.

Dans ce même milieu, vous entendrez dire le jour où le soleil luit dans le ciel et que le tonnerre roule dans les airs : « Le démon bat sa femme et marie sa fille. » Ce mot est connu tant en Belgique qu'en Hollande.

Voilà donc un mélange de notions qui se contredisent. Mais ce sont des opinions du passé qui aujourd'hui encore font route avec des conceptions plus récentes. L'esprit chrétien n'a pu éliminer complètement le résidu païen.

Il est parfois curieux de voir interpréter un même phénomène naturel par l'intervention d'esprits mauvais, mais de nature différente, selon la croyance de l'observateur.

Les sables des déserts de l'Asie centrale produisent des craquements ou des bruits sinistres.

Le voyageur vénitien et chrétien Marco Polo qui traversa ces déserts au XIII^e siècle en parle en ces termes.

« Ce désert, le désert de Lob, est fort montagneux et dans la plaine il est fort sablonneux : il est en général « stérile et sauvage, ce qui fait qu'on n'y voit aucune « tation. On y entend quelques fois et « nuit, diverses voix étranges. Les voy « se donner de garde de se séparer les uns « rester derrière : autrement ils pourraient « rer et perdre les autres de vue, à « des collines, car on entend là des « appellent dans ces solitudes les « pres noms, contrefaisant la voix de « de la troupe, pour détourner du « les gens dans le précipice. On e

« en l'air des concerts d'instruments de musique, mais plus ordinairement le son des tambourins. Le passage de ce désert est fort dangereux. » (1)

Le voyageur bouddhiste célèbre Fahien traversa le Gobi et le Lob au quatrième siècle. « Il y a dans ce fleuve de sable, dit-il, de mauvais génies et des vents si brûlants que quand on vient à les rencontrer, on en meurt ».

L'historien chinois Ma-touan-lin écrit : « Souvent il est arrivé à des personnes se trouvant dans le désert d'entendre des cris humains, mais sans pouvoir distinguer aucune figure, aussi de percevoir des chants ou des pleurs. Certains ayant quitté la caravane disparurent en un clin d'œil et trouvèrent la mort. Car ce sont des voix de démons et de lutins. D'où le nom de désert de fantômes et des démons. »

Le chrétien Marco Polo, le moine bouddhiste Fahien, l'historien chinois ont employé chacun dans sa langue un mot désignant un être extra naturel et nocif : mais quelle différence de conception doctrinale chez chacun d'eux ! Chez le premier c'est l'esprit pur créé, méchant, indestructible, chez le second c'est le « prêta », l'être en peine, à la recherche d'une existence nouvelle ; chez le troisième c'est le souffle affamé et irrité des défunts, qui meurt et expire lentement.

Le domaine folklorique des esprits mauvais et de leur pouvoir est étendu. Mais aussi quel chaos ! Tous les peuples y ont jeté pêle-mêle les résidus de leurs superstitions, de leurs croyances et aussi de leurs opinions philosophiques. Car en réalité sous l'image souvent grossière se cache quelques fois un enseignement plus élevé. Les idées métaphysiques se traduisent dans l'esprit des masses, par des formules et des images dont on a lieu de s'étonner de prime abord.

Liés par des liens indissolubles, aux idées de la justice et de la cause des misères humaines, les mauvais esprits font apparaître devant l'esprit et l'imagination populaires des applications concrètes et journalières, adaptées avec justesse au milieu qui les a produites.

(1) Deux voyages en Asie au XIII^e siècle. Paris, Delagrave, 1888.

Ce sont autant d'éléments fragmentaires, appelés à trouver leur place dans le cadre des études psychologiques et sociologiques des peuples (1).

FLORENT MORTIER.

(1) Texte de la communication faite à Bruxelles à la 56^e session de l'Association française pour l'avancement des Sciences. Bruxelles, 1932.

22/1/32

Menus Faits

Le « Bon Dieu-qui-croque ».

La note de M. Louis Stroobant parue, sous ce titre, dans « Le Folklore Brabançon », XIV^e année, p. 123, appelle quelques rectifications, que je me permets d'y faire ci-après.

Le calvaire qui figure dans les collections du Louvre, est, non pas le « Bon Dieu-qui-croque » — lequel n'a pas quitté Nivelles —, mais bien un calvaire qui se dressait jadis au flanc du talus d'un chemin creux, à proximité de la ferme de « MONTIFAUT » (Monte-il-faut), au hameau de St-Pierre, à Nivelles.

Ce calvaire était connu sous le nom de « CALVAIRE DE MONTIFAUT ».

Il a été remplacé, après son départ pour la boutique d'un antiquaire, qui l'a, paraît-il, revendu un bon prix au grand musée français, par un calvaire plus petit et sans mérite.

L'endroit est situé à un kilomètre, en direction de Haut-Ittre, de la chapelle dite du « Bon Dieu-qui-croque », qui s'élève à un carrefour formé par une route et un sentier venant de « Montifaut ».

Cette chapelle, d'assez grandes dimensions pour une chapelle campagnarde, et qui paraît dater de la fin du XVII^e ou de la première moitié du XVIII^e siècle, abritait un vieux Christ assez délabré et mutilé ; l'explication du nom de ce Christ que domine M. le Chevalier Lagasse de Locht est en effet celle que j'ai toujours entendu donner dans les environs. Mais, peut-on se fier aux étymologies populaires, même quand elles sont simples, comme celle-ci ?

A la suite d'un vœu, ce Christ fut enlevé et remplacé — hélas ! — par un calvaire à personnages de grandes dimensions, en béton.

Actuellement restauré, le « Bon Dieu-qui-croque » vient d'être placé contre un pilier de la nef sud de la collégiale de Ste-Gertrude, à Nivelles.

PAUL COLLET.

Culte Marial à « Laar » (Nederockerzeel).

Au carrefour Bergh-Nederockerzeel, entre les hameaux *Laar* et *List*, s'élève depuis 1734 la jolie chapelle de Notre-Dame de Bon Secours. Cette chapelle fut érigée à la suite d'un vœu fait lors d'une épidémie (quade ziekte) — le choléra, dit on — qui sévissait dans la commune.

La maladie faisait tellement de victimes que la majorité de la population du village mourût.

Une très vieille tradition nous apprend que dans ce temps là les habitants du hameau *Laar*, assez éloigné du centre de la commune, avaient creusé des fossés profonds et larges entre les deux parties habitées du village. Ils croyaient que cela empêcherait l'épidémie de se propager.

Il faut dire cependant que la population non atteinte ne refusait pas d'aider l'autre. À l'aide de longues perches les habitants de *Laar* tendaient des vivres aux autres, qui cependant ne pouvaient franchir le fossé. La prière fervente des habitants de *Laar* fut exaucée ; Notre Dame de Bon Secours épargna les *Laarenaren*.

Voilà l'origine de cette chapelle qui existe encore actuellement et dont on a fêté le centenaire le 10 juin dernier.

C'est dans cette chapelle que fût placée la statue miraculeuse de Notre-Dame de Bon Secours, qu'on invoque pour toutes sortes d'accidents, de peines, etc.

La chapelle même est d'une jolie architecture, bâtie en pierres blanches du pays travaillées et sculptées artistiquement. On la paya 300 florins.

La précieuse statue en chêne sculpté de la Madone, restaurée cette année en même temps que la chapelle, date, d'après les archéologues (e. a. le Rév. Chanoine Lemaire de Louvain) de 1490-1500. Jusqu'à présent on en ignore l'origine, de même que le nom du sculpteur. Elle mesure 0,60 m. et est très bien conservée. Un vieil et pieux usage veut qu'on y donne annuellement la bénédiction avec le Saint Sacrement, à l'occasion de la procession annuelle.

Devant cette petite chapelle se trouvent deux taiggniers qui semblent protéger le sanctuaire et font de site vraiment pittoresque. C'est dans l'ombre de ces que les croyants viennent de près et de loin de la Vierge. Enumérer ici toutes les grâces durerait trop loin.

Deux chronogrammes fournissent la Sur le pignon à l'extérieur :

« MARIA WILT NEDEROCKERZEEL
(Marie, veuillez donner votre secours à

Sous le petit autel :

« EER DAT GHIJ VAN HIER W
WEEST GEGROET — MARIA
(Avant que vous partiez d'ici
Dites Ave à Marie).

Nous remarquons également le sens nous est inconnu (E M qu'elles rappellent les noms de

Le hameau de *List* était l'abbaye S. Michel d'Anvers heit van *List* » (Seigneurie de

Le coq sur la tour des églises. D'où vient cet usage ?

Quelle est la signification du coq qui surmonte nos clochers ? Nous avons entendu dire déjà que cet usage existe depuis l'origine du christianisme. Nous avons lu il y a quelque temps que, selon certains historiens ce coq incite le chrétien à se tenir sur ses gardes et à ne pas imiter saint Pierre reniant son Maître. D'autres croient que ce coq symbolise la mission des prêtres qui doivent toujours être prêts à prêcher (chanter) les vérités de l'Évangile ou le devoir du chrétien qui doit toujours être prêt à « défendre sa foi ».

Dès la plus haute antiquité le coq a été le symbole de l'homme luttant : il figurait d'ailleurs sur les étendards et enseignes des Gaulois. Honoré d'Autun, au XII^e siècle, prétendait que ce coq, rappelait au prêtre son devoir de veiller sur le troupeau qui lui était confié.

Tout cela ne sont que des suppositions puisque les opinions sont si partagées. D'après l'église ce coq est le symbole de la vigilance chrétienne. Peut être donne-t-on encore d'autres explications qu'il serait intéressant de recueillir.

R. VAN BUTZEL.

Les fourrures dans une mortuaire.

A Bruxelles on dit qu'il ne faut pas laisser des fourrures dans une chambre mortuaire, sinon elles seront mangées des mites (1).

P. H.

Nœuds dans le mouchoir.

Les vieux paysans des environs de Grammont ont encore l'habitude de faire des nœuds aux coins de leur mouchoir pour retenir des choses qui pourraient échapper à leur mémoire.

Ainsi lorsqu'ils se rendent au marché de la ville et qu'ils doivent en rapporter plusieurs articles ils feront autant de nœuds qu'ils doivent rapporter d'objets.

Ne possédant pas beaucoup d'instruction, ils ne tiennent généralement pas de bloc-notes. Aussi leur mouchoir leur tient lieu de carnet et en touchant les nœuds ils se rappellent directement ce qu'ils ont voulu enregistrer.

Les enfants aussi font facilement un nœud au coin de leur mouchoir lorsqu'ils doivent se souvenir d'une commission ou d'une promesse. Les vieilles gens qui n'ont pas d'almanach vous diront facilement la date et le jour quelconque d'un mois, car ils comptent sur leurs doigts et vous diront par ex. si vous le leur demandez ; le 3 est un jeudi, le 10, le 17, le 24, le 31 seront aussi des jeudis.

(1) Se dit également des vêtements en laine.

Ce point de repère pris ils vous diront facilement en continuant la mimique sur leurs doigts, le jour de n'importe quelle date du mois.

A. DE CLERCQ.

11 août 1934.

Les douze verres sur le coup de Midi.

Dans « Les Blés Mouvants », Verhaeren nous décrit sous le titre « Le Franc Buveur » un véritable rite folklorique :

« Quand tintera de tour en tour

Midi,

Le charpentier de Locristy

Boira

Douze pintes de bière.

Le charpentier tendant le cou

Boira la bière en douze coups,

Boira la bière nourricière

A la santé du ciel et de la terre.

Le reste du poème explique que chaque verre est dédié à un mois de l'année.

On m'a signalé le même usage dans le Brabant wallon, région de Mont-St.-Guibert.

Il paraît qu'un jour, à Ninove, un homme est tombé, tandis qu'il avait à la main le douzième verre. Cela se fait aussi à Hérisson, et cela se voit encore couramment à Hal, où certains buveurs arrivent à boire 13 verres pendant les douze coups de midi.

Comme il s'agit de « demis », ces douze verres représentent 6 litres de bière.

Tout ceci rentre dans le cycle de la *vantardise bachique* des Germains et des Slaves, dont j'ai déjà parlé dans *Le Folklore Brabançon* sous le titre « L'Épreuve de la Coupe ».

ALPHONSE DE MARNEFFE.

Les concours d'insultes dans le Folklore Flamand.

A la Cour de Russie, au moyen âge, il y avait de mensonges, dont les *bylines* nous ont pu, de même, reconnaître dans les tables *concoures d'insultes*, élevés à la littérature : les deux concurrents s'attaquent la tête les outrages les plus formidables d'imagination. Le public rit à gorge lée. Le jeu prend naissance ou dans d'autres transports en

Dans le théâtre ancien des Centrales, on retrouve ces concours, comme les chefs grecs

Course aux œufs.

Il y a quelque septante ans que la course « aux œufs d'pauscatche » se faisait le lundi de Pâques, à Sart-Messire Guillaume, sous Court-St-Étienne, et il n'en est sans doute plus qui l'ont vu faire.

Dès le matin, quelques jeunes gens, munis de deux grandes hottes, allaient de porte en porte pour demander la « pauscatche ». La visite était très fructueuse et on recueillait quantité d'œufs. On ne négligeait pas la visite aux cafés et il n'était pas rare de voir les boute-en-train tituber au point de compromettre la hottée.

Vers 3 heures, on cuisait durs les œufs, et, en présence d'un nombreux public, on alignait cinquante œufs, à distance d'un mètre de chaque côté d'une belle allée se dirigeant vers l'antique chapelle.

Une jeune fille et un jeune homme, désignés par le chef de la jeunesse, étaient chargés de ramasser ces œufs un par un en retournant chaque fois à une corbeille distante de 5 mètres du premier œuf.

Cette manœuvre durait assez longtemps, faisant surgir les cris et les encouragements des spectateurs.

Le gagnant était fêté : la musique, tambour en tête, le reconduisait au local ; on y mangeait les œufs, on buvait, on chantait, on dansait.

Ne semble-t-il pas que nous vivons ces temps anciens, que nous participons à ces jeux, que nous respirons l'air pur du milieu champêtre ?

Nous voudrions voir encore ces distractions du bon vieux temps et qui caractérisent une période de la vie où le peuple restait dans son « patelin », créant une atmosphère de cordialité et de fraternité qu'on respire si difficilement de nos jours !

A. VANDERBORGT.

Usage des meuniers.

Les meuniers des Flandres ont, à l'occasion de la mort du roi Albert et de l'avènement de Léopold III, perpétué une vieille tradition flamande.

La position des ailes des moulins indique si c'est le deuil ou la joie qui règne dans le pays, si la tempête est proche ou si une joyeuse nouvelle est attendue.

Lors de la fin tragique du Roi, les meuniers ont participé au deuil national en amenant les ailes de leurs moulins dans la position indiquée par la tradition. En plusieurs localités, ils attachèrent alors un voile de crêpe à l'extrémité de l'aile supérieure.

À l'occasion de l'avènement de Léopold III, les ailes furent amenées dans la position adéquate, celle qui souligne les événements heureux.

Les meuniers ont ainsi témoigné de leur attachement d'anciennes et aimables coutumes.

Une école dentellière d'antan à Woubrechtgem.

Aujourd'hui que l'industrie dentellière se meurt dans le beau pays des Flandres, il serait peut-être intéressant de noter l'origine d'une de ces écoles dentellières qui, au siècle dernier, étaient si prospères dans le sud des Flandres.

Vers 1840, une école dentellière fut installée à la ferme « Middel Erpen » de Woubrechtgem par la fille de la maison, Sidonie Gaublomme et son amie Pelagie De Brouwere de Herzele.

Les dentelles étaient alors fort à la mode. Les dames nobles et riches se paraient avec ce fin tissu. On demandait surtout le point de Bruxelles, de Malines et de Chantilly.

L'école dentellière de la grande ferme à « Middel-Erpen » eût beaucoup de succès. Probablement ce fut là qu'on employa pour la première fois les patrons pour le point de Bruxelles.

Bientôt la nouvelle école dentellière fut renommée dans toute la région. Les chambres spacieuses aux murs blanchis à la chaux et aux grandes fenêtres furent bien vite occupées par une troupe nombreuse de jeunes filles joyeuses, qui, sous l'œil patient de leurs maîtresses, y furent initiées aux secrets de l'art de la dentelle. Le travail au carreau devint l'ouvrage préféré des jeunes paysannes, surtout pendant les mois d'hiver, quand il n'y avait pas beaucoup de travail dans les champs. La belle ferme, derrière laquelle passait le « Molenbeek », devint un centre bien connu de l'industrie dentellière.

C'est là que se faisaient de magnifiques pièces au point de Flandre et au point de Bruxelles.

C'est ainsi que fut fondée la firme de Louis de Coster de Woubrechtgem, qui se maria successivement avec deux filles de Gaublomme. À Herzele se créa la firme « Pieter Buydens-Gaublomme ».

Cette firme fut continuée par la fille Irma qui épousa Joseph de Smet. Sa maison occupa des centaines d'ouvrières et donna des patrons à de nombreuses dentellières.

Cependant la mode est capricieuse et sujette aux changements. Les dentelles au fuseau ne se vendaient plus et on préférait d'autres tissus fins.

Aux environs de Herzele, Ophasselt, Woubrechtgem, Esche St-Lievin, etc. on commença à faire des rubans en dentelle, et aussi du point de Milan, point de Venise et Renaissance.

Actuellement encore on fait ces dentelles précitées où il y a encore des firmes bien

Tous ces détails m'ont été contés par M. C. De Vuyst qui habita Woubrechtgem pendant plusieurs années et y édita une plaquette sur le point de Flandres, où il décrit d'une façon intéressante les coutumes du peuple.

Le coin des suicidés.

M. Paul Hermant a signalé qu'en Écosse et dans le Sussex, le côté nord du cimetière était réservé aux assassins, aux suicidés et aux cadavres rejetés par la mer. Il demandait si cette coutume existe dans le Brabant (1). M. Antoine Gosselin signale que dans l'ancien cimetière de Stambruges et dans le nouveau, jusqu'en 1880, le coin des réprouvés se trouvait du côté septentrional (2). Il était appelé *Folate* (de *foris*, hors et *l'atre*, hors du cimetière béni).

J'ai signalé la même expression sous la forme de *faulatre*, à Ligne, lors d'une enquête faite par la revue *Jadis* sur le sort réservé aux suicidés et j'en donnais la même étymologie (3).

Mais voici que relisant *l'Histoire de Leuze*, par l'abbé Petit (4), je trouve à l'annexe VIII un accord entre le chapitre et le seigneur de Leuze au sujet de la haute justice des droits de Mortemain et autres, et des pâturages sur le territoire de cette ville. Or cet accord est du 30 juin 1388 et à la page 438 on y lit : « Item, doy^u quesne quy fu colpet par le dict messire Claux (chanoine) ou *faus atre* et oussi deu coppaige d'une hay en le clossure dudict *faus atre* et d'un vassiel de blé quy fu trouvé et levet par messire Nicol, ordonnet et accordet est que nous le dict chapitre n'y avons droit ».

Il en résulte que le trou des chiens remonte très haut, à 1388, qu'il était clôturé d'une haie pour le séparer du cimetière béni et qu'on l'appelait *faus atre* ou comme on l'écrira au siècle suivant : *faux atre*. S'agit-il donc d'un faux cimetière, à côté du véritable et *faulatre*, à Ligne doit-il se lire *faul atre*, de *falsus* ? Remarquons qu'on a aussi *fauxbourg* au lieu de faubourg, mais à une date bien plus récente. Quelle signification faut-il attacher à la situation septentrionale du coin des suicidés, là où elle existe ? Est-elle voulue ?

J. DEWERT.

La tarte à mastelles.

La recette de la tarte à mastelles que les excursionnistes du Folklore Brabançon ont goûtée à Ath intéressera vraisemblablement non seulement les participants à l'excursion mais encore vos autres lecteurs.

(1) *Folklore Brabançon*, 7^e an. N^o 39, page 192.

(2) *Ibidem*, 13^e an. N^o 75-76, p. 264.

(3) *Jadis*, 3^e an. février 1899, p. 30.

(4) *Mémoires de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, IV^e série, tome 9. Mons 1887.

La mastelle est une spécialité qui n'est pas spécifiquement Athoise. M. Lucien Maréchal a donné (*Enquêtes du Musée de la vie wallonne*, t. I, p. 114) la composition des mastelles namuroises. Comme celles-ci, les athoises sont rondes de 7 à 10 centimètres de diamètre. La périphérie forme également un bourrelet gonflé, le milieu s'enfoncé de façon à ne plus présenter qu'une pellicule de pâte dans laquelle on fait quelques trous, avec les dents d'une fourchette, pour l'empêcher de se soulever à la cuisson. La pâte contient de la farine de froment, du lait, des œufs, un peu de cannelle et du sucre.

Les mastelles entrent dans la composition de la *tarte gouyasso* qui s'appelle aussi tarte à mastelles.

La pâte nécessaire pour deux grandes tartes se compose d'une livre de farine, d'une demi-livre de beurre et de deux œufs. On ajoute une noisette de levure à l'eau qui sert à délayer la farine.

La garniture est ainsi faite : dans deux litres de lait bouillant, aromatisé de vanille, on jette dix grandes (1) « mastelles » et un kilo de sucre cristallisé. Le mélange est retiré du feu dès que le sucre est dissous.

Lorsque les mastelles sont bien défaites on ajoute 50 grammes de macarons et des amandes douces et amères ; on écrase et on passe ; on additionne de raisin et de huit œufs dont les blancs ont été battus en neige. On verse sur la pâte mise en moule. La tarte étant prête est mise à cuire dans un four assez vif, jusqu'à ce qu'elle soit bien dorée, ce qui demande environ vingt minutes.

Telle est la recette que j'ai trouvée dans le livre de ma grand'mère qui le tenait elle-même de sa mère. Je l'ai publié déjà. (*Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, t. I, p. 192).

M. VAN HAUDENARD.

Usages de la Semaine Sainte.

Il serait intéressant de noter tous les usages folkloriques de la semaine sainte dans notre pays et spécialement ceux du Brabant.

On jette les « Apostelbrokken »

Annuellement le Jeudi saint, beaucoup de Rupelmonde, pour y assister au lavement des « Apostelbrokken » (morceaux de pain). Cet usage mérite d'attirer l'attention des

(1) Avant guerre on fabriquait 5 à 6 centimètres de diamètre et au lait, comme il est fait des

A deux heures se fait le lavement des pieds à l'église. Le curé, assisté de ses vicaires, y lave les pieds de douze enfants pauvres. Ces enfants reçoivent alors du pain blanc et une pièce de monnaie.

Entretiens la foule, enfants, et adultes, s'est assemblée à la grande place. Tout le monde veut être à son poste pour attraper des morceaux de pain des apôtres.

On attend impatiemment l'arrivée du clergé et des membres de la fabrique d'église.

Le service terminé, le clergé sort et se rend à l'hôtel de ville. Les enfants sautent et dansent, car le plaisir va commencer. Ceux qui ne sont pas encore à leur place s'y rendent aussi vite que possible, car déjà les fenêtres de la salle de réunion s'ouvrent et un premier morceau est lancé à la foule qui commence à crier pour attirer l'attention de ceux qui jettent. La Grand' Place grouille.

Toutes les mains levées veulent attraper un morceau avant qu'il ne soit tombé à terre et dix, vingt bras en même temps cherchent à saisir chaque morceau à la volée.

A cette occasion les vieilles femmes ont quitté leurs maisonnettes. Elles n'osent cependant plus se risquer dans la fourmilière immense. Mais elles revivent le temps de leur jeunesse et rêvent d'attraper une dernière fois un de ces pains. Parfois de la fenêtre quelqu'un voyant les pauvres vieilles, fait un effort et jette un morceau dans leur direction. Elles le ramassent avec joie et le cachent dans leur tablier comme un trésor.

On retourne les paniers et les fenêtres se referment ; signe que la distribution est finie. Les poches pleines, les plus heureux retournent chez eux.

Depuis quand cet usage existe-t-il ? Probablement du début du XVI^e siècle. Nous lisons à ce sujet dans les comptes de l'église de 1560 : « Betaelt op Witten Donderdach van tmandaat bezet bij (=door) Cornelis Rooman, den pastoor VI grooten, den capelaenen, coster ende priesters, schoelmeestere, elcken vier groeten ; vier kinderen, die « Ubi caritas » singhen elcken 1 groete ende een wittebroot ; 12 arme kinderen elcken eenen stuvete ende een wittebroot ; de priesters, cosstere ende schoelmeestere metten kindere, kerckm.rs (= kerkmeesters) elck een wittebroot naer doude costuyme » (= zooals het reeds lang gewoonte is) (1).

A plusieurs reprises au début du XVI^e s. Cornelis Rooman fut bailli de Rupelmonde. Nous supposons que la fondation fut faite vers cette année.

(1) « Payé le jeudi-saint, sur mandat de Cornelis Rooman, au curé VI grands, aux vicaires, sacristain et prêtres, écolâtres, à chacun quatre grands, à quatre enfants qui chantent « Ubi caritas » chacun un grand et un pain blanc ; aux prêtres, sacristain et écolâtre avec les enfants, fabriciens, chacun un pain blanc selon l'ancienne coutume ».

La petite couronne de Pâques à Anvers.

Autrefois le curé donnait au premier enfant qu'il baptisait après le jeudi-saint une petite couronne tressée de fleurs. Ces fleurs provenaient de dons des couvents et aussi des malades qui ne pouvaient se rendre à l'église et auxquels on portait l'Eucharistie. Cela se faisait chaque année avant ou après la Fête-Dieu.

Cet usage renaît dans la paroisse de St. Jacques d'Anvers. La petite couronne de Pâques est de nouveau exposée le jeudi-saint près des fonts baptismaux.

Ypres. Les « Trekkelingen ».

Avant la guerre, le jeudi-saint, les garçons boulangers allaient chez les clients en ville pour y porter un certain nombre de « trekkelingen », nombre qui variait d'après le nombre d'habitants de la maison. Ces « trekkelingen », faits avec de la pâte de gâteaux, avaient la même forme que les « Brugsche kraakjes » mais étaient quatre fois plus grands. On ne les faisait que le jeudi-saint. Le boulanger ne recevait pas d'argent pour cela ; c'était donc une espèce de pain de Pâques et naturellement les gens donnaient un pourboire aux porteurs. Il est à regretter que la guerre ait fait disparaître cette vieille coutume. La Commission d'Assistance publique l'a toutefois fait revivre dans tous ses établissements ou l'on distribue ce jour là comme autrefois les délicieux trekkelingen aux vieillards, aux vieilles femmes, aux hospitalisés et aux orphelins, garçons et filles.

Jeux d'enfants au printemps.

Il n'y a pas longtemps que le folkloriste Julius De Hulsters décrit la danse des Marionnettes, qu'il avait vue danser par les enfants sur la place de village à Steenhuyze.

Dans notre manuscrit sur l'histoire de Herzele nous avons déposé à Gand à la Société des folkloristes Orientales, nous parlons également d'anciens jeux à cause des représentations et des chants de l'originalité et en signification avec ceux de huyze.

Au lieu de :

Ik zou geiren een kindjen hebben j'aimerais

Marion Marionnette,

Ik zou geiren een kindjen hebben j'a

Marion !

l'enfant (solliciteur, prétendant ?)

Ik zou geiren een schoone snie
[*dochter hebben*]

Transpolijne Transpolijne Transpolijne, Transpolijne,
Ik zou geiren een schoone snelle J'aimerais avoir une gentille et belle
 [dochter hebben] [fille]
Transpolijne van Bomlassée. Transpolijne de Bomlassée.

à quoi les autres fillettes répondaient en chœur, en se tenant par la main et se présentant en saluant :

Kiest er maar de leelijkste uit Choisissez la plus laide
Transpolijne Transpolijne, Transpolijne, Transpolijne,
Kiest er maar de leelijkste uit Choisissez la plus laide
Transpolijne van Bomlassée. Transpolijne de Bomlassée.

Le jeu continue de la façon suivante :

De leelijkste wil ik niet, Je ne veux pas la plus laide
Transpolijne, Transpolijne, Transpolijne, Transpolijne,
De leelijkste wil ik niet, Je ne veux pas la plus laide
Transpolijne van Bomlassée. Transpolijne de Bomlassée.

Kiest er maar de schoonste uit Choisissez la plus belle
Transpolijne, Transpolijne, Transpolijne, Transpolijne,
Kiest er maar de schoonste uit Choisissez la plus belle
Transpolijne van Bomlassée. Transpolijne de Bomlassée.

De schoonste wil ik wel La plus belle je la veux bien
Transpolijne, Transpolijne, Transpolijne, Transpolijne,
De schoonste wil ik wel La plus belle je la veux bien
Transpolijne van Bomlassée. Transpolijne de Bomlassée.

Wat zoudt gij er al voor doen, Que feriez vous pour l'avoir ?
Transpolijne, Transpolijne, Transpolijne, Transpolijne,
Wat zoudt gij er al voor doen, Que feriez vous pour l'avoir ?
Transpolijne van Bomlassée. Transpolijne de Bomlassée.

La fillette, qui personnifie l'époux, promet d'abord de donner à l'épue une chemise nouvellement blanchie.

Le chœur refuse de la façon suivante :

Daarvoor krijgt ge ze niet Vous ne l'aurez pas pour cela
Transpolijne, Transpolijne, Transpolijne, Transpolijne,
Daarvoor krijgt ge ze niet Vous ne l'aurez pas pour cela
Transpolijne van Bomlassée. Transpolijne de Bomlassée.

Alors on promet une belle robe en soie. Ceci est accepté par les autres en chantant :

Daarvoor zult ge ze wel hebben Vous l'aurez bien pour cela
Transpolijne, Transpolijne, Transpolijne, Transpolijne,
Daarvoor zult ge ze wel hebben Vous l'aurez bien pour cela
Transpolijne van Bomlassée. Transpolijne de Bomlassée.

Après cela la plus charmante fille du groupe est présentée au solliciteur. Celui-ci prend sa fiancée par le bras et l'emène en disant :

Koml maar binnen ! Koml maar binnen Jufvrouw van 't kasteel.
Koml maar binnen zooals Mijnheer.....

(Entrez seulement ! Entrez seulement, mademoiselle du château.
 Entrez seulement comme Monsieur....)

Ces représentations accompagnées de chant qui se jouent encore par des fillettes en de rares endroits dans le Nord de la Belgique sont très anciennes et intéressent vivement les folkloristes. Nous supposons que ce sont des vestiges d'un culte des peuples primitifs. Ces chants ont une certaine ressemblance avec ce que nous lisons dans l'Edda (Bible d'Islande) à propos de Skirnir (La Brillante) que demande la féconde Hertha (la Terre) en mariage au nom de son maître Freyer (le Soleil, principe de la vie).

Il est intéressant de voir que depuis de longs siècles ces jeux se font chaque année au printemps, comme si la tradition, survivant seulement dans l'esprit des enfants, réapparaissait chaque année quand la nature renaît.

Autrefois, quand les garçons et les filles fréquentaient encore la même école, le rôle du prétendant était joué par un garçon. Cela se jouait également à Op-Heylissem en Brabant et probablement aussi ailleurs.

Il est grand temps qu'on s'intéresse à certains jeux qui ont disparu. Tel est le cas pour le jeu d'osselets (bikkelen) dont plusieurs vieillards conservent encore le souvenir. N'en devrait-on pas chercher l'origine chez l'homme des cavernes, dont les enfants s'amusaient avec les osselets des animaux tirés à la chasse.

Op-Heylissem, février 1934.

CYR. DE VUYST.

L'Interversion. Conte de Braine-le-Comte.

En ce temps-là, le Curé d'Henripont Batice et le
 Percepteur des Postes de Braine-le-Comte, Emile.
 bons amis et Batice qui, chaque jeudi, venait à
 le-Comte, ne manquait jamais d'aller boire une
 son camarade Emile. Celui-ci, en faisant sa
 à Henripont, y retrouvait la réciproque.

Or, il y avait alors au bureau de poste
 teurs serviables s'il en fût, répondant aux
 Zéphyr. Le premier faisait la distribution
 l'autre l'après-midi.

La digestion de Désir était-elle
 matinale qu'il devait forcément faire
 belle forêt de la Houssière ou bien
 Je ne vous le dirai pas. Toujours
 avoir déposé le journal et le courrier
 derrière la haie du jardin de la
 encore quelque chose.

Cela durait depuis un certain temps déjà, quand Batice, prenant un jeudi la goutte avec Emile, dit tout-à-coup à celui-ci. « Mon vieil ami, je voudrais bien te demander un petit service. Ne pourrais-tu pas, pour me faire plaisir, envoyer Zéphyr à Henripont le matin et Désir l'après-midi ? » — « Bien volontiers, répond Emile, cela sera fait au prochain changement des services de mon personnel ».

Le premier jour du mois suivant, Zéphyr s'amène donc le matin à Henripont. Avait-il de la promenade sous bois subi la même influence que Désir ? C'est possible, car après être passé au presbytère, voilà qu'il se rend derrière la haie et fait la même... déposition que son collègue.

Le jeudi suivant, Batice, en prenant la goutte traditionnelle avec Emile, dit à celui-ci : « C'est curieux ! A la poste, c'est comme en mathématiques : on peut intervertir l'ordre des facteurs sans changer les produits ».

MYEN DEL ROQUETTE.

Etre reçu à l'Espagnole.

Expression entendue en avril 1934 à Woluwe-St-Pierre, de la bouche d'un colporteur dont les marchandises offertes n'étaient pas agréées par la ménagère à laquelle il s'adressait : On est reçu ici à l'espagnole.

FL. MORTIER.

Wellérismes (1).

L'expression signalée par M. Brixy et entendue à Lessines est courante à Ath et dans les environs.

V'la l'nœud *'Tti l'souyeux.*

Nous en ajouterons une autre, tout autant en usage et qui ne nécessite pas de commentaire :

V'la l'cas *'Tti l'avocat.*

'Tti (prononcez *eutti* en faisant à peine entendre le son *eu* et en appuyant sur les deux *t*) signifie *dil-il*.

Il sera peut-être intéressant de rappeler ici que *l'Almanach des Traditions populaires*, 3^e année, 1884, (Paris, Maisonneuve et Cie) a attiré l'attention des folkloristes sur les *Comme dil* et qu'il en a publié des spécimens aux pages 117 à 120.

M. VAN HAUDENARD

(1) *Folklore Brabançon*, XIII, pp. 331-335.

Les volontaires de Grammont. (épisode amusant de l'histoire de Grammont).

Le règne de Joseph II, empereur d'Autriche et des Pays-Bas, surnommé l'empereur-sacristain, fut pour la Belgique une période de troubles.

Dans le Sud des Flandres, à Grammont surtout, les esprits étaient fort agités.

Des troubles s'y produisirent le 3 novembre 1789, au café « In het zwart leeuwken » (au petit lion noir) à la porte d'Audenarde.

A 9 heures du soir une bande de gens inconnus et armés y entra et brisa tout en mille pièces. Alertés par le bruit, quelques voisins accoururent et entendant les cris ils se rendirent à la « garde » (wacht) ou « permanence » (permanentie) à la Grand' Place pour y raconter ce qui se passait.

Le bourgmestre et les échevins, accompagnés de quelques gardes-champêtre et gendarmes, décidèrent de se rendre sur les lieux.

Dès que les agitateurs apprirent l'arrivée des autorités ils barricadèrent la porte du café. Néanmoins ils furent obligés de se rendre.

En entrant dans le café, le bourgmestre et ses aides y trouvèrent encore quelques hommes dont quelques uns étaient armés. Le reste de la bande s'était enfui.

Ces hommes, parmi lesquels se trouvait un curé non-armé, furent faits prisonniers et conduits à la prison de la ville (le « kots »).

Le lendemain on les conduisit à Bruxelles. L'enquête apprit qu'ils avaient voulu enlever l'abbé de l'abbaye Saint Adrien et se livrer à d'autres voies de fait. A partir de ce jour là on ne fut plus à l'aise à Grammont et en 1790 le Bourgmestre au l'organisation d'un corps de volontaires qui s'appelèrent les « chasseurs » (jagers-patrioten), afin d'éviter des rer l'ordre dans la ville.

La ville donna les sabres et les képis, les fusils et la gilde de Saint-André les canons « patriotes-chasseurs » furent habillés et armés.

La ville était divisée en 6 sections dont 13 hommes : en tout il y avait environ commandés par un major-capitaine.

A tour de rôle 13 hommes nuit et se promenaient par les rues.

Voici maintenant une anecdote core à propos des volontaires de

Un soir d'hiver qu'il faisait avaient autour de leur canon sur épais pesait lourdement sur la coin de la maison échevinale. Ils

la ville et tout y était calme. Seraient-ils obligés maintenant de passer cette froide nuit d'hiver à la belle étoile ?

Ils avaient tellement soif qu'ils avaient envie d'aller boire un verre dans un café tout près : « chez Saint Pierre ». Tous y entrèrent et se réchauffèrent au feu crépitant de lâtre. On bourra les pipes et on se mit à narrer des contes amusants. De cette façon le temps passa vite et agréablement. A la Grand' Place cependant, quelques noceurs qui s'étaient attardés passèrent près du canon. Constatant qu'il n'était pas gardé et que nulle part on ne voyait des volontaires, l'idée leur vint d'enlever le canon. Aussitôt fait que dit. Employant toutes leurs forces ils portèrent l'arme terrible dans un coin abandonné et s'enfuirent.

On se figure la stupéfaction des volontaires quand ils retournèrent à leur poste et constatèrent que leur matériel de guerre avait disparu.

Qui avait volé le canon ? Que devaient-ils faire maintenant ? Ils se le demandaient encore quand ils entendirent rire autour d'eux.

Alors ils compirent qu'on se moquait d'eux et qu'on leur avait joué une farce bien réussie.

Plusieurs chansons commémorèrent cet événement. En voici une qui connût beaucoup de succès.

« *De volontairen van Grammont,* « Les volontaires de Grammont
Die lieten stelen hun kanon Laissèrent voler leur canon
In plaats van op de wacht te staan Au lieu de monter la garde
Zijn zij naar Sint Pieter gegaan ». Ils se trouvaient à Saint Pierre »

Longtemps cet épisode se raconta dans les cafés et amusa les habitants de Grammont.

A. DE CLERCQ.

Les funérailles de l'Archiduchesse Isabelle.

Le Ms. II, 6613, p. 5 aux Archives contient une affiche du Magistrat de Bruxelles du 18 février 1622, signée I. de Condé, greffier.

« Comme Messieurs les Amptman, Bourgemestres, Eschevins, Trésoriers, Receveurs et Conseil de ceste ville de Bruxelles sont certiores que brief se feront les obsèques de Son Alteze S^{me} défuncte et affin qu'es rues, par lesquelles la pompe funèbre passera soit tenu tout bon ordre et modestie, I : ont Mesdiets Seigneurs ordonné et ordonnent par cestes les poinctz en suivant.

Premièrement que chacun serat tenu de nettoyer la rue devant sa maison ou que la dicte pompe Funèbre passera soubz peine de trois florins. Que chacun serat tenu de couvrir sa maison de bayette noire conforme la largeur de sa maison à ses particuliers frais et soing... etc.

Défense d'ouvrir les boutiques.

Défense d'exercer en sa maison aucun ouvrage.

D'oter les enseignes de sa maison.

Interdiction de s'asseoir sur les toits *panchants*, crameaux, fontaines, etc...

Défense de se fourer entre les barrières.

Si quelcun par force ou par animosité enfonçast lesdites barrières, qu'il sera arbitrairement puny, battu et repoussé.

Défense de crasser, verser ou iecter des fenêtres aucune ordure ou de faire aucun bruit.

Interdiction de mener Caroches, Charettes ou Traineaux.

De deschirer, oster ou démettre le dueil ny aussi les armoiries qui sur icceluy seront penduz.

Que les principaulz Bourgeois, etc. seront tenuz de comparoir en noirs et honestes habitz.

Toutz vagabondz, brimbeurs et brimberesses de quelle nation ou sorte qu'ilz soyent seront tenuz de sortir la ville sans y rentrer à peine d'être fouëtté, etc...

L. STROOBANT.

Sépulture du Comte de Hornes.

D'après le Ms. n° 1544 du fonds Goethals, p. 151 verso, à la Bibliothèque Royale. Dans la chapelle de S. Gudule se trouve une pierre sépulchrale où il y a « de hornes ». Sous cette pierre reposent les cendres de Hault Seigneur Philippe de Montmorency, comte de Hornes décapité le 5 juin 1568, il fut assisté à la mort par le Rev^{me} Gislain de Vroede, suffrageant de l'Archevêque de Malines et curé de cette église.

L. STROOBANT.

Pour détruire la vermine de la tête.

La semence de staphisaigre (*Delphinium Staphisagria*), en flamand *ridderspoorzaad*, est employée couramment, dans la région de Gand, surtout pour détruire la vermine de la tête. On macère cette semence dans du genièvre ou dans du

Le Staphisaigre contient un alcaloïde, la fut autrefois employé en médecine.

Au même usage, mais moins fréquemment, munément aussi la semence de céradille (ou l'alcaloïde, la vératrine, est employé de nos jours) menté par la pharmacopée, IV.

Tanaisie

A Malderen, on mélange à la pousses de tanaisie, c'est un tanaisie contient une huile autrefois employée comme vern

Fiel de bœuf comme vermifuge.

Aujourd'hui, le 22-11-1933, en mon officine j'ai délivré sur demande expresse d'une Polonaise de l'onguent au fiel de bœuf qui doit être appliqué sur le nombril de son enfant pour débarrasser celui-ci des vers intestinaux. Le fiel de bœuf est employé en pharmacie comme purgatif.

J. CAVENAILLE.

Raisin vert sur un œil meurtri.

Au quartier des Marolles, un œil meurtri par un choc, un coup de poing, etc... se guérit par l'application de raisin vert derrière les oreilles.

J. CAVENAILLE.

Guérison des rhumatismes.

Rhumatisme : se ceindre les reins avec une ficelle et y suspendre un marron. Constaté à Virginal.

Dr MAUBILLE.

A propos de « broques ».

La lecture des notes publiées sur cette question dans vos derniers numéros (XIII^e année, p. 427 et XIV^e année, p. 121) m'incite à vous adresser le texte exact, dont j'ai respecté l'orthographe, du remède populaire que j'avais signalé naguère à mon ami M. Jules Dewert, et où il est question de « broques », dans le sens d'hémorroïdes.

J'ai trouvé ce remède dans une édition du recueil de magie populaire, bien connu des folkloristes, le « GRIMOIRE du PAPE HONORIUS, avec un recueil des plus rares secrets » (A Rome. 1760).

Le voici :

CONTRE LES HEMORROIDES (sic)

« Prenez du doigt du milieu de la main gauche, de la salive à votre bouche, et en touchez les hémorroïdes, disant :

« Broches, va-t-en, Dieu te maudit ; au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Après avoir dit neuf fois Pater et Ave pendant neuf jours : le second, on n'en dira que huit, et l'on diminuera chaque jour, suivant l'ordre, le retour.

« Deux fois par jour, il faut frotter les hémorroïdes avec du beurre frais dans lequel vous aurez fait cuire de la seconde « écorce du sureau ».

PAUL COLLET.

Bibliographie.

VICTOR DE MEYERE. *De vlaamsche Volkskunst*, « De Sikkel », Anvers.

La nouvelle œuvre du savant folkloriste anversois ne le cède en rien aux précédentes et elle est attirante tant par le fond que par la présentation.

La préface est un hommage à F. Mistral et à M. Elskamp qui découvrirent l'art populaire et le joignirent à l'ensemble du folklore. L'auteur émet au sujet de l'art populaire des considérations précieuses dont les futurs congrès feraient bien de tenir compte et nous retenons sa définition de l'art populaire : « l'art populaire est un art né dans les couches inférieures du peuple et qui est senti et compris par tout le peuple, aussi bien par les classes inférieures que par les classes élevées. Cet art, par nature doit être un art collectif, les éléments dont il se compose doivent être communs à la race, à la religion, au milieu, etc. » Certes cette conception donnera lieu à beaucoup de discussions, mais elle a l'avantage de pouvoir servir de point de départ.

Les divers chapitres sont : les meubles, la poterie (qui comprend une belle étude sur la poterie anversoise), les métaux, le verre, la vannerie, la peinture, la sculpture, l'imagerie populaire, les images religieuses et les bijoux.

A propos des images populaires, l'auteur répète en note ce qu'ont dit van Heurck et Boekenoogen à propos de l'ur St-Christophe du Maître de Flémalle au Musée de l'établissement de l'époque où ces images apparurent. La preuve est précaire. Je pense que le St-Christophe et il ne figure pas sur les œuvres parallèles p. ex.).

M. De Meyere a concentré son attention sur le folklore d'Anvers et c'est justice. L'ouvrage est illustré par les bois du fond Brepols de la Musée.

L'édition est belle et luxueuse. Elle sera habituellement à ces éditions qui sont précieuses.

PHOLIEN FLORENT. *L. Pays de Liège ; 136 p. Mutilés et Invalides, 130. 1934.*

Cette étude révisée et éditée sous le patronage

nue le Prix Rouveroy 1933. L'auteur consacre un chapitre d'introduction aux anciens instruments à mesurer le temps et à ceux de ces appareils que l'on rencontre dans la province de Liège. Dans son analyse des mouvements d'horloge liégeois il donne d'intéressants détails sur les horloges curieuses, les mouvements à lunaison, les cadrans et leur ornementation, les aiguilles, les meubles d'horloge, etc. Un paragraphe est consacré aux annonces d'anciens horlogers liégeois. Il parle des différents artistes horlogers et de leur ancienne corporation.

LODE MONTEYNE. de « *Sabbe's* », 354 p. illustrées, 1934.

Volume édité par le Comité d'organisation de la manifestation en l'honneur de M. Maurice Sabbe, le 5 février 1933. Cet ouvrage contient la biographie du jubilaire et une analyse de ses travaux comme écrivain, conservateur du Musée Plantin et Professeur. Nous pensons que l'ouvrage n'est pas en librairie et n'a été distribué qu'aux souscripteurs. Voici toutefois l'adresse du Président du Comité : M. Cornette, Conservateur en chef de Musée des Beaux Arts à Anvers.

CEYSSENS LUCIEN. *Het onderwijs te Turnhout voor 1830*. 340 pages. Turnhout, 1934.

Cet ouvrage dont nous avons déjà annoncé la publication vient de paraître. Consacré à l'enseignement à Turnhout avant 1830, il contient, bien que très régional, d'utiles renseignements sur la physionomie de l'enseignement avant l'indépendance de la Belgique. Rédigé avec objectivité, l'auteur a su éviter l'écueil que présente souvent les travaux de ce genre dans un pays où l'école a toujours constitué un terrain fertile en querelles.

VERNIERS L. et BONENFANT P. *Histoire de l'Antiquité*, 160 p. illustrées. De Boeck, rue Royale, Bruxelles, 1935.

Ce livre classique, conçu dans le même esprit que celui consacré à l'Histoire de Belgique par les mêmes auteurs contient un grand tableau synoptique permettant de situer dans le temps les états simultanés des diverses civilisations sur la surface du globe. Ainsi, tandis que la Gaule en est encore à l'âge de la pierre, nous voyons la civilisation égyptienne s'installer dans la vallée du Nil.

J. HAUST. *Enquête sur les patois de la Belgique romane*, 40 p. + cartes. Extr. Bulletin de la C. R. de Toponymie et Dialectologie, 1934.

L'auteur fait un relevé des façons dont en Belgique wallonne on dit cinq mots : coqueluche, fruit tapé (aplati, séché au four), *boone*, *hameyon*, porte-seaux (gorge, joug à porteur) échelon. Les

expressions diffèrent suivant les régions. L'auteur en fait le report sur carte et il apparaît nettement que les zones géographiques diffèrent pour chaque mot. Les dialectes n'ont donc pas de frontières. Ils s'interpénètrent. Nous tenons à rapprocher cette constatation de celle que nous faisons pour les faits folkloriques. Il existe des frontières pour chaque fait comme pour chaque mot. Elles ne se superposent pas.

HAUST J. *La Philologie wallonne en 1933*. 60 p. Extr. du Bulletin de la C. R. de Toponymie et Dialectologie, 1934.

L'auteur dresse la bibliographie des publications parues en 1933 et qui contiennent des indications utiles pour la philologie wallonne. Textes anciens et modernes, histoire littéraire et critique, Ethnographie et Folklore, Toponymie, Pédagogie régionaliste, le français de Belgique (Wallonismes), Phonétique, Dialectologie, Semasiologie, Lexicographie et étymologie, telles sont les diverses rubriques adoptées par l'auteur pour classer ses renseignements.

VAN DAMME D. *Les grands et les petits musées*. 12 p. Imprimerie Daneels, Bruxelles.

Dans cette courte étude M. Van Damme donne d'utiles suggestions concernant la présentation des petits Musées et dégage les éléments qui lui semblent avoir fait le succès des Musées d'Anderlecht, Maison d'Erasmus et Beguinage.

PELGRIMS GUSTAVE. *Les Gildes et les corporations*, 16 p. 1934.

L'auteur publie sous forme d'une jolie rence sur les gildes et corporations bruxelloises à la Chambre de Commerce de Bruxelles le 15 Il rat-
tache habilement les Chambres de Comm corporations quant à un but commun aux l'expansion commerciale.

LÉYDER JEAN. *Remarques l'étude scientifique des Pygnées* Institut de Sociologie. Bruxelles.

L'auteur continue la pul Pygmées du Congo Belge, race efforcée de bien connaître, car la et de leurs institutions appor naissances sociologiques.

THYS JOSEPH. *Comment vivaient nos grands parents*; 56 p. 1934. Prix : 7.50 frs., 16, rue d'Édimbourg, Bruxelles.

Sous ce titre se cache une monographie de la commune de Bierwart, village de la hesbaye brabançonne de 1800 à 1840. L'auteur a coordonné des souvenirs venus de ses grands parents et recueilli les souvenirs de ses concitoyens agés. Les différents aspects de la vie sociale de cette époque vieille d'un siècle fait l'objet d'autant de paragraphes distincts.

COLART ALEXIS. *Quelques manifestations d'art Populaire et de Folklore de l'Entre Sambre et Meuse*, 28 p. illustrées.

Après nous avoir parlé de quelques industries domestiques à caractère d'art et nous avoir entretenu de quelques éléments d'art populaire dans le costume, l'ameublement et l'habitation, l'auteur évoque des souvenirs de carnaval, les géants de Namur, le Percot, sorte de réplique du Doudou de Mons, des Chinels de Fosses, et des chevaux Godins dont on rencontrait jadis des spécimens dans de nombreux villages.

Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles. T. XXXVIII, 1934, 214 p. (Musée de la Porte de Hal).

Ce volume est particulièrement riche en études diverses bruxelloises et brabançonnaises, riche en illustrations. M. P. Bonenfant donne un article sur quelques cadres territoriaux de l'histoire de Bruxelles (comté, ammanie, quartier, arrondissement) avec 5 grandes cartes. M. Favresse esquisse l'évolution constitutionnelle de Bruxelles du XII^e siècle jusqu'en 1477. M. Ganshof compare l'évolution territoriale de la Flandre et du Brabant (2 cartes). M. Hegenscheidt fait une recherche géographique des limites de la région bruxelloise. Le P. Lefèvre étudie le problème de la paroisse primitive à Bruxelles. M. Pergameni parle du « culte national » à Bruxelles sous le Directoire. Le vicomte Terlinden nous montre le rôle de Bruxelles comme place de guerre (5 illustrations). L'abbé Thibaut de Maisières analyse les églises brabançonnaises à tour centrale (9 illustrations). M. Van Loey examine le problème de Bruxelles et de sa région au point de vue linguistique. Enfin, le comte de Borchgrave accompagne d'une série de 85 belles illustrations une étude sur les caractères de la sculpture brabançonne vers 1500.

Bulletin de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles, N^o 4 (Août-Septembre 1934).

Concernant Bruxelles ou le Brabant, nous voyons dans ce fascicule des articles de M^{lle} Tassier sur Lorenzo, président de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Bruxelles (1793), de M. Robyns sur Trois Sceaux de la Seigneurie du Rollant à Sterrebeek, du comte J. de Borchgrave d'Altena, sur les sculptures gothiques en pierre, conservées au Musée communal de Bruxelles, dont chacune fait l'objet d'une notice séparée et d'une illustration.

Völkskunde. N^o 1-2-3, 1934.

Ce triple fascicule de la revue de Folklore flamand contient des articles de Jan de Vries : le folklore à un tournant où l'auteur montre que le folklore tend à revenir actuellement aux idées des anciens folkloristes, des Allemands tout au moins ; van Nyen parle de l'oie dans les jeux populaires ; Pieters étudie le pèlerinage de Saint Corneille à Ninove.

La Revue donne une 5^e série de reproductions d'images populaires tirées d'après les bois originaux des firmes Brepols et Beersmans-Pleck de Turnhout.

Mémoires du Cercle Historique et d'Archéologie de Hal. N^o 9, 240 p. illustr. 1933.

Indépendamment de l'étude de M. J. Van den Weghe, Halensia, dont nous avons déjà signalé la publication, ce numéro des Mémoires du Cercle Historique et Archéologique de Hal contient des articles de M. J. Possoz, intitulés : Notice sur la Diplomatie dans le pays de Hal ; Hal et ses environs sous la République Française. M. Pr. Martens donne un article en flamand, recueil de renseignements divers sur Hal et ses environs, l'autre en français sur les monastères doubles. M. Pr. Sablon publie le rapport sur l'activité du cercle en 1933. Ce cercle est bien vivant, amical ; il est une réunion d'amis, de travailleurs consciencieux comme il faudrait se réjouir d'en voir se constituer en de nombreux endroits.

Enquêtes du Musée de la Vie
Janvier 1933 à Juin 1934, 96 p.
136, Liège.

Dans ce fascicule varié et de la Vie Wallonne publie une des veillées, la mise de la Propos du grand feu le Musée cette étude un questionnaire.

La publication donne ensuite quelques articles du dictionnaire liégeois de M. J. Haust, chaque mot accompagné d'un croquis approprié. Ce Glossaire très apprécié a fait l'objet de vifs éloges de la presse étrangère spécialisée en matière de linguistique.

Une abondante rubrique de menus faits termine le numéro.

Le Vieux Liège. N° 20 (Août-Septembre, 1934).

On lit dans ce fascicule un article de M. R. de Warsage sur la sorcellerie populaire et M. A. de Marneffe signale de curieuses utilisations de déchets industriels comme éléments ornementaux, les tuyaux de poterie brune à Bouffoulx et les isolateurs de lignes télégraphiques à Baudour. Ces déchets sont utilisés dans les jardins pour délimiter les plates-bandes et corbeilles.

Eigenschoon en De Brabander. N° 3-4, 1934.

Ce fascicule spécial, publié à la suite du jubilé de N. D. d'Alseberg contient différentes études intéressantes concernant des sanctuaires brabançons de la Vierge. Mais parmi ces études nous signalons spécialement à nos lecteurs celle de l'abbé De Vis : « Le culte Marial dans la partie flamande du Brabant ».

Mechelsche Bijdragen. 1^{ère} année, N° 9, 1934.

Un cercle vient de se constituer à Malines pour l'étude de l'Archéologie, de l'histoire et du folklore de cette localité et de la région. Ce cercle a décidé de publier un bulletin trimestriel dont le 1^{er} fascicule a paru. Le prix de l'abonnement est de 15 frs. (epte ch. post. n° 106098 de V. Steurs).

Conférences et Théâtres. N° 1 et 2. Octobre et Novembre 1934. Rédaction : Atrium, 55, Bd. du Jardin Botanique. Abonnement : 15 francs.

Inspiré par Conférencià qui publie les Conférences de l'Université des Annales de Paris, le but de cette publication est d'éditer les Conférences données à l'Atrium. Dans le premier fascicule nous lisons entre autres les conférences de M. Bouchardon, Conseiller à la Cour de Cassation de France, Sujet : Le hasard, roi des Policiers, et celle de M. Landoy sur la Demoiselle Camargo. Dans la deuxième fascicule, on lit la Conférence faite à l'Atrium le 22 Octobre par M. Marinus : Un invité de la 11^h heure : le folklore.

Thiunas, N° 5 et 6, 1934.

Le Bulletin du Cercle Archéologique de Tirlemont contient la suite de l'étude sur le faubourg d'Avendoren. Du point de vue archéologique l'auteur passe au côté folklorique. On trouve aussi dans ce fascicule une notice illustrée sur la cuve des anciens fonts baptismaux de Rummen qui est déposée au Musée Communal.

Bulletin du Touring Club ; 1^{er} Novembre 1934.

Le Bulletin n° 21 du T. C. B. contient un article illustré de Vanderleenen sur la ville de Hal. L'auteur y regrette que les collections de Cercle Archéologique ne soient pas accessibles au public et que l'effort en vue d'organiser un Musée Henri Conscience dans la maison qui fut occupée par cet écrivain n'aie pas été soutenu.

Toerism. 1 Septembre 1934.

Dans ce numéro du Bulletin du Vlaamsche Toeristenbond, on lit un article de Renaat Moers sur le château de Rode Saint Pierre.

Zennedal. Revue mensuelle, N° 1. Août 1934 et 2 Octobre 1934.

Le Vlaamsche Toeristenbond a commencé la publication d'un petit bulletin spécial consacré à la vallée de la Senne. Les premiers fascicules contiennent des articles sur Hal ancien et moderne et sur le moulin à eau de Volsem.

Art Populaire et Loisirs Ouvriers. Édité S. D. N. Institut International de Coopération intellectuelle, 2, rue de Montpensier, Paris (1^{er}), 326 p. 1934. Prix : français.

À la demande du Bureau International du de Coopération intellectuelle a organisé une si les arts populaires ne pourraient être utilisés sainement les loisirs des ouvriers.

L'Institut a procédé à cette enquête tantôt s'adressant aux organisations ouvrières aux Commissions Nationales de Coopération aux Commissions Nationales des Arts personnelles.

Les résultats de cette enquête, donnent une idée de la situation spéciale les divers pays, des efforts faits pour

M. Rossi, de l'Institut de Pe problème dans une introduction très tête du volume.

V. O. K. S. Organe de culturelles entre l'U. R. SS. 134 p. illustrées.

Ce fascicule de la rev l'étranger l'activité scientifique

susceptibles d'intéresser nos lecteurs. 1° Matorine : Ethnographie soviétique ; 2° Bogayevsky, l'archéologie préhistorique ; 3° Azadovsky, études de Folklore en U. R. SS. de 1918 à 1932 ; 4° Ivanov, l'art populaire en Russie de 1918 à 1932 ; 5° Kagarov, l'ethnographie des pays étrangers dans la science soviétique ; 6° Zelenine, l'étude ethnographique des peuples de l'U. R. SS ; 7° Meschtchaninov, une nouvelle théorie du langage et de la pensée.

De l'examen de ces divers travaux il résulte que les Russes ont fait dans ces divers domaines de l'activité intellectuelle un effort considérable et qu'ils ont entrepris cette œuvre en y apportant des conceptions neuves, souvent très audacieuses.

En ce qui concerne le Folklore nous constatons qu'ils étudient les faits sous l'angle de points de vue que nous avons souvent exposés dans cette revue à savoir : 1° Le folklore est sociologique et l'étude des faits n'est utile qu'ainsi conçue ; 2° le folklore n'est pas cantonné dans le domaine des archaïsmes, il est vivant et il s'en crée constamment du nouveau ; 3° le folklore n'est pas particulier à certaines couches de population, mais chaque milieu social a son folklore ; 4° l'étude de folklore doit être faite par l'observation vivante.

Ajoutons que le Folklore s'enseigne dans toutes les Universités et qu'il y a une section de Folklore à l'Académie des Sciences de Moscou.

VIDOSSÌ GIUSEPPE. *L'Atlante demologico tedesco*. 24 p. G. Ascoli, Udine.

L'auteur propose la réunion des éléments nécessaires pour la publication d'un atlas des manifestations démonologiques en Italie et discute les indications que devrait réunir cet atlas. Il examine à cette occasion les opinions diverses qui ont été formulées dans les différents pays concernant la cartographie folklorique.

BERENGARIO GEROLA. *Un santuario di altri tempi in val Venosto*. In *Le Vie d'Italia*. Décembre 1933.

Un article sur un sanctuaire italien situé à Landes, diocèse de Verone, dédié à Saint Leonard et où les fidèles déposent des ex-voto en fer forgé semblables à ceux de notre pays. L'étude est illustrée et une carte donne les diffusions de ce culte dans la région.

LUQUET G. H. *La pensée primitive*. 32 p. illustrées. Extr. de *l'Évolution Humaine*, t. I. Paris, Quillet, 1934.

Étude où l'auteur, se dégageant de nombreuses idées fausses qu'ont les Européens à l'égard de la psychologie des primitifs et avec lesquelles ils abordent l'étude de leurs mœurs et de leurs

institutions, montre les identités fonctionnelles de leur esprit et s'efforce de préciser les éléments qui, dans ces conditions, les conduisent à des actions différentes des nôtres.

LUQUET G. H. *Les Vénus paléolithiques*. 32 p. *Journal de psychologie*. Mai-Juin 1934.

Passant en revue les différentes sculptures de femmes relevées sur des objets paléolithiques dans les divers pays du monde, l'auteur montre qu'il est téméraire, avec les données dont on dispose, de vouloir trouver sur ces sculptures des préoccupations religieuses ou sociales. On ne peut à l'heure présente rien y voir d'autre qu'une production artistique et peut être une évocation des plaisirs procurés par le corps féminin.

Archives suisses des traditions populaires. T. XXXIII, n° 1 et 2, 1934. Fischmarkt, I, Bale.

Cette bonne revue de la Société suisse des traditions populaires consacre ce fascicule à l'étude des enseignes dans la Suisse allemande (Bernhard Schmid) ; à l'analyse d'un manuscrit du XVII^e-XVIII^e siècle de la Bibliothèque de Thonon et qui contient des renseignements sur les fêtes cycliques de cette époque, Noël, etc. (Gertrud Zûricher). La revue publie des contes du Tessin en Italien (W. Keller). Enfin la Revue nous apprend qu'un cours de Folklore vient d'être organisé à l'Université de Neuchâtel et elle édite la leçon d'ouverture donnée par le Prof. Frick.

Revue de Folklore français. N° 4 et 5, 1934. Librairie Larose, Paris.

Mlle Leroy et M. F. Benoit donnent des de Saint Eloi en Artois et en Provence. M. veillées dans la Creuse et M. Schely raconte tsigane. M. P. Saintyves publie une bibliographie lexicologique des patois signalons à ceux de nos lecteurs qui nos dialectes wallons.

Rig. (Föreningen För 3, 1934, 54 p. illustrées.

Nous lisons dans ce numéro *De medeltida skamstraffen, c* du moyen âge en Suède. Nous étudie le port de pierres pénales âne, deux peines auxquelles dans le Folklore Brabançon.

Wiener Zeitschrift für Volkskunde, N° 5-5, 1934.

Cette Revue, organe de la Société de Folklore d'Autriche après un article où M. M. Haberlandt célèbre le 40^e anniversaire de la Société et du Musée de Folklore d'Autriche, contient comme études susceptibles d'intéresser nos lecteurs, celle de M. Teufelsbauer sur Saint Patrice et celle de M^{me} Lang-Reitstätter sur St Nicolas, la Noël et le Nouvel An à Villgraten (Tyrol).

Eigen Volk. 9^e et 10^e fascicule 1934.

Le fascicule 9 contient entre autres des articles sur les usages et traditions du Limbourg méridional et sur les superstitions du Brabant N. W. Un article sur des jeux d'enfants dans la région d'Amsterdam est à comparer avec nos jeux enfants.

Le fascicule 10 publie un article illustré sur l'aigle dans l'héraldique et comme animal totem.

Revue Anthropologique, N° 7-9, juillet-septembre 1934.

Dans ce fascicule M. P. Saintyves lance un nouvel appel en faveur de son enquête sur le Folklore préhistorique en France. Il annonce aussi la publication du T. I. du Corpus du Folklore Préhistorique en France et dans les colonies dont le tirage est fixé à 190 exemplaires seulement, 100 ex. dans le commerce. Prix : 80 Frs français, 1 vol. gr. in 8° de XL, 420 pp.

Lares. Juin-Septembre, 1934.

Le Bulletin de la Commission Nationale italienne des arts populaires que dirige M. Bodrero, publie dans son double numéro de juin à septembre les articles suivants : *Praella* : Histoire critique de la musique populaire ; *Caravaglios* : La Phonothèque italienne ; *Parlini* : Histoire et légende de St-Antoine ; *Barolo* : La représentation de la Passion à Limone ; *Borelli* : La poésie populaire religieuse en Campanie ; *Acocella* : La semaine sainte à Calitri ; *La Sorsa* : Petits cantiques populaires rimés à la Vierge ; *Cormacchia* : Comparaison entre les traditions romagnoles et d'autres régions.

224/26

Le Mouvement Folklorique.**Exposition Internationale de poupées.**

Une exposition internationale de poupées a été organisée à Anvers, dans la grande salle de Fêtes de la Ville, Place de Meir, au profit des ouvriers chômeurs. L'Exposition était divisée en huit sections : poupées anciennes et folkloriques, poupées étrangères, poupées modernes, poupées en uniforme, maisons de poupées, poupées commerciales, poupées publicitaires, poupées confectionnées par des élèves des écoles.

La première section, poupées anciennes et folkloriques était certainement la plus originale, et la plus artistique. Elle présentait un intérêt documentaire très grand. On y voyait des poupées en jonc, en crin, en laine, en chanvre, en lin, en loques, en bois divers bien colorés, en cire, en argile, en cuir bouilli, en tricot, en fer blanc, en ivoire, etc.

Cette section avait déjà un caractère international car on y trouvait des poupées européennes, mexicaines, chinoises, japonaises, congolaises, etc., toutes de type ancien.

Trente huit pays figuraient dans la section internationale et on y voyait un assortiment extraordinaire de poupées revêtues des costumes si richement brodés de tous les pays.

Ajoutons que la présentation de quelques géants et de quelques marionnettes, poupées des grands, faisaient dans l'exposition un contraste étonnant.

L'inauguration du Musée de la Vie Montoise.

Les locaux du Musée de la vie montoise — placé sous le vocable de feu Jean Lescarts, ancien bourgmestre de la ville — ont été inaugurés, le 15 Septembre.

La cérémonie fut présidée par M. Maistriaux, ministre de l'Instruction publique.

Après que M. Maistriaux eut salué Mme Lescarts et rappelé les mérites de feu son mari, M. Paul Lescarts et président de la Maison Jean Lescarts, prononça le

L'orateur souligna tout d'abord qu'une s'imposant à la mémoire de Jean que le meilleur moyen de s'acquitter de son devoir, dans le temps et sous son horizon sa vie : réunir des collections, embellir qu'il aimait tant.

Ayant précisé les divers M. Paul Heupgen termina en disant

— C'est cette maison que nous voulons des objets qu'elle contient et

recherché les groupements basés sur une idée collective ; nous avons donc créé la Galerie du Vieux Mons, du Mons disparu ou en voie de disparaître ; la galerie des figures montoises ; la section de numismatique ; celle des corporations, etc.

Le Musée fut ensuite déclaré ouvert.

L'échevin Leclercq apporta aux organisateurs l'hommage de la ville de Mons, puis Mme Jean Lescarts coupa le cordon symbolique qui barrait l'entrée des locaux.

L'assistance se répandit ensuite dans les salles du nouveau Musée, tandis que le carillon égrenait au-dessus de la ville ses notes joyeuses et cristallines.

Bruxelles Centre International.

Un groupement vient de se constituer à Bruxelles ayant comme objectif l'utilisation des 140 hectares couverts par l'Expositions de 1935.

Ce groupement a été créé à l'initiative de l'Union des Associations Internationales et des Amis du Grand Bruxelles.

Le but poursuivi est formulé au § 4 de la circulaire annonçant la constitution du groupement :

4^o. — Le but est de réaliser au Heysel la partie du programme relatif à Bruxelles Centre International et d'y donner satisfaction aux divers desiderata exposés en ces dernières années :

1^o) Le grand champ d'exposition, organe désormais indispensable à une vie urbaine bien aménagée et soucieuse d'additionner les efforts ; — 2^o) La Foire Commerciale en des édifices solides et ajoutant à son caractère d'étalage et d'échantillonnage celui d'être un centre permanent de comparaisons commerciales ; — 3^o) Installation des Associations internationales, de leurs services, collections et documentation ; — 4^o) Maisons des pays, constituées en dépendances des Consuls, Légations et Ambassades ; — 5^o) Centre sportif et d'éducation physique ; — 6^o) **Musée de folklore en plein air** ; — 7^o) Centre Universel d'informations, de renseignements et de documentation ; — 8^o) Musée national de la vie belge contemporaine ; — 9^o) Centre de jeunesse.

Les délégués du groupement ont été reçus par le Ministre de l'Instruction publique auquel ils ont exposé leur programme.

Institut-International d'Anthropologie.

Nous pouvons ajouter à la liste des communications annoncées pour la section de Folklore du Congrès organisé à Bruxelles en 1935 par cet Institut, celle de M. G. Laport sur les nutons et les sotès au pays wallon et celle de M. De Beer sur la diffusion à l'étranger des œuvres de nos imagiers flamands. Il est vraisemblable aussi que le groupe des néo-folkloristes présentera en nom collectif un certain nombre de thèses dont il demandera la discussion.

Un Musée de Folklore à Rochefort.

Le Conseil communal de Rochefort a décidé d'installer dans un bâtiment de l'Ecole moyenne aménagé, un Musée de Folklore régional. C'est sur les conseils de la Commission des Sites de la Province que cette initiative aurait été prise.

Cercle anversois de l'image.

Ce Cercle annonce à Anvers en 1935 une exposition de l'imagerie des pèlerinages de la Province d'Anvers.

A l'Institut des Hautes Etudes.

Le 8 Décembre M. Jean Pelseneer, associé C. R. B. à l'Université de Bruxelles a donné à l'Institut des Hautes Etudes une conférence sur le Folklore et l'histoire de la pensée scientifique. Le texte de cette conférence a paru dans la revue *Archéon*, avril-juin, 1934, p. 186.

Un don de Stefan Zweig à la Maison d'Erasmus d'Anderlecht.

Le grand écrivain autrichien Stefan Zweig, dont l'œuvre magistrale : « Triomphe et Tragédie d'Erasmus de Rotterdam » vient de paraître à Vienne, a fait don à la Maison d'Erasmus des épreuves et corrections manuscrites de cet ouvrage.

Ces feuillets, couverts de notes et de variantes, seront exposés au Musée d'Anderlecht où ils ne manqueront pas d'intéresser les nombreux admirateurs que l'auteur de « Fouché » et de « Marie-Antoinette » compte chez nous.

Girl Guides de Belgique.

Les Girl Guides de Belgique viennent de décider de porter à l'ordre du jour de leurs travaux et de leurs recherches les faits folkloriques. Au cours de leurs excursions attention sera attirée sur les manifestations folkloriques. d'annoter les anciennes chansons et danses.

Mechelsche

Un cercle flamand vient à l'étude de l'archéologie, de l'histoire et de la géographie. Le Cercle a décidé la publication d'un périodique. Le siège social est à Mechelen, rue de l'Industrie, 49.

Le 12 octobre un cercle flamand vient à la manifestation de l'archéologie, de l'histoire et de la géographie. Le Cercle a décidé la publication d'un périodique. Le siège social est à Mechelen, rue de l'Industrie, 49.

mans se trouvaient M. Grojean, délégué du Ministre de l'Instruction Publique, MM. Mac Deauville et Georges Rency de l'Académie de langue française. Des discours spirituels furent prononcés. Notre service s'était associé à cette manifestation, le jubilaire ayant en plusieurs de ses ouvrages témoigné d'un vif intérêt pour le folklore.

Groupement d'Etude des Dialectes Wallons.

Quelques wallons habitant Bruxelles ont constitué un groupement d'étude des dialectes romans de Belgique qui porte le nom « Les Amis de nos Dialectes ».

Il est placé sous la présidence d'honneur de M. Jean Haust, professeur à l'Université de Liège.

Le Comité est formé de : M. J. A. Dupont, Président ; M. J. Herbillon, Dr. en philosophie et lettres, membre correspondant de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie, Secrétaire ; M. V. Lahaye, Trésorier ; M. J. M. Ponthière et M. J. Roland, Dr. en philosophie et lettres.

Toute correspondance peut être adressée soit au Président : M. J. A. Dupont, rue Vautier à Ixelles, soit au Secrétaire : M. J. Herbillon, 62, rue du Cloître à Bruxelles, II.

International Folk Dance Festival.

Les pays suivants ont déjà donné leur adhésion et annoncé l'envoi de « teams » au Congrès et au Festival International de danses qui se tiendront à Londres du 15 en 20 juillet 1935 : Autriche, Bulgarie, Tchéco-Slovaquie, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Pays-Bas, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Yongo-Slavie, Norvège, Pologne, Roumanie, Espagne, Suède, Suisse, États-Unis, Russie. Nous pensons bien que la Belgique sera également représentée à cette manifestation.

A l'Université de Neuchatel.

L'Université de Neuchatel vient de créer une chaire de Folklore qui a été confiée à M. R. O. Frick, privat-docent à la Faculté des Lettres de cette Université.

L'Exposition de Vilvorde.

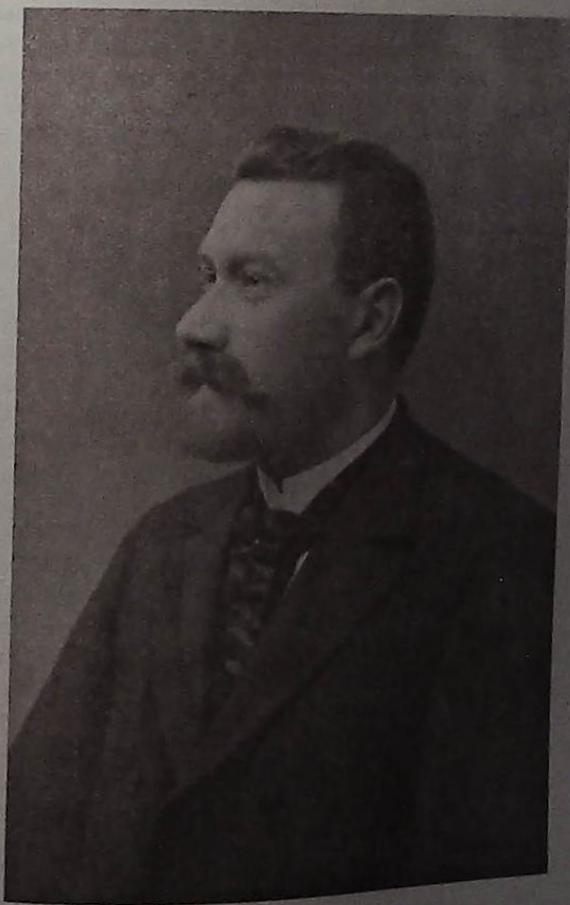
L'Exposition organisée à Vilvorde en Septembre dernier, avec le concours de notre service a obtenu un succès dont nous avons tout lieu de nous réjouir. Elle fut visitée par plus de dix mille personnes.

L'Administration Communale avait d'ailleurs fait tous les sacrifices nécessaires pour assurer ce succès. Les collectionneurs locaux et les Institutions possédant des pièces intéressantes avaient consenti le prêt des objets les plus variés et les plus intéressants. Dans un prochain numéro nous publierons ici des clichés reproduisant quelques uns, de ces objets et quelques vues de l'Exposition.

Nécrologie.

Paul De Mot.

Grand, large de carrure, le dos légèrement voûté, la physiologie éveillée, le regard pétillant, l'allure dégagée, la voix haute, le caractère volontaire, tenace, l'humeur régulière, l'esprit calme, tel nous apparaît Paul De Mot quand nous pensons à lui.



Né à Bruxelles le 4 janvier 1865, sa mort inattendue, à Portofino, en Italie, le 8 septembre dernier nous a surpris et nous l'avons vu peu de temps avant sa mort. Il avait des inquiétudes au sujet de sa santé, mais son être avait des inquiétudes au sujet de sa vie. Ses relations ne trahissaient un mal si nullement altérée, son activité

Ce n'est certes pas le folkloriste, ni même l'ami du folklore auquel nous tenons à rendre ici un dernier hommage. Le folklore le laissait assez indifférent. Pendant sept ans que nous eûmes avec lui de fréquents rapports jamais nous ne sommes parvenus à l'intéresser à cette activité nouvelle de l'esprit humain. Ce n'est que tout à la fin de l'année 1933 qu'il avait fini par comprendre l'utilité de ces recherches et qu'il s'était associé au groupement qui voulait réaliser à l'Exposition de Bruxelles une section du Folklore Belge. Quelques années encore et il eut été un défenseur ardent de nos travaux, ardent car lorsqu'il avait compris l'intérêt d'un problème il savait ne perdre jamais une occasion d'en faire avancer la solution.

Ce n'est pas non plus l'ami des Arts que nous évoquons ici. Il appartient à d'autres d'évoquer Paul De Mot sous cet aspect particulier de sa vie. Cultivé, fin lettré, d'une grande sensibilité artistique, fortuné, il a rendu aux Beaux Arts, à la peinture en particulier, de grands services ; il fut pour nos Musées un mécène, chose rare en notre pays.

Si son souvenir doit être conservé ici, c'est à deux titres. D'abord comme bruxellois, aimant sa ville et ne perdant jamais une occasion de lui rendre service. Qu'importe si ses idées, souvent très personnelles, n'étaient pas toujours celles des autres ! Les intentions étaient toujours bonnes, toujours désintéressées. Il était toujours de bonne foi et qui sait si, parfois seul de son avis, ce n'était pas lui qui avait raison contre tous. L'avis du grand nombre n'est pas toujours le bon avis. Il aimait Bruxelles, le voulait beau, prospère, heureux. Il en aimait le peuple, sincèrement, quoique aristocrate. Aimer le peuple ne veut pas nécessairement dire en embrasser les revendications, en flatter les idées. Non. Quand nous disons qu'il aimait le peuple, nous voulons dire qu'il aimait flâner dans les quartiers populaires, en savourer le pittoresque, humer le débraillé de ses impasses, chercher à pénétrer l'âme de leurs habitants. Il aimait de Bruxelles les beaux monuments et les vieilles façades. Il aimait son quartier du Sablon et si l'Église N. D. des Victoires a repris depuis quelques années son aspect architectural et artistique, c'est en grande partie à Paul De Mot qu'elle le doit, car si Paul De Mot, à cause de son caractère tenace, apparaissait souvent comme un sectaire, il était au fond très tolérant d'idées. Il était trop intelligent pour être un sectaire.

Nous tenons enfin à conserver son souvenir et à laisser pour l'avenir, des traces de sa vie dans notre publication, à cause des services qu'il a rendus à la Société de l'Ommegang dont il fut un des membres fondateurs. Il s'est intéressé dès le début à cette entreprise, il en a suivi les travaux avec une étonnante régularité, ne manquant jamais une séance et y prenant même plaisir. Il sentait que cette société voulait doter Bruxelles de quelque chose de beau et de grand et cela suffisait pour tendre sa volonté et apporter tout son appui à la parfaite réalisation. Il a été à cette

Société de la plus grande utilité. Il s'y est montré habile, prudent, diplomate. Nous nous plaçons à rendre ici justice à des qualités que peuvent seuls avoir appréciées ceux qui frayèrent longtemps avec lui. L'entrée de Paul De Mot aux séances, annoncée dès l'anti-chambre par sa voix éclatante et saccadée, son aspect affaissé la tête entre les épaules quand quelque chose ne marchait pas et que des difficultés naissaient, tout dans son attitude marquant la concentration de l'esprit, puis la détente, l'idée jaillissant, généralement faite de bon sens, de conciliation, tel nous apparaîtra toujours Paul De Mot.

Il incarnait le type du grand bourgeois de Bruxelles, le type de l'ancien patricien, ennemi de l'ostentation. A ce titre il avait sa place à la Société de l'Ommegang, il y fut à sa place, il y fut un vice-président dévoué et nous avons tenu, à lui rendre ici cet hommage posthume.

M. de Marneffe.

En Septembre dernier s'est éteint à un âge très avancé, le père de notre collaborateur M. A. de Marneffe. C'était un érudit, un penseur, épris de sa contrée natale, la Hesbaye, sur laquelle il a laissé une vingtaine de cahiers de souvenirs, recueillis depuis l'année 1860. Il avait aussi traduit en patois hesbignon les plus importantes fables de La Fontaine. Nous présentons à M. A. de Marneffe et à sa famille, nos condoléances.

NOS EXCURSIONS.

Après avoir dit notre satisfaction de la réussite de nos excursions de 1934 qui toutes rallièrent des participants en nombre suffisant et qui toutes purent se faire, il convient que nous adressions des remerciements à tous ceux qui contribuèrent à leur succès.

A la première excursion nous fûmes guidés par M. Vandereuse qui nous conduisit au château ferme de Cour s/Heure et nous montra dans cette localité, Bidodus, son palladium de pierre, le château de Thy, etc. Grâce à ses explications la procession-marche de Walcourt revêtit un attrait particulier. Au retour, visite des ruines d'Aulne et arrêt à Nivelles. Notre deuxième excursion, excursion surprise, a laissé à tous les participants un souvenir dont nous avons pu apprécier l'intensité par la suite, car elle fut souvent évoquée au cours des excursions suivantes. La décoration originale de l'Église de Strythem a été pour la plupart une révélation. Les honneurs du château de Ternath nous furent faits pas le comte de Lichtervelde et par le Dr Poodt, bourgmestre. A l'hôpital d'Assche, la mère supérieure nous autorisa à visiter la cuisine et la pharmacie. A Esschene, le directeur de la Brasserie Ankerhof nous permit l'accès de la terrasse de son établissement d'où on découvre un panorama merveilleux dont la ligne d'horizon est marquée par la route de Bruxelles à Grammont. Le dîner à la ferme à Hekelgem, repas de campagnard, dans la pièce familiale valut à Sidonie, la fermière, d'unanimes félicitations. L'après-midi, notre groupe visita le moulin à vent d'Hekelgem, grâce à la complaisance du propriétaire, M. De Vis. Le panorama que l'on y découvre est jalonné par les tours de Bruxelles, de Ninove, d'Alst, de Malines. Après un arrêt aux divers Tapis de sable, l'auto-car conduisit les participants à la propriété de M. Champion à Vilvorde qui nous fit, avec l'enthousiasme du collectionneur les honneurs de son Musée, la maison espagnole, de son parc où il a reconstruit, pour la sauver de la destruction, la chapelle de Saint Landry. Nous remercions tous ces collaborateurs actifs et complaisants, mais nous devons des remerciements particuliers à M. et M^{me} De Clipele, d'Assche, sans le concours dévoué desquels cette excursion n'aurait pu avoir lieu.

Notre troisième excursion nous conduisit à Termonde. Pendant la visite de l'Église et de l'Hôtel de Ville, l'administration communale avait eu l'amabilité, malgré l'heure matinale, de faire sonner le carillon. A Saint Nicolas, sous la conduite de M. Buvé, nous pûmes visiter le Musée local, vraiment très riche et méritant d'être mieux connu. A Gand, M. Coppejans nous reçut au local du Serment Royal des Arbalétriers, local sympathique, orné de

souvenirs et où nos membres purent s'exercer au noble tir de l'arbalète. Au Musée de Folklore nous eûmes la bonne fortune d'assister à une séance de marionnettes devant un public aussi nombreux qu'intéressé au spectacle. Nous remercions MM. De Keyser et Tréfois de leur accueil et profitons de l'occasion pour dire combien nous avons apprécié les transformations et les améliorations apportées à leur Musée.

Notre quatrième excursion nous permit, grâce à M. Van Haudenard, de visiter Ath un jour de liesse. C'était l'ouverture de la Ducaee et le cortège des géants faisait sa sortie. Ce défilé est tout un cortège avec groupes, chars, sociétés costumées, etc. Le bourgmestre avait eu l'amabilité de nous faire réserver des places à l'Hôtel de Ville, ce dont nous le remercions.

Nous avons visité avec intérêt la vieille église Saint-Martin et la Tour Burbant. La ville d'Ath devrait absolument aménager les abords de cette tour, vraiment caractéristique de l'architecture militaire du moyen-âge. Elle constituerait certainement un attrait touristique pour la Ville et les sacrifices que l'on ferait seraient compensés par un apport certain.

La journée se termina par une excursion au mont de l'Enclus, près de Renaix.

La cinquième excursion ne nous éloigna guère de Bruxelles. Mais que de choses intéressantes nous avons à notre portée et que nous ignorons ! L'église de Haren, son architecture, ses boiseries, son pèlerinage, à Sainte Elisabeth, Dieghem, son église, son pèlerinage, à saint Corneille, les ruines de son château fortifié, le château de Beaulieu à Machelen, déjà défiguré, mais dont il faut quand même espérer de voir sauver les restes, Perck, son église au plafond curieux, le château de Rubens, chapelet de curiosités présentant toutes leur intérêt.

Ce jour là nous avions, grâce à M. Champion, l'agrément de pouvoir prendre notre repas de midi dans son délicieux pavillon de chasse de Houthem, vieille ferme du XVII^e siècle, ornée d'une façon charmante. L'après-midi fut consacré à la visite de l'Exposition de Vilvorde et de l'abbaye de Grimbergen.

Nos projets pour 1935.

Puisque ces excursions ont l'heur de plaire à une clientèle qui nous reste fidèle, nous persévérons. Mais comme en 1935, l'Exposition de Bruxelles et les manifestations variées qui se dérouleront dans notre capitale à cette occasion, nous occuperont beaucoup et retiendront sans doute nos lecteurs, nous limiterons nos excursions à trois. Seulement, parmi ces excursions, il y en aura une de deux jours, en Hollande.

En voici le projet : Départ le samedi 18 mai à 7 heures. Afin de permettre aux abonnés d'Anvers d'y participer, nous passerons par Anvers (arrêt 8,15 h.), de là à Arnhem, par Turnhout et Bois

le Duc. Arrivée à 11 heures au Musée de Folklore en plein air de Arnhem, collation à l'arrivée, dîner et thé. Départ à 6 h. pour Oosterbeek, souper à une terrasse dominant le Rhin, beau panorama. Le soir au Meihof (Local du Bureau Central hollandais de la Danse populaire) démonstration de danses populaires, cortège lumineux, Feu de la Saint-Jean avec les rondes rituelles. Logement à Oosterbeek.

Le dimanche 19 mai, excursion en auto-car dans les environs de Arnhem, visite du château de Roozendaal, Gorssel, (jour de Kermesse), dîner dans une ferme avec plats hollandais caractéristiques, bal, concours d'anneaux à cheval, jeu du drapeau. Départ à 4 heures vers Bois-le-Duc, défilé de la Société humoristique : « De Kikvorschen ». Souper. Retour à Bruxelles par Anvers.

Logement, tous repas compris, transport en auto-car, nous estimons le prix de cette excursion à 275 frs. par personne. Le programme détaillé et le prix définitif seront donnés dans notre prochain numéro, mais, à titre d'indication, nous demanderons déjà à nos lecteurs et à nos habitués, de nous dire si nous pouvons compter sur leur participation.

En août nous ferons une excursion à Horebeke, Audenaerde et Alost. Prix approximatif : 55 fr.

En septembre, nous irons à Tournai, le jour de la sortie des géants. Prix approximatif : 75 frs.

NOTRE FONDS DE RESISTANCE.

Report des listes précédentes ;	Fr. : 4260
Nouveaux dons :	
Comte de t' Serclaes de Wommersom :	50
M. Maroquin (Bruxelles)	20
M. Pellegrim (Op-Heylisse)	20
M. De Vuyst (Op-Heylisse)	10
	<hr/>
Total :	Fr. 4360

ERRATUM.

Dans *Folklore Brabançon*, n^{os} 79-80, 14^e année, p. 111, lire : *dono legaliter per festucam* est la transmission ou l'investiture par le fétu, au lieu de par le feu.